



4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	DIRECTION DU GROUPE	148
4.1.1	Dirigeants mandataires sociaux	148
4.1.2	Comité exécutif	150
4.2	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	153
4.2.1	Composition du conseil d'administration	153
4.2.2	Préparation, organisation et travaux du conseil d'administration	180
4.2.3	Auto-évaluation du conseil d'administration	201
4.2.4	Principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	202
4.2.5	Référentiel en matière de gouvernement d'entreprise	202
4.3	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	203
4.4	COMMUNICATION ACTIONNAIRES ET RELATIONS INVESTISSEURS	204
4.4.1	Relations avec les actionnaires	204
4.4.2	Participation des actionnaires à l'assemblée générale et délégations en cours	204
4.4.3	Documents accessibles au public	205
4.4.4	Dialogue avec les actionnaires et la communauté financière	205
4.4.5	Informations réglementées	205

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent chapitre 4, comprend les éléments constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le conseil d'administration, le 25 février 2026 conformément aux articles L. 225-37 alinéa 6 et L. 22-10-10 du Code de commerce. Ce chapitre 4 intègre sur renvoi, le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel relatif aux principes et règles arrêtés par le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux et la rémunération totale versée au cours de l'exercice ou attribuée au titre du même exercice. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise, dont les informations sont recensées en détail dans la table de réconciliation figurant en annexe du présent Document d'Enregistrement Universel, présente notamment :

- la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé ;
- les conventions réglementées ;
- les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé ;
- le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale, en cas de modification ;
- la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ;
- la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé ;
- la politique de rémunération des mandataires sociaux établie conformément à l'article L. 22-10-8, I., alinéa 2 du Code de commerce et les principes et règles arrêtés par le comité des nominations et des rémunérations et par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et la rémunération totale versée au cours de l'exercice ;
- les limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur général ;
- le code de gouvernement d'entreprise, auquel se réfère Getlink SE ;
- les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- la description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière sont décrites en section 3.4.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le secrétaire du conseil d'administration a été mandaté pour rassembler les éléments préparatoires du rapport sur le gouvernement d'entreprise, qui a été établi sur la base des travaux de différentes directions fonctionnelles, dont notamment, la direction financière, l'audit interne, le contrôle interne, la direction des ressources humaines et la direction juridique. Ce rapport a été présenté au comité des nominations et des rémunérations, au comité d'audit, au comité éthique et RSE et aux commissaires aux comptes. Il a été soumis à la direction générale qui le juge conforme aux dispositifs existants dans le Groupe. Le conseil d'administration l'a arrêté le 25 février 2026.

Le code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Getlink SE est le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, établi par l'Association française des entreprises privées (Afe) et le Mouvement des entreprises de France (Medef) (Code Afe / Medef).

4.1 DIRECTION DU GROUPE

Les dirigeants mandataires sociaux sont le Président du conseil d'administration et le Directeur général de Getlink SE. À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink SE n'a pas de Directeur général délégué en exercice.

4.1.1 DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

4.1.1.1 Le Président du conseil d'administration et le Directeur général : des fonctions dissociées

Le conseil d'administration s'attache à mettre en place une structure de gouvernance équilibrée et adaptée, capable de faire face aux circonstances et aux enjeux propres au Groupe au moment considéré, ainsi qu'à l'évolution des meilleures pratiques de place en la matière. Il choisit entre les deux modes d'exercice de la direction générale : le cumul ou la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Les fonctions ont été dissociées depuis la nomination le 1^{er} juillet 2020 de Yann Leriche en qualité de Directeur général. Yann Leriche, dont le mandat initial de Directeur général a expiré le 30 juin 2024, a été renouvelé pour une nouvelle durée de quatre années par le conseil d'administration qui a souhaité continuer de bénéficier de son expertise et de son engagement. Yann Leriche exerce par ailleurs un mandat d'administrateur, lequel a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2025, pour une durée de quatre ans.

Jacques Gounon exerce depuis le 1^{er} juillet 2020, le mandat de Président du conseil d'administration, fonction dans laquelle le conseil d'administration l'a renouvelé lors de sa réunion du 27 avril 2022. Le conseil d'administration a ainsi confirmé la valeur qu'il attache aux performances de Jacques Gounon dans l'exercice des missions de Président qui lui ont été confiées. À l'issue d'une phase de transition managériale réussie, le conseil d'administration a mis un terme le 1^{er} juillet 2023, aux missions renforcées précédemment confiées au Président du conseil d'administration dans la phase initiale de la dissociation des fonctions. Ses mandats d'administrateur et de Président arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2026 en application de l'article 19 des statuts, tels que modifiés par l'assemblée générale du 7 mai 2024, et en vertu duquel le Président du conseil d'administration ayant atteint la limite d'âge statutaire peut exercer, le cas échéant, son mandat de Président jusqu'au terme de son mandat d'administrateur en cours.

Le conseil d'administration de Getlink SE a choisi un modèle de gouvernance assurant la séparation des responsabilités exécutives et des fonctions de Président. Cette organisation de la gouvernance correspond, à ce jour, à la pratique du gouvernement d'entreprise la plus adaptée à Getlink. Comme en témoigne l'auto-évaluation du fonctionnement du conseil

d'administration réalisée au terme de l'année 2025, cette structure, associée à la rotation progressive des administrateurs, permet d'accroître l'efficacité et l'agilité du fonctionnement du conseil d'administration.

Cette dissociation permet à Getlink SE de bénéficier :

- des compétences et expériences du Directeur général en tant que dirigeant, mais également de son expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international, de sa connaissance approfondie des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté ;
- de la stature internationale du Président, de sa crédibilité et de son expérience des relations binationales.

La complémentarité des profils de Jacques Gounon et Yann Leriche, tous deux administrateurs, favorise une gouvernance harmonieuse du Groupe, basée sur une répartition équilibrée et complémentaire des rôles respectifs du Président et du Directeur général.

Cette dissociation des fonctions permet de préparer, dans les meilleures conditions, la succession de Jacques Gounon pour que l'évolution de la stratégie de Getlink SE soit menée dans le respect de la culture binationale de l'entreprise et de ses valeurs. Yann Leriche peut ainsi se consacrer pleinement à la poursuite des programmes d'excellence et de développement de l'entreprise, tout en bénéficiant de la vision stratégique de Jacques Gounon et de sa connaissance du Groupe acquises au cours de ses années de fonctions de Président et Directeur général.

Par ailleurs, le conseil d'administration, ayant acté que le Président du conseil d'administration, administrateur depuis plus de douze ans, ne peut être qualifié d'administrateur indépendant au sens du Code Afep / Medef, a maintenu la fonction d'Administrateur Référent, assurée par Bertrand Badré.

Plan de succession

En 2024, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue des éléments des plans de succession et des processus décisionnels associés, selon les hypothèses et horizons de temps à envisager.

Plan de succession d'urgence, concernant les hypothèses de vacances imprévisibles ou accélérées (décès, démission ou empêchement)

Ce plan présente des solutions de principe envisagées en cas de survenance d'événements entraînant une vacance imprévisible ou accélérée du Président ou du Directeur général et distingue selon que l'évènement est définitif et durable, ou temporaire et de courte durée. La décision qui serait à prendre par le conseil d'administration dans de telles hypothèses nécessiterait d'être analysée à l'aune de l'évènement spécifique qui l'aurait rendue nécessaire.

Plan et processus de succession hors urgence, couvrant les hypothèses de renouvellement et poursuite (ou non) du mandat d'un dirigeant mandataire social et, le cas échéant, d'un départ ou terme prévisible ou anticipé

Le processus fixe et décrit le séquençage et les différentes étapes à mettre en œuvre dans le cadre de ce plan, d'une part, dans l'hypothèse d'une décision de renouvellement et poursuite (ou non) à l'échéance du mandat d'un dirigeant mandataire social et, d'autre part, le cas échéant, dans l'hypothèse d'un départ à terme prévisible ou anticipé (succession normale ou accélérée). Plus particulièrement concernant cette dernière hypothèse, le processus :

- définit les intervenants dans le processus, selon qu'il concerne le Président ou le Directeur général ;
- intègre les comités du conseil en charge de ce sujet, intervenant notamment sur orientation du conseil d'administration auquel reviennent les décisions de succession ;
- prévoit les étapes permettant, dans sa mise en œuvre, d'intégrer des candidatures internes et extérieures ;
- précise que, lorsque possible ou jugé opportun, le dirigeant mandataire social concerné serait consulté au cours du processus sur les candidats potentiels à sa succession, notamment à l'effet d'apprécier l'adéquation des profils au regard de sa connaissance des enjeux et priorités.

Éclairage sur le plan de succession à long terme des dirigeants

En 2024 et en 2025, le conseil d'administration, dans le prolongement des travaux du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue du plan de succession du comité exécutif du Groupe. Cette revue permet d'avoir une vision sur le vivier existant de talents en interne, à différents horizons de temps (intérim, court et long terme), participant également ainsi à la préparation du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le 6 février 2025, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, a procédé à la revue du plan de succession et de la situation des mandats en cours des mandataires sociaux. Le 5 mars 2025, le conseil d'administration a pris acte de l'avancement des travaux du comité des nominations et des rémunérations relatifs à l'organisation de la succession du Président du conseil, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale 2026 et a décidé, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, de proposer à l'assemblée générale du 14 mai 2025, la modification de l'article 19 des statuts relative à la limite d'âge applicable au Président du conseil pour porter cette limite de 70 à 75 ans. Si la proposition faite par le conseil d'administration, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, de renouveler le mandat d'administrateur de Jacques Gounon était validée par l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2026, le conseil d'administration se réunira, à l'issue de ladite assemblée, afin de se prononcer sur le renouvellement du mandat de Président du conseil.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1.1.2 Missions

Pouvoirs du Président du conseil d'administration

Depuis le 1^{er} juillet 2020, Jacques Gounon exerce le mandat de Président du conseil d'administration.

Conformément à la loi française, le Président du conseil organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Getlink SE et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut notamment demander communication de tout document ou information propre à éclairer le conseil d'administration dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Getlink SE est engagé même pour les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf preuve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Règlement intérieur du conseil d'administration restreint les pouvoirs du Directeur général pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du conseil d'administration.

Sans préjudice des dispositions légales relatives aux autorisations qui doivent être consenties par le conseil d'administration (conventions réglementées, cautions, avals et garanties, cessions de participations ou de biens immobiliers, etc.), l'autorisation préalable du conseil d'administration est requise pour les opérations susceptibles d'affecter les résultats de Getlink, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Le Directeur général doit obtenir l'autorisation préalable du conseil d'administration pour les opérations suivantes :

Nature d'opération	Seuil d'autorisation
Acquisition et cession d'actifs ou de participations, investissement ou désinvestissement, création, acquisition ou cession de toute filiale ou participation, ou restructuration interne	20 millions d'euros
Emprunt, dans la mesure compatible avec les contrats et engagements en cours au moment considéré, refinancement ou remboursement anticipé	10 millions d'euros
Toute opération ayant un impact sur les capitaux propres	10 millions d'euros
Litige : transactions, traités, compromis	10 millions d'euros

Lorsque de tel(le)s opérations, décisions ou engagements doivent donner lieu à des paiements successifs au(x) tiers cocontractant(s) liés à l'atteinte de résultats ou d'objectifs, les limites susmentionnées s'apprécient en cumulant ces différents paiements. La procédure d'approbation préalable n'est pas applicable aux opérations et décisions intra-groupe, lesquelles peuvent toutefois faire l'objet d'une information du conseil d'administration.

Se référer aux principales dispositions du Règlement intérieur du conseil d'administration à la section 4.2.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.1.2 COMITÉ EXÉCUTIF

4.1.2.1 Composition du comité exécutif

La direction générale est confiée à Yann Leriche depuis le 1^{er} juillet 2020. Géraldine Périchon a été nommée en qualité de Directrice générale adjointe le 1^{er} mars 2024. Membre du comité exécutif du Groupe, Géraldine Périchon est directement rattachée à Yann Leriche, Directeur général. La promotion de Géraldine Périchon est intervenue dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise renouvelée et renforcée, pour accompagner l'amélioration de la performance du Groupe. Géraldine Périchon a en charge les finances, les systèmes d'information et le digital, la RSE, les achats, les fusions et acquisitions et les affaires juridiques du Groupe et pilote également des projets stratégiques transverses pour le Groupe comme l'innovation digitale.

La Direction générale s'appuie sur un comité exécutif composé au jour du présent Document d'Enregistrement Universel des neuf principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe dont la liste figure dans le tableau ci-dessous et qui compte parmi ses membres quatre femmes.

Nom	Fonctions
Yann Leriche	Directeur général
Géraldine Périchon	Directrice générale adjointe
Julie Bagur	Directrice du développement
Didier Cazelles	Directeur général délégué Eurotunnel
Raphaël Doutrebente	Président d'Europorte
Anne-Sophie de Faucigny	Directrice communication Groupe
John Keefe	Directeur <i>corporate</i> et affaires publiques Groupe
Steven Moore	Directeur général d'Eleclink et directeur investissements et sécurité Groupe
Nicola Lyons	Directrice des ressources humaines Groupe

Une composition équilibrée en termes de parité hommes – femmes : avec plus de 44 % de femmes, l'objectif de féminisation 2023 a été largement dépassé. Cette tendance illustre les efforts accomplis à l'échelle du Groupe (voir sections 6.1 et 6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel).

L'âge moyen des membres du comité exécutif est de 53 ans. Un comité exécutif composé de **membres dont les compétences sont variées et complémentaires**.

Yann Leriche, Directeur général depuis 2020



Se référer à la biographie section 4.2.1 ci-dessous.

Géraldine Périchon, Directrice générale adjointe depuis mars 2024



Elle a débuté chez Lazard Frères en 2002 avant de travailler pour le Boston Consulting Group, Cinven et l'AMF. Elle a ensuite intégré le groupe Suez en 2015 en tant que Directrice Groupe M&A, avant d'être nommée en 2019 Senior Vice-Président Finance & Strategy Italy, Central and Eastern Europe puis directrice Financière Recyclage et Valorisation France en 2020. Elle a rejoint Getlink le 7 septembre 2020 en qualité de directrice administrative et financière. Elle est à ce titre notamment chargée de la RSE et de la stratégie digitale & AI. Géraldine Périchon a été nommée Directrice générale adjointe depuis le 1^{er} mars 2024.

Elle est diplômée de HEC.

Julie Bagur, directrice du développement depuis 2024



Julie Bagur cumule des expériences de direction générale, de développement commercial et d'excellence opérationnelle en France et à l'international. Précédemment chez Saint-Gobain pendant près de 10 ans, elle était depuis 2020 directrice de la Supply Chain pour les solutions d'isolation et d'aménagement intérieur. Auparavant basée au Brésil, où elle a occupé les postes de directrice commerciale des Produits pour la construction et de directrice générale de la filiale dédiée aux solutions d'isolation, elle avait intégré le groupe en tant que Directrice du Plan stratégique et des Fusions & Acquisitions pour la branche Matériaux Innovants. Julie Bagur a débuté sa carrière chez Amber Capital et poursuivi son parcours chez McKinsey.

Elle est diplômée de HEC.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Didier Cazelles, Directeur général délégué Eurotunnel depuis 2024



Le 1^{er} octobre 2024, Didier Cazelles a rejoint Eurotunnel, filiale à 100 % du groupe Getlink, en tant que Directeur général délégué. Didier Cazelles assume la responsabilité opérationnelle et managériale d'Eurotunnel, comprenant les opérations ferroviaires, la gestion de l'infrastructure, la sécurité, le commercial et les ressources humaines.

Didier Cazelles a commencé sa carrière en 1992 au sein du groupe SNCF au sein duquel il s'est investi plus de 20 ans, occupant des fonctions opérationnelles et managériales à haut niveau. Successivement directeur des opérations départementales pour l'Oise (1998-2000), directeur des Ventes de la Branche Voyageurs (2006-2007), directeur de la Région SNCF de Paris-Est (2008 – 2009), il est nommé en 2009 directeur de Cabinet du Président du groupe SNCF avant de prendre la direction des Opérations de la branche TGV en 2010. Il a rejoint le groupe Elinor en 2013, en charge du segment Autoroutes et Loisirs pour l'Europe du Nord, avant d'intégrer Keolis en 2019, en tant que Directeur général Adjoint en charge de la Branche Territoires.

Il est diplômé de Sciences-Po Paris et de l'École nationale des Ponts et Chaussées.

Raphaël Doutrebente, Président d'Europorte depuis 2021



Il a débuté sa carrière comme juriste en droit de la concurrence. Il a été responsable des ressources humaines du BHV en 1999. Il a assumé les fonctions de directeur des ressources humaines chez MPO France en 2002, Sabena Technics en 2004 et Brittany Ferries en 2006. En 2011, il est nommé directeur des opérations et des ressources humaines de Monier France (ex-Lafarge Couverture). En 2012, il est nommé Directeur général de MyFerryLink. En 2015, il devient Directeur général adjoint d'Europorte avant d'être nommé en 2018 Directeur général délégué puis président en janvier 2021. Raphaël Doutrebente est également président des sociétés Renofer et Giravert.

Raphaël Doutrebente est diplômé de l'Université Paris II, de l'Essec et de l'*Executive master* de l'École polytechnique.

Anne-Sophie de Faucigny, directrice de la communication Groupe depuis 2022



Forte de 20 ans d'expérience en stratégie de communication et relations institutionnelles, en France et à l'international, elle a dirigé les relations institutionnelles et médias de Bpifrance (2014-2022). Elle siégeait à son comité de direction. Précédemment, elle a successivement occupé les fonctions de directrice de clientèle en Espagne chez TMP Worldwide, agence de communication américaine, puis chez Publicis à Paris, avant de rejoindre la Macif, puis la Région Ile-de-France et enfin les cabinets ministériels à Bercy comme conseillère Communication et presse.

De 2018 à 2021, elle était membre du conseil d'administration de la société de Biotechnologies Yposkesi (administratrice certifiée IFA - Institut français des administrateurs).

Anne-Sophie de Faucigny est diplômée de Sciences-Po Toulouse et du Celsa.

John Keefe, directeur Affaires publiques & corporate Groupe depuis mars 2023



Il a débuté sa carrière dans le secteur du recrutement au sein du groupe Michael Page avant d'être nommé directeur du recrutement industriel pour Executive Connections. Il a rejoint Eurotunnel en 1993 pour gérer les formations du personnel dans le cadre des recrutements de masse au moment du lancement de l'exploitation du Tunnel. Il est ensuite devenu directeur de la formation, puis chef de cabinet du Directeur général, puis a occupé des postes dans les services de communication avant d'être nommé directeur des affaires publiques Royaume-Uni et porte-parole en 2014. Il a occupé les fonctions de directeur des affaires publiques du Groupe entre juin 2020 et février 2023. Il est devenu en mars 2023, directeur affaires publiques & corporate Groupe.

Il est titulaire d'un diplôme en géologie et économie et d'un diplôme d'études supérieures en gestion de la performance.

Steven Moore, Directeur général d'Eleclink depuis 2016 et directeur des investissements et de la sécurité de Getlink



Il a plus de 25 ans d'expérience commerciale dans le secteur de l'électricité, dont la majorité passée dans le trading d'énergie, la structuration, la génération, l'exploitation et l'optimisation de la gestion d'actifs. Il a travaillé six ans chez EDF où il a occupé plusieurs postes de direction, dont trois ans à Paris en qualité de directeur du Commerce, d'Optimisation et Trading. Avant de rejoindre EDF Energy, il a été le directeur des Marchés de l'Électricité chez British Energy. Il a rejoint Eleclink en 2015, et occupe la fonction de *Chief Executive Officer* depuis 2016.

Il est titulaire d'un Master's Degree Environmental Economics, Policy and Planning de l'Université de Bath et d'un Master of Business Administration de l'Université de Warwick.

Nicola Lyons, directrice des ressources humaines du Groupe depuis mai 2025



Elle débute sa carrière en 2001 à Londres au sein du Groupe Bouygues avant de rejoindre le groupe Fujitsu en 2005 jusqu'à devenir directrice adjointe des ressources humaines. En 2009, elle intègre l'entreprise de logistique industrielle GEFCO en tant que Responsable des ressources humaines pour le Royaume-Uni, un rôle qu'elle occupera pour le Benelux dès 2012. Elle évolue dès 2015, vers des rôles à dimension globale, tout d'abord en étant basée à Paris puis aux Pays-Bas, pour la division Freight Forwarding (Air & Mer). De retour à Paris en 2020, elle devient directrice des ressources humaines pour la région EMEA puis directrice ressources humaines monde pour la division Logistique intégrée. En 2022, elle est nommée directrice des ressources humaines Europe au sein de l'entreprise de logistique et supply-chain CEVA Logistics (Groupe CMA-CGM).

Nicola Lyons est diplômée des universités de West London (langues appliquées) et de Coventry (ressources humaines).



En 2025, la composition du comité exécutif demeure resserrée autour de neuf membres, Nicola Lyons, a rejoint Getlink en mai 2025 et intégré son comité exécutif rejoint Getlink en qualité de directrice des ressources humaines du Groupe.

4.1.2.2 Missions du comité exécutif : un comité exécutif mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie

Sous l'autorité du Directeur général et de la Directrice générale adjointe, le comité exécutif constitue l'instance dirigeante de Getlink. Le comité exécutif assure la conduite des activités du Groupe, ainsi que la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le conseil d'administration et de ses principales politiques. Il aide la Direction générale à définir les orientations et à instruire les décisions concernant l'organisation opérationnelle du Groupe. Ses membres interviennent périodiquement lors des réunions du conseil d'administration de Getlink afin de présenter l'état d'avancement des sujets qui concernent leurs domaines respectifs.

Le comité exécutif se réunit aussi souvent que nécessaire et en règle générale sur un rythme bimensuel.

La direction générale s'appuie sur les instances de direction de chacune des activités du Groupe (Eurotunnel, Eleclink et Europorte) ainsi que sur différents comités décrits au chapitre 3 du présent Document d'Enregistrement Universel, dont un comité d'engagement Groupe composé du Directeur général et de la Directrice générale adjointe, de la directrice Financière adjointe et du ou des directeurs concernés par les projets. Ce comité examine et donne son approbation sur les décisions importantes ayant pour objet la conclusion de nouveaux contrats significatifs, des projets d'investissements ou désinvestissements ou des projets de croissance externes.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le Groupe assure un suivi des objectifs chiffrés de féminisation du comité exécutif présentés en section 6.2 du présent Document d'Enregistrement Universel avec les moyens associés à ces objectifs.

Les comités spécialisés, visés en section 3.4.1 du présent Document d'Enregistrement Universel, assistent la direction générale et le comité exécutif.

4.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.1.1 Évolution de la composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Getlink SE à la date du présent rapport est composé de 15 administrateurs dont :

- six administrateurs non indépendants ;
- trois administrateurs représentant les salariés ;
- six administrateurs indépendants.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

À la date du présent rapport, les informations les concernant sont les suivantes :

	Informations personnelles				Expérience		Position au sein du conseil			Comités	
	Âge	Sexe	Nationalité	Actions	Mandats*	Indépendance	Nomination initiale	Échéance mandat	Ancienneté au conseil	Nombre	
Administrateurs non indépendants											
Jacques Gounon	72	H	Française	682 027 ⁽¹⁾	0	Non indépendant	2007	2026	18	2	
Yann Leriche	52	H	Française	40 250 ⁽²⁾	1	Non indépendant	2021	2029	4	1	
Elisabetta De Bernardi di Valserra	49	F	Italienne	3 700 ⁽³⁾	0	Non indépendant	2018	2026	7	1	
Andrea Mangoni	62	H	Italienne	3 942 ⁽⁴⁾	0	Non indépendant	2025	2026	0	1	
Benoît de Ruffray	59	H	Française	6 000 ⁽⁵⁾	2	Non indépendant	2023	2027	2	1	
Marie Lemarié	54	F	Française	2 155	1	Non indépendant	2023	2027	2	1	
Administrateurs représentants les salariés**											
Mark Cornwall	57	H	Britannique	3 394	0	Salarié	2021	2026	4	2	
Stéphane Sauvage	59	H	Française	1 205 ⁽⁶⁾	0	Salarié	2018	2026	7	3	
Philippe Vanderbec	58	H	Française	355 ⁽⁷⁾	0	Salarié	2018	2026	7	2	
Administrateurs indépendants											
Corinne Bach	52	F	Française	5 000	0	Indépendant	2016	2026	9	3	
Bertrand Badré	57	H	Française	4 000	0	Indépendant	2017	2026	8	1	
Sharon Flood	60	F	Britannique	5 000 ⁽⁸⁾	1	Indépendant	2020	2028	5	2	
Jean-Marc Janailiac	72	H	Française	3 000	1	Indépendant	2020	2028	5	3	
Brune Poirson	43	F	Française et Américaine	3 500 ⁽⁹⁾	0	Indépendant	2022	2026	3	2	
Peter Ricketts	73	H	Britannique	2 550	0	Indépendant	2022	2026	3	1	

* Nombre de mandats dans des sociétés cotées hors Getlink.

** Les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte, ni pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code Afep / Medef, ni pour le calcul du pourcentage de parité conformément aux dispositions actuellement en vigueur du Code de commerce et par cohérence, de l'internationalisation et la durée moyenne du mandat.

(1) En ce compris 311 477 actions ayant fait l'objet d'un nantissement (cf. déclarations AMF en date du 1^{er} août 2022 et 21 novembre 2024). Une main levée portant sur 235 294 actions a fait l'objet d'une déclaration AMF le 13 octobre 2025.

(2) Yann Leriche a acquis 21 500 actions le 15 mai 2025 (attribuées en 2024).

(3) Elisabetta De Bernardi di Valserra a acquis 700 actions supplémentaires le 10 décembre 2025.

(4) Andrea Mangoni a acquis 3 942 actions le 10 décembre 2025.

(5) Benoît de Ruffray a acquis 2 000 actions le 12 mars 2025.

(6) Stéphane Sauvage a acquis 130 actions le 15 mai 2025 (attribuées en 2024).

(7) Philippe Vanderbec a acquis 130 actions le 15 mai 2025 (attribuées en 2024) et a cédé 100 actions le 16 mai 2025.

(8) Sharon Flood a acquis 1 711 actions le 11 mars 2025.

(9) Brune Poirson a acquis 2 500 actions le 1^{er} avril 2025.

Les changements intervenus au sein du conseil d'administration en 2025

Le conseil d'administration a fait régulièrement l'objet de renouvellements partiels depuis 2018, dans le prolongement des travaux d'échelonnement des mandats initiés en 2018 et des rotations organisées depuis 2020 afin d'assurer un renouvellement harmonieux des mandats des administrateurs. En 2025, la composition du conseil d'administration n'a connu qu'une évolution, la cooptation de Andrea Mangoni en remplacement de Jean Mouton, démissionnaire. Andrea Mangoni a été coopté pour la durée restant à courir du mandat de Jean Mouton, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2026.

Composition du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale du 27 mai 2026

Sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations réuni le 20 novembre 2025, plusieurs décisions relatives à la composition du conseil d'administration seront proposées par le conseil d'administration à l'assemblée générale du 27 mai 2026. Il sera proposé le renouvellement des mandats de Jacques Gounon, Elisabetta de Bernardi di Valserra, Andrea Mangoni, Corinne Bach, Bertrand Badré, Brune Poirson, Peter Ricketts.

Le renouvellement des mandats de ces administrateurs sera proposé pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2030 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029, à l'exception de ceux de Corinne Bach et Bertrand Badré qui perdront, conformément à la recommandation du Code Afep / Medef, reprise dans la recommandation AMF DOC-2012-02, leur qualité d'administrateurs indépendants respectivement au cours des années respectivement 2028 et 2029. Aussi, le conseil a décidé, sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, de proposer à l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2026 de limiter la durée de leurs mandats à une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2028 pour Corinne Bach et à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à se réunir en 2029 pour Bertrand Badré. Cette limitation de la durée des mandats est prévue par l'article 17-1^o paragraphe 2 des statuts de la société.

La directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes (la « Directive WoB » (*Women on Board*)) a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2024-934 du 15 octobre 2024 et le décret n° 2025-744 du 30 juillet 2025. Ces nouvelles dispositions issues de l'ordonnance et du décret ne seront applicables à la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2027, dans la mesure où, en tant que société holding cotée employant en moyenne moins de 250 salariés au niveau social (et non consolidé), au 31 décembre 2025, elle n'entre pas dans le champ des sociétés soumises à une application anticipée au 1^{er} janvier 2026 mais uniquement au 1^{er} janvier 2027.

Dans la mesure où le mandat de chacun des ARS expirera lors de l'assemblée générale 2026 appelée à se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration a souhaité s'assurer de la conformité de son dispositif dès l'assemblée générale 2026 avec la directive WoB et pris la décision de réduire à deux le nombre d'administrateurs représentant les salariés (« ARS »). Les élections des ARS se sont déroulées les 26 et 27 janvier 2026 et ont désigné Stéphane Sauvage et Mark Cornwall. Cette élection permet donc à Getlink d'être d'ores et déjà en conformité avec le nouveau régime issu de l'ordonnance et du Décret.

Cette réduction du nombre d'ARS fait par ailleurs écho aux préconisations des administrateurs issues de l'auto-évaluation menée en 2024 visant à réduire la taille du conseil d'administration.

Conformément à l'article 17 des statuts la durée du mandat des ARS ainsi désignés par le comité de groupe et le comité de la société européenne sera de quatre ans, à compter de l'assemblée générale du 27 mai 2026.

Le tableau ci-dessous présente les changements prévus dans la composition du conseil d'administration pour l'exercice 2026 :

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Philippe Vanderbec		Jacques Gounon Elisabetta de Bernardi di Valserra Andrea Mangoni Corinne Bach Bertrand Badré Bruno Poirson Peter Ricketts Stéphane Sauvage Mark Cornwall

À la suite de l'assemblée générale du 27 mai 2026 et sous réserve du vote des résolutions proposées à l'assemblée générale, les membres du conseil d'administration de Getlink SE seront les suivants :

	Âge	Sexe	Nationalité	Indépendance	Nomination initiale	Échéance mandat
Jacques Gounon	73	H	Française	Non-indépendant	2007	2030
Yann Leriche	52	H	Française	Non-indépendant	2021	2029
Elisabetta De Bernardi di Valserra	49	F	Italienne	Non indépendant	2018	2030
Andrea Mangoni	62	H	Italienne	Non-indépendant	2025	2030
Benoît de Ruffray	59	H	Française	Non indépendant	2023	2027
Marie Lemarié	54	F	Française	Non indépendant	2023	2027
Stéphane Sauvage	59	H	Française	Salarié	2018	2030
Mark Cornwall	58	H	Britannique	Salarié	2021	2030
Corinne Bach	52	F	Française	Indépendant	2016	2028
Bertrand Badré	58	H	Française	Indépendant	2017	2029
Sharon Flood	61	F	Britannique	Indépendant	2020	2028
Jean-Marc Janailac	73	H	Française	Indépendant	2020	2028
Brune Poirson	43	F	Française et Américaine	Indépendant	2022	2030
Peter Ricketts	73	H	Britannique	Indépendant	2022	2030

Caractéristiques du conseil d'administration au 25 février 2026 et au 27 mai 2026 à l'issue de l'assemblée générale sous réserve de l'approbation des actionnaires

	Composition au 25 février 2026	Composition postérieure à l'assemblée générale du 27 mai 2026
Taux de féminisation	41,67%	41,67%
Âge moyen des administrateurs	59	59
Taux d'indépendance	50%	50%
Durée moyenne des mandats	5,6	6,3
Caractère international	41.67%	41,67% ²⁴

²⁴ Brune Poirson est franco-américaine.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte :

- conformément aux recommandations du Code Afep / Medef, dans le calcul du taux d'indépendance du conseil d'administration ;
- conformément aux dispositions légales en vigueur au jour du présent rapport, dans le calcul du taux de féminisation du conseil d'administration ;
- en conséquence et afin d'assurer la cohérence des informations présentées, la durée moyenne du mandat, ainsi que le taux du caractère international des administrateurs.

Ainsi, après l'assemblée générale du 27 mai 2026, sous réserve du vote favorable de l'assemblée :

- le taux d'indépendance du conseil reste en conformité avec les recommandations du Code Afep / Medef ;
- le taux de féminisation resterait supérieur au taux minimum légalement requis de 40 %.

Les curriculum vitae des administrateurs sont présentés dans la présente section 4.2.1.

4.2.1.2 La politique de diversité du conseil d'administration

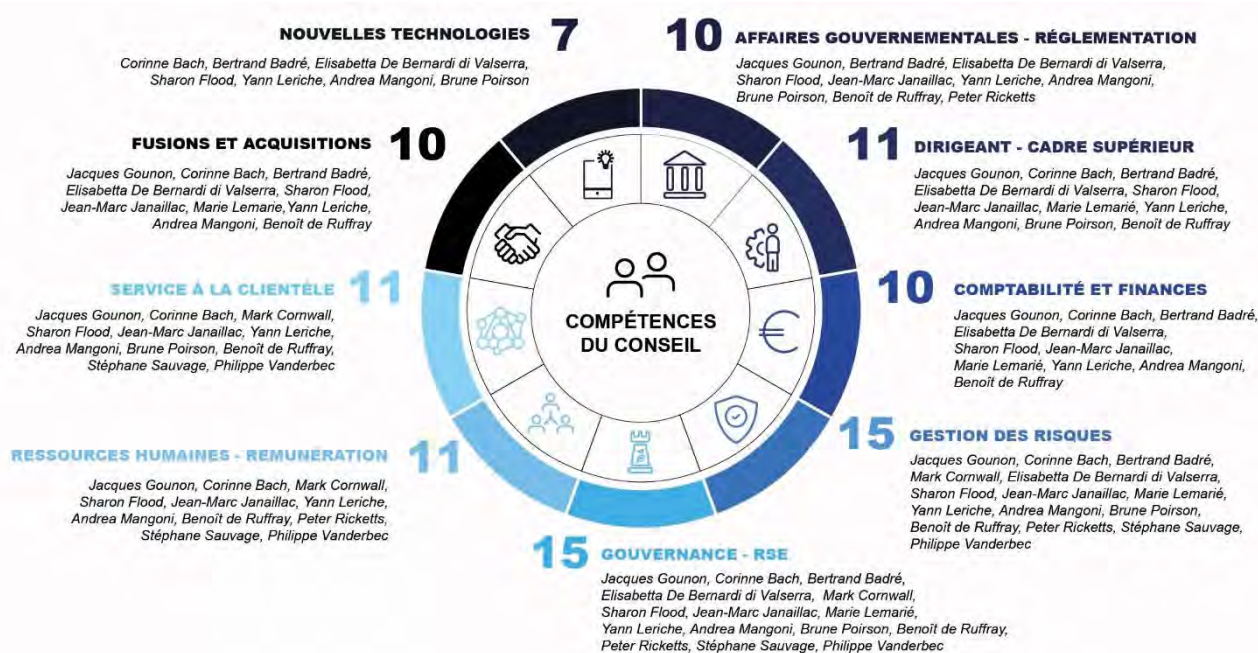
Le conseil d'administration a arrêté une politique de diversité, considérant qu'un conseil d'administration diversifié donne lieu à une gouvernance plus efficace et à des décisions plus éclairées. La composition du conseil d'administration vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance dans le respect de la parité et de la diversité qui reflète le caractère binational de l'entreprise tout en prenant en compte la structure de l'actionnariat, qui compte notamment à son capital Eiffage (27.66 %) et Mundys S.p.A. (anciennement dénommée « Atlantia S.p.A. ») (15,49 %) comme indiqué en section 7.4.1 du présent Document d'Enregistrement Universel. Une bonne synergie au sein du conseil passe par la complémentarité de ses membres. Le conseil d'administration, dans son ensemble, doit également refléter adéquatement la diversité des communautés au sein desquelles le Groupe exerce ses activités (public / privé, activité de transport, infrastructure ferroviaire, marché transmanche, entreprise franco-britannique, gestion de crises).

Conformément à sa politique de diversité, le conseil d'administration veille à l'équilibre et la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux du Groupe. Il maintient une pluralité d'expériences, de nationalités et de genre, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales du Groupe.

La politique de diversité du conseil d'administration de Getlink a pour objectif de s'assurer qu'à tout moment les membres du conseil sont collectivement en mesure de prendre des décisions de manière éclairée, judicieuse et objective en prenant en considération le modèle d'affaires de Getlink et sa stratégie. Cette politique décrit les critères retenus pour s'assurer de la diversité du conseil, en particulier :

Les connaissances et qualifications nécessaires aux fonctions d'administrateurs en lien notamment avec les activités spécifiques

L'expertise et l'expérience complémentaire des différents membres du conseil d'administration constituent un atout pour le Groupe : ils apportent à l'entreprise leurs compétences industrielles, managériales, financières, scientifiques et une diversité de profils hommes / femmes, âges et nationalités.



Décryptage des compétences Gouvernance et RSE (ESG) des 15 administrateurs :

Jacques Gounon	Jacques Gounon en sa qualité de Président-directeur général et désormais de Président du conseil d'administration de Getlink est engagé depuis l'origine dans une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise, Getlink opère des solutions et infrastructures de mobilité parmi les plus respectueuses de l'environnement. Jacques Gounon a impulsé la vision stratégique qui repose sur les enjeux ESG, lesquels font partie intégrante de la stratégie globale de Getlink. Sous sa direction, l'entreprise a adopté des pratiques visant à réduire son empreinte carbone et à promouvoir des initiatives écologiques. Parmi les projets les plus innovants, Jacques Gounon a supervisé la mise en service d'Eleclink. Ce projet contribue à l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau électrique européen. Le Groupe se positionne aujourd'hui comme un <i>leader</i> du transport éco-responsable, pleinement contributeur de la transition énergétique. Jacques Gounon siège au sein du comité RSE depuis sa création. En tant que Président de Fer de France jusqu'en 2023, Jacques Gounon a soutenu activement les projets de développement durable dans le secteur ferroviaire. Il est particulièrement engagé dans la réalisation de la liaison Lyon-Turin, un projet clé pour le transport ferroviaire européen. Son mandat inclut également la promotion de pratiques responsables et durables au sein de l'industrie ferroviaire, en mettant l'accent notamment sur la réduction des émissions de CO₂ et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Son engagement contribue ainsi à un avenir plus durable pour le secteur des transports. Les actions et compétences de Jacques Gounon ont permis à Getlink de se positionner parmi les <i>leaders</i> du transport éco-responsable, en mettant en avant des pratiques durables et responsables. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).
Yann Leriche	Yann Leriche a acquis une expérience en tant que Directeur général de Getlink qui lui a permis d'être à l'origine d'initiatives de développement durable et de responsabilité sociétales, intégrant ces principes dans la stratégie de Getlink. Il est à l'initiative des Rencontres du Climat, un cycle d'événements organisés par Getlink ayant pour vocation de partager et enrichir avec les décideurs publics et privés les travaux de recherche menés par la Toulouse School of Economics et sa chaire InECCA – Initiative for Effective Corporate Climate Action – créée en mai 2022 en partenariat avec Getlink et contribuant à sensibiliser et promouvoir des actions concrètes en faveur de la transition climatique. Yann Leriche porte dans l'entreprise des projets, tels que le projet Power to Traction, qui vise à utiliser l'énergie solaire pour alimenter les trains. Il a mené la mise en service du projet Eleclink, un câble à haute tension installé dans le Tunnel. Yann Leriche a porté, avec la Directrice générale adjointe, le Plan RSE et la composition du comité exécutif est l'illustration de son engagement. Sous sa direction, Getlink a mis en œuvre des initiatives pour réduire l'empreinte carbone de ses opérations avec des investissements dans des technologies plus propres et des sources d'énergie renouvelable pour ses infrastructures. Il encourage l'innovation, en mettant l'accent sur des solutions durables. Yann Leriche a notamment impulsé dans l'entreprise une démarche globale d'audit et de renforcement de la sécurité portant à la fois sur la maturité culturelle et le niveau de sécurité des systèmes dans l'entreprise. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).
Corinne Bach	Corinne Bach, administratrice de Getlink et Administratrice Référent environnement et climat, possède de solides compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et son appétence pour ces sujets l'ont conduites à orienter l'activité principale de sa société Carbometrix sur la décarbonation. Ces compétences et expertises sont décrites ci-dessous : Diplômée de l'École polytechnique, Telecom Paris et du MBA de l'INSEAD, Corinne Bach a dirigé des activités en France et aux États-Unis en tant que membre de comités exécutifs et de conseils d'administration. Son expérience dans le développement et la gestion d'activités internationales et ses compétences scientifiques l'ont conduite à fonder Carbometrix, une société de prestation de services en matière environnementale, dont l'activité est de produire pour ses clients des données sur leur performance carbone pour les aider à construire une trajectoire de décarbonisation solide. Sa formation et son parcours académique lui permettent de combiner des compétences scientifiques et managériales pour aborder les enjeux RSE. Son rôle de dirigeante et ses mandats d'administratrice lui ont permis de mettre à profit ces compétences en matière de gouvernance. Corinne Bach est experte dans les projets de transformation, de décarbonation et de diagnostics et d'atténuation des risques climatiques. Elle accompagne les institutions financières dans leur stratégie de décarbonation. Son expertise reconnue (comptabilité carbone et évaluation de l'impact environnemental) est primordiale pour les initiatives orientées vers les enjeux de décarbonation. Elle possède également une solide expérience en finance durable et verte, ce qui lui permet de contribuer activement à la promotion des pratiques financières responsables. En outre, son expérience dans l'industrie numérique, notamment chez Vivendi et SFR, lui donne une perspective unique sur l'intégration des technologies numériques dans les stratégies de durabilité. Elle est Administratrice Référente climat. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Bertrand Badré	Bertrand Badré, administrateur de Getlink et Administrateur Référent du conseil d'administration de Getlink, ancien Directeur général financier de la Banque Mondiale, du Crédit Agricole et de la Société Générale, précédemment représentant adjoint du président Jacques Chirac pour le G8, possède un vaste champ de compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qu'il met à profit dans le cadre de ses activités orientées vers des projets durables dans les pays en développement. Voici un résumé de ses principales compétences et expertises : Bertrand Badré dirige le fonds d'investissement responsable Blue like an Orange qu'il a créé pour investir sur les marchés émergents, aligné sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Bertrand Badré se concentre sur la mobilisation de capitaux pour des projets ayant un impact positif sur l'environnement et la société, en particulier dans les marchés émergents. Il est un fervent défenseur de la finance durable, cherchant à réconcilier la finance avec le bien commun. Son livre « Can Finance Save the World ? » explore le potentiel de la finance pour relever des défis mondiaux tels que le changement climatique et la pauvreté, et plaide en faveur d'une approche repensée des systèmes financiers au service du bien commun. Bertrand Badré a été l'un des représentants de la Banque mondiale dans les groupes G7, G20 impliqué dans les grands sommets de 2015, notamment à Paris sur le climat, ou aux Nations unies sur les objectifs de développement durable. Bertrand Badré participe activement à des forums et conférences pour sensibiliser et éduquer sur les enjeux de la finance durable et de la RSE. Bertrand Badré utilise son expertise en finance pour promouvoir des pratiques responsables et durables et promeut notamment l'équilibre hommes – femmes dans les fonctions de pouvoirs et notamment au sein des institutions financières. En avril 2024, il publie avec Fabienne Alamelou Michaille « Des Femmes et des Hommes. Le pouvoir en partage », un ouvrage dans lequel ils décryptent le partage du pouvoir entre les genres. Fruit de multiples entretiens avec des décideuses et décideurs économiques et politiques, l'objectif est de répondre à ces questions très actuelles : « Pourquoi les femmes ont-elles tant de difficultés à accéder à des fonctions de pouvoir et pourquoi restent-elles si peu nombreuses à la tête des organisations ? » et surtout « Comment faire pour accélérer le mouvement visant à l'égalité femmes-hommes ? ». = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).
Elisabetta De Bernardi di Valserra	Elisabetta De Bernardi, administratrice de Getlink, possède une expérience significative dans la gestion des investissements. En tant que Chief Asset Officer du groupe d'infrastructure Mundys, elle dirige la croissance durable des actifs sous gestion. Dans le cadre de son parcours professionnel, elle a acquis une expertise environnementale dans la gestion des autoroutes à péages, des aéroports et, en général, de la mobilité durable et elle s'attache à promouvoir des pratiques durables dans le secteur des infrastructures. Elle fait et a fait partie de comités de développement durable de plusieurs des sociétés qu'elle gère au titre de son portefeuille d'actifs, participant ainsi à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable. Elisabetta De Bernardi a par ailleurs acquis dans le cadre de ces fonctions une expertise robuste en matière de conformité et de sécurité. Elle a par ailleurs accompagné Mundys dans l'élaboration de son reporting extra-financier notamment sur la DPEF. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E) et Sécurité et conformité (S).
Sharon Flood	Sharon Flood, administratrice de Getlink, a démontré son engagement en faveur des questions environnementales et sociales au travers d'un large éventail d'expériences, notamment dans le cadre de son poste de direction au sein de John Lewis, une entreprise détenue par ses salariés. Elle apporte son engagement personnel dans des domaines tels que le changement climatique et la diversité. Sharon Flood, en sa qualité de présidente du comité d'audit du conseil d'administration de Network Rail (organisme public qui possède et exploite le réseau ferroviaire britannique) a joué un rôle déterminant dans la création du comité de durabilité environnementale, qui s'est concentré sur les solutions de transport public respectueuses de l'environnement et a contribué à la mise en place de la première stratégie de durabilité. En tant que présidente du comité de sécurité et de sûreté de Getlink, Sharon Flood s'attache à veiller à l'amélioration de la qualité de vie, du bien-être et de la sécurité des salariés de l'entreprise. Au-delà des frontières de l'entreprise, son engagement en faveur de la durabilité environnementale est devenu une évidence grâce à son rôle de membre au sein de Chapter Zero, une organisation qui se consacre à la formation continue des administrateurs non exécutifs sur les questions liées au changement climatique. Sharon Flood a également témoigné de son engagement sociétal, en devenant administratrice de Shelter, une organisation caritative britannique de lutte contre le sans-abrisme, ainsi qu'au travers de ses fonctions d'administratrices du Science Museum Group et de l'Université de Cambridge. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale et sociétale (S).
Jean-Marc Janaillac	Jean-Marc Janaillac, administrateur de Getlink, possède de vastes compétences et expertises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) décrite ci-après : Jean-Marc Janaillac a une vaste expérience en tant que Président-directeur général, notamment chez Transdev et Air France-KLM. Ces expériences lui ont permis de (i) développer des compétences en gestion d'entreprises complexes et de direction (compétences en termes social et de gouvernance d'entreprise), (ii) d'être à l'origine d'initiatives de développement durable et de responsabilité sociétales, intégrant ces principes dans la stratégie des entreprises qu'il a dirigées (engagements en matière de développement durable). Ses connaissances des infrastructures régulées et notamment des transports terrestres et aériens lui donne une compréhension approfondie des enjeux de durabilité et de régulation dans ces secteurs (connaissance des enjeux notamment environnementaux très prégnants dans ces secteurs). Enfin, son expérience internationale, notamment en tant que Président-directeur général du groupe Maeva et d'Air France-KLM lui a permis d'acquérir une perspective globale sur les pratiques de RSE et les attentes des parties prenantes à l'échelle mondiale. En tant que Président de la FNEGE (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises), Jean-Marc Janaillac, s'est concentré sur les nouvelles demandes des entreprises en termes de gestion environnementale, de RSE, mais aussi de technologies poussées (IA) pour permettre, grâce au monde académique, d'accompagner les entreprises dans ces mutations et ainsi faire le pont entre ces deux parties prenantes grâce à la Fondation. Par ses actions solidaires en matière éducative, Jean-Marc Janaillac partage son engagement dans différents cercles, dont les Assises de l'entreprise Full-RSE ou les Rencontres du Climat. Jean-Marc Janaillac est membre du comité RSE et éthique de la Commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations et préside le comité RSE de FNAC Darty. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale et sociétale (S) et Gouvernance (G).

Marie Lemarié	Marie Lemarié, administratrice de Getlink, a occupé des postes de direction exécutifs dans plusieurs entreprises d'assurance qui lui a permis d'acquérir notamment des compétences en gestion des risques, intégrant les risques ESG. Son parcours en tant que membre exécutif ou non exécutif dans des secteurs diversifiés tels que l'assurance, la banque ou la construction lui permet d'avoir une vision transverse sur les pratiques ESG. Cette large expérience lui permet de comprendre les enjeux de gouvernance et de veiller à ce que les pratiques de Getlink soient alignées avec les standards ESG. Ces compétences font de Marie Lemarié un administrateur précieux pour Getlink, capable de contribuer à une gouvernance solide et à la mise en œuvre des meilleures pratiques ESG. = > Connaissances / expertises solides en matière Sociale (S) et Gouvernance (G).
Andrea Mangoni	Andrea Mangoni, administrateur de Getlink, est Directeur général de la société d'infrastructures et de mobilité Mundys depuis mai 2023. Au cours de sa carrière, M. Mangoni a dirigé plusieurs sociétés dont Acea, producteur et distributeur d'électricité (jusqu'en 2009), Sorgenia, opérateur sur le marché de l'électricité (2013 à 2015). Il avait précédemment occupé des postes de direction chez Telecom Italia, Telecom Italia Sparkle et a été Directeur général de TIM Brazil (à partir de 2012). De 2016 à 2023, il était Directeur général de DoValue, l'une des principales sociétés de gestion d'actifs de portefeuilles de crédit en Europe du Sud. Mundys poursuit sa croissance durable en ayant un impact réel et positif sur l'environnement, les communautés et l'économie des régions où elle opère, tout en restant concentrée sur la croissance et l'investissement. La feuille de route ESG à l'horizon 2030 témoigne d'un engagement solide en faveur du développement durable du secteur des infrastructures dans lequel Mundys opère à travers le monde. Ces ambitions témoignent du fait que Andrea Mangoni intègre les principes ESG dans la stratégie et les opérations de Mundys. Andrea Mangoni apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeant de groupes internationaux, son expertise en matière de stratégie et ses compétences métiers (construction et maintenance, énergie et concessions) et RSE en ce compris son engagement en faveur du développement durable du secteur des infrastructures en Italie et à l'international. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).
Brune Poirson	Brune Poirson, administratrice de Getlink, est reconnue pour ses compétences en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Voici quelques points clés de son expertise : En tant qu'ancienne secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire en France, elle a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques environnementales et sociales. Elle a notamment initié et fait voter la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi « AGECE ») qui vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de préserver les ressources, protéger la souveraineté et accélérer la réindustrialisation. Cette législation a inspiré et servi de socle à la législation européenne. Brune Poirson a également été en charge des négociations européennes, et internationales, sur le climat, l'énergie et la biodiversité, ce qui lui a permis de travailler étroitement avec diverses parties prenantes internationales (gouvernements étrangers, ONG, ONU, et organisations financières internationales). Elle a ainsi une perspective globale sur les enjeux ESG. Par ailleurs, en tant que vice-présidente de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (« ANUE »), elle a participé à l'élaboration de l'agenda international sur l'environnement. Aujourd'hui, c'est dans le secteur privé que Brune Poirson poursuit son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle a occupé pendant quatre ans le rôle de directrice du développement durable du groupe Accor (membre du comex), un des <i>leaders</i> mondiaux de l'hospitalité, pour lequel elle était chargée de transformer en profondeur les pratiques du secteur, dans 110 pays, et d'orchestrer le déploiement de la stratégie de décarbonation, de préservation de l'eau et de réduction des déchets, ainsi que sur des politiques sociales. Aujourd'hui elle est <i>senior advisor</i> et fondatrice d'Udaan, qui accompagne les entreprises désireuses de réduire la vulnérabilité de leurs chaînes de valeur, sécuriser l'accès aux matières premières critiques et protéger le pouvoir d'achat. En tant qu'administratrice de Getlink SE, elle apporte son expertise, afin de veiller à ce que les pratiques de l'entreprise soient alignées avec les standards ESG. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).
Benoît de Ruffray	Benoît de Ruffray, PDG d'Eiffage et administrateur de Getlink, possède des compétences solides en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Sous sa direction, Eiffage a formalisé son engagement en matière de développement durable à travers une charte dédiée qui souligne l'importance de conjuguer développement rentable et respect des enjeux environnementaux et sociétaux. Son engagement environnemental s'illustre dans les projets de construction durables réalisés par Eiffage tels que des bâtiments à haute performance énergétique et de réduction de l'empreinte carbone ou dans le cadre d'initiatives visant à protéger et promouvoir la biodiversité sur ses chantiers (préservation des habitats naturels et intégration des espaces verts dans les projets urbains). S'agissant de ses engagements sociaux, Eiffage, sous la direction de Benoît de Ruffray, soutient des initiatives locales et des programmes de formation pour les jeunes et les personnes en difficulté, contribuant ainsi au développement des communautés locales. Ces actions témoignent du fait que Benoît de Ruffray intègre les principes ESG dans la stratégie et les opérations d'Eiffage, faisant de l'entreprise un acteur responsable et engagé dans le développement durable. = > Connaissances / expertises solides en matière Environnementale (E), Sociale (S) et Gouvernance (G).

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Peter Ricketts	Lord Ricketts, administrateur de Getlink, possède des compétences étendues en matière de gouvernance, acquises au cours de sa carrière diplomatique et de ses rôles de haut niveau. En tant qu'ancien ambassadeur du Royaume-Uni en France et conseiller national à la sécurité, Peter Ricketts a dirigé des équipes et des initiatives stratégiques, démontrant sa capacité à prendre des décisions éclairées et à orienter des politiques complexes. Sa carrière diplomatique lui a permis de se doter de solides compétences en négociation utiles dans les relations avec les parties prenantes notamment. Son expérience en sécurité nationale lui a permis de développer une expertise en gestion des risques, essentielle pour la gouvernance d'entreprise. Son travail avec des organisations internationales et des gouvernements lui a donné une compréhension approfondie des réglementations et des normes internationales, ce qui est essentiel pour assurer la conformité et la gouvernance efficace au sein des entreprises. Enfin, Lord Ricketts a toujours mis l'accent sur la transparence et la responsabilité dans ses fonctions. Ces principes sont cruciaux pour une bonne gouvernance, assurant que les actions et décisions sont prises de manière éthique et responsable. Ces compétences font de Lord Ricketts un administrateur précieux pour Getlink, capable de contribuer à une gouvernance solide et à la mise en œuvre des meilleures pratiques ESG. = > Connaissances / expertises solides en matière de Gouvernance (G).
Administrateurs représentant les salariés : Mark Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec	En tant qu'administrateurs représentant des salariés, Mark Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec sont impliqués par les enjeux sociaux, tels que les conditions de travail, la santé et la sécurité des employés, et le bien-être au travail. Leurs connaissances de l'entreprise et du Groupe acquises au cours de leurs riches parcours professionnels au sein du Groupe, leur permettent de disposer d'une large compréhension des pratiques internes de l'entreprise, de sa culture et valeur. Philippe Vanderbec est titulaire depuis 2025 du certificat d'administrateur de sociétés Sciences Po-IFA 2025 (Promotion 74). Leur qualité de représentants des salariés constitue également un levier positif en faveur de la promotion de la diversité et de l'inclusion au sein de l'entreprise, contribuant ainsi à un environnement de travail plus équitable et respectueux. = > Connaissances / expertises solides en matière Sociale (S) et Gouvernance (G).

Un conseil d'administration composé d'administrateurs dont le nombre de membres n'excède pas 15 administrateurs avec 50 % d'**administrateurs indépendants** conformément à la recommandation 10.3 du Code Afep / Medef. Getlink, conscient de l'intérêt d'avoir une proportion significative de membres du conseil d'administration indépendants, conserve cet objectif de ratio d'indépendance de son conseil d'administration.

Le conseil d'administration vérifie chaque année que les administrateurs remplissent les critères d'indépendance au sens de la recommandation 10.5 du Code Afep / Medef (cf. tableau ci-dessous).

Après examen de leur situation personnelle par le comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration a considéré le 25 février 2026, que répondaient aux critères d'indépendance : Corinne Bach, Bertrand Badré, Sharon Flood, Jean-Marc Janailac, Brune Poirson et Peter Ricketts.

À l'inverse, ne sont pas considérés comme indépendants :

- Jacques Gounon, qui a été Président-directeur général de Getlink SE jusqu'au 30 juin 2020, siège au conseil d'administration de Getlink depuis 2007.
- Yann Leriche, qui est Directeur général de Getlink SE.
- Elisabetta De Bernardi di Valserra et Andrea Mangoni (coopté en remplacement de Jean Mouton), dont les nominations ont été proposées par Mundys (précédemment dénommée Atlantia S.p.A.) qui contrôle Aero I Global & International S.à.r.l., le deuxième actionnaire de Getlink SE.
- Benoît de Ruffray et Marie Lemarié dont les nominations ont été proposées par Eiffage, le premier actionnaire de Getlink SE.

Le conseil d'administration, sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, s'est assuré de l'absence de relations d'affaires significatives entre les sociétés du Groupe et les sociétés au sein desquelles les administrateurs indépendants de Getlink SE exercent également un mandat social.

Le conseil d'administration a examiné un tableau récapitulatif des flux (achats et ventes) intervenus au cours de l'exercice écoulé entre les sociétés du Groupe et les sociétés au sein desquelles les administrateurs indépendants de la société exercent également un mandat social. Ces flux sont rapportés au poids total des achats et ventes de chaque groupe pour en mesurer l'importance. Pour l'exercice 2025, ce tableau fait apparaître que les montants des ventes du Groupe à l'un quelconque des groupes concernés ou de ses achats à l'un de ces groupes n'excèdent pas 0,47 % de la totalité des ventes ou achats du Groupe ou de l'un quelconque des groupes concernés.

Le comité des nominations et des rémunérations constate l'existence de relations d'affaires entre certaines filiales des groupes où certains administrateurs détiennent des mandats et des filiales du Groupe. Le comité constate la pratique de procéder à des appels d'offres et l'organisation de la relation et que le conseil d'administration de Getlink n'interfère aucunement dans ces relations d'affaires :

- aucun des administrateurs concernés n'exerce de fonction opérationnelle dans les entités concernées et n'est membre du conseil d'administration des sociétés contractantes (FM, CTG, Europorte) ;
- aucun des administrateurs concernés ne dispose de pouvoir décisionnel direct sur la sélection des prestataires, l'attribution, le déroulement ou la gestion des contrats constitutifs de la relation d'affaires ;
- aucun des administrateurs concernés ne perçoit de rémunération liée au contrat, lien ou relation d'affaires éventuels et n'a aucun intérêt personnel lié aux contrats concernés.

Ainsi, le conseil d'administration, sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations a confirmé l'absence de relations d'affaires significatives en 2025.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur (hors les administrateurs représentant les salariés) au regard des critères d'indépendance mentionnés par le Code de gouvernement d'entreprise Afep / Medef :

Critères	Membres	J. Gounon	Y. Leriche	E. De Bernardi	B. Badré	S. Flood	C. Bach	J.M. Janailac	M. Lemarié	J. Mouton (remplacé par A. Mangoni le 24/07/2025)	B. Poirson	B. de Ruffray	P. Ricketts
A	Critère 1 (salarié/mandataire social)	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
F	Critère 2 (filiales)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
E	Critère 3 (relations économiques)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
P	Critère 4 (relations familiales)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
/	Critère 5 (auditeur)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
M	Critère 6 (administrateur 12 ans)	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
E	Critère 7 (actionnaire important)	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓	X	X	✓	X	✓

Légende : « ✓ » : désigne un critère satisfait ; « X » désigne un critère non satisfait ; **Critère 1** : statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq dernières années ; **Critère 2** : existence ou non de mandats croisés ; **Critère 3** : existence ou non de relations d'affaires significatives ; **Critère 4** : existence ou non de lien familial proche avec un mandataire social ; **Critère 5** : ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ; **Critère 6** : ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ; **Critère 7** : statuts de l'actionnaire important.

Le 25 février 2026, le conseil d'administration est composé de six administrateurs indépendants, six administrateurs non indépendants et trois administrateurs représentant les salariés, soit 50 % d'administrateurs indépendants, hors représentants des salariés²⁵. À l'issue de l'assemblée générale du 27 mai 2026, cette composition restera inchangée.

- La **représentation équilibrée des femmes et des hommes** au sein du conseil (avec la pérennité d'un taux de mixité de 40 % au moins).

Le 25 février 2026, le conseil d'administration compte cinq femmes et comptera cinq femmes à l'issue de l'assemblée générale du 27 mai 2026, soit, 41,66 % du conseil d'administration (hors représentants des salariés²⁶), en conformité avec la loi du 27 janvier 2011, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils.

En 2025, la présidence de deux comités spécialisés sur les quatre est exercée par une femme. Cela fait suite au renforcement de la féminisation des comités réalisée en 2023.

- Un **équilibre en termes d'âge et d'ancienneté des administrateurs** avec, d'une part, la durée des mandats d'administrateur fixée à quatre ans et, d'autre part, la règle de détermination de l'indépendance (durée de mandature limitée à 12 ans lors du renouvellement des administrateurs indépendants).

La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de quatre années. Elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Par exception et pour la mise en place ou le maintien d'un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs, l'assemblée générale ordinaire peut procéder à des nominations ou renouvellements de mandats pour une durée inférieure ou égale à quatre années.

Tout membre sortant est rééligible. Toutefois, le nombre d'administrateurs, personnes physiques et représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 75 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice, l'administrateur concerné le plus âgé étant réputé démissionnaire d'office. À titre de règle de bonne conduite, les administrateurs sont convenus, dans le Règlement intérieur du conseil d'administration de se démettre de leur mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans.

L'âge moyen des administrateurs (et ce compris les administrateurs représentant des salariés) est de 59 ans.

Afin d'assurer un échelonnement harmonieux des mandats, le conseil d'administration a par ailleurs introduit dans son Règlement intérieur la règle suivant laquelle un administrateur indépendant ayant atteint 12 années de mandat, se démet de son mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat. Deux administrateurs indépendants dont le renouvellement de mandat sera proposé à l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2026 sont concernés par une perte d'indépendance au cours desdits mandats.

L'ancienneté moyenne des 15 administrateurs est de près de six ans, et de cinq ans en excluant le mandat du Président du conseil d'administration.

L'ouverture à l'international du conseil

La part des administrateurs de nationalités étrangères est désormais de 41,66 % (hors représentants des salariés), étant rappelé que Brune Poirson est franco-américaine.

²⁵ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul du taux d'indépendance, conformément au Code Afep / Medef.

²⁶ Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour le calcul du pourcentage, conformément à l'article L. 225-27 du Code de commerce.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mise en œuvre de la politique de diversité et processus de sélection des administrateurs

Le conseil d'administration (et son comité des nominations et des rémunérations) s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses comités. À cette fin, le comité des nominations et des rémunérations évalue périodiquement, et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et soumet au conseil toutes recommandations utiles. Le tableau ci-dessous synthétise des objectifs de la politique de diversité appliquée au conseil d'administration, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

Critères	Objectifs	Modalités de mise en œuvre en application de l'article L.22-10.10 du Code de commerce
Connaissances et qualifications nécessaires aux fonctions d'administrateur	S'assurer qu'à tout moment les membres du conseil disposent collectivement des compétences et expertises nécessaires pour prendre des décisions éclairées	Se référer à la cartographie des compétences ci-dessus à jour
Indépendance des administrateurs	Respecter le minimum de 50 % d'administrateurs indépendants conformément à l'article 10.3 du Code Afep / Medef. Getlink, conscient de l'intérêt d'avoir une proportion significative de membres indépendants, poursuit l'objectif d'augmenter le ratio d'indépendance de son conseil d'administration	50 % d'administrateurs indépendants conformément à la recommandation 10.3 du Code Afep / Medef
Équilibre hommes et femmes	Maintenir un taux de mixité de 40 % au moins en application de la réglementation en vigueur	Le conseil d'administration compte 41,66 % d'administratrice (hors représentants des salariés)
Équilibre en termes d'âge et d'ancienneté des administrateurs	- Un tiers maximum d'administrateurs âgés de plus de 75 ans. À titre de règle de bonne conduite, les administrateurs sont convenus, dans le Règlement intérieur du conseil d'administration de se démettre de leur mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans - Un administrateur indépendant ayant atteint 12 années de mandat, se démet de son mandat au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat	- Âge moyen des 15 administrateurs : 59 ans. Aucun administrateur n'a atteint l'âge de 75 ans - Ancienneté moyenne des 15 administrateurs : 6 années (5 années en excluant le mandat du Président du conseil d'administration) - Le mandat des administrateurs qui aurait atteint 12 années au cours d'un mandat de 4 ans serait renouvelé pour une durée inférieure.
Ouverture à l'international du conseil	La composition du conseil doit tendre à refléter le caractère binational du Groupe	Part des administrateurs de nationalités étrangères : 41,66 % (comptabilisation faite hors représentants des salariés et Brune Poirson étant franco-américaine)

En sus des critères fixés dans le cadre de la politique de diversité, le conseil d'administration et son comité des nominations et des rémunérations s'attachent à vérifier que tout administrateur ait les qualités essentielles suivantes :

- être soucieux de l'intérêt social ;
- avoir une qualité de jugement, en particulier des situations, des stratégies et des personnes, qui repose notamment sur son expérience ;
- avoir une capacité d'anticipation lui permettant d'identifier les risques et les enjeux stratégiques ;
- être intègre, présent, actif et impliqué.

Le mandat d'administrateur requiert une disponibilité et un engagement importants, comme en témoigne le nombre de réunions ; au total en 2025, entre les réunions du conseil d'administration (7 réunions) et des comités (15 réunions), les membres du conseil d'administration ont tenu 22 réunions. Par ailleurs, les administrateurs indépendants se sont réunis une fois en 2025.

Les administrateurs doivent partager une communauté d'intérêt avec les actionnaires de telle sorte que le 30 avril 2020, les actionnaires ont voté la modification des statuts visant à ce que chaque administrateur de Getlink SE ait l'obligation de détenir un nombre d'actions ordinaires de Getlink SE correspondant à l'équivalent d'une année de rémunération des administrateurs (anciennement appelée jetons de présence). Les administrateurs ont trois ans pour se porter acquéreur de ces actions. Si un administrateur n'est pas propriétaire du nombre statutaire d'actions ordinaires, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans les délais.

La politique de diversité a vocation à s'appliquer lors de la nomination de tout administrateur, mais également lors de la revue annuelle de la composition du conseil par le comité des nominations et des rémunérations, laquelle est ensuite présentée au conseil d'administration. À cet effet, un processus de sélection des administrateurs a été mis en place afin de veiller au respect de la politique de diversité.

Processus de sélection des administrateurs

Les administrateurs sont nommés, renouvelés dans leurs fonctions ou révoqués par l'assemblée générale des actionnaires. Le comité des nominations et des rémunérations évalue la composition et la taille du conseil d'administration, supervise la procédure pour l'évaluation des candidatures à la fonction d'administrateur du conseil et apprécie si les personnes sont qualifiées pour devenir membre du conseil d'administration, conformément aux critères établis par ce dernier et recommande au conseil d'administration les candidats.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

	PROFIL	CANDIDATURE	SÉLECTION	DÉSIGNATION
ADMINISTRATEUR	DEFINITION DU PROFIL RECHERCHÉ SELON : • Les compétences et expertises en lien avec l'activité du Groupe (cf. cartographie des compétences) • De qualités et valeurs essentielles • Equilibre du conseil (diversité et indépen-	• Désignation d'un cabinet de recrutement • Etablissement d'une liste restreinte de candidats potentiels	• Audition par le comité des nominations et des rémunérations • Choix de la candidature finale par le conseil	Approbation de la nomination par l'assemblée générale des actionnaires ou ratification si cooptation
ADMINISTRATEUR NOMMÉ SUR PROPOSITION D'UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF	OBJECTIF : • Assurer une aptitude collective du conseil • Prendre des décisions éclairées • Challenger et assurer un suivi des décisions de la direction générale	• Candidature proposée	• Audition par le comité des nominations et des rémunérations ainsi que par le conseil	
ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALAIRES		• Désignation en application des dispositions légales et conformément à l'article 15 des statuts de Getlink SE par : - le Comité de Groupe France ou - le Comité de la Société Européenne		

Getlink SE suit un processus approfondi de mise en candidature et de sélection. Le comité des nominations et des rémunérations, établit, selon le cas, avec l'assistance d'un cabinet de conseil en gouvernance, une feuille de route de la mise en œuvre du plan de succession du conseil d'administration et des recherches à mener.

Le comité désigne un cabinet de recrutement mandaté à l'effet de rechercher les candidats répondant aux critères fixés. Le comité gère la participation du cabinet de recrutement. Le comité, avec le cabinet de recrutement, considère la liste initiale des candidats potentiels, puis une liste restreinte, avant de procéder à des auditions. La décision finale de sélection des personnes est prise de façon collégiale par l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux dans le Groupe, les administrateurs sont domiciliés au siège social de Getlink SE, 37-39, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

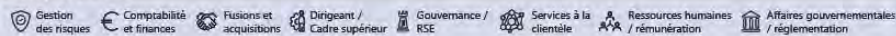
4.2.1.3 Présentation des membres du conseil d'administration en fonction au cours de l'exercice 2025 et toujours en fonction au 25 février 2026



JACQUES GOUNON

Président et administrateur non indépendant de Getlink SE

Compétences :



Membre de 2 comités : comité éthique et RSE et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Français, 72 ans

- **Date de premier mandat :**
9 mars 2007
- **Ancienneté au conseil :**
18 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026
- **682 027 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Jacques Gounon est un ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées. Après avoir commencé sa carrière en 1977 dans la fonction publique, il devient Directeur général du groupe Comatec (1986-1990), puis directeur du développement du groupe Eiffage (1991-1993), Conseiller Industrie au cabinet du Ministre du Travail (1993-1995), directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Transports (1995-1996), Directeur général adjoint du Groupe Alstom (1996) et Président du secteur entreprise et membre du comité exécutif d'Alstom (2000), Vice-président directeur général du groupe Cegelec (2001). Président-directeur général de Getlink SE de 2007 à 2020, Jacques Gounon est devenu Président du conseil d'administration de Getlink SE le 1^{er} juillet 2020. Il détient différents mandats d'administrateur dans des filiales de Getlink. Il est administrateur d'Aéroports de Paris, Vice-Président délégué du comité pour la Transalpine depuis le 2 juillet 2024 (après neuf années en qualité de Président du comité pour la Transalpine) ; il est devenu en 2019, Président de La Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis dont il demeure actuellement administrateur.

Jacques Gounon a été Président de Fer de France, l'association du rail français entre 2020 et janvier 2023. Le 23 septembre 2021, Jacques Gounon a été élu Président du conseil d'Administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris).

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 0

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur, président du comité d'audit	Aéroports de Paris / Euronext Paris	2008 au 17 décembre 2025

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Président du conseil d'administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph (Paris) ; Vice-Président délégué du comité pour la Transalpine ; administrateur de la Maison du Numérique et de l'Innovation du Calaisis		

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

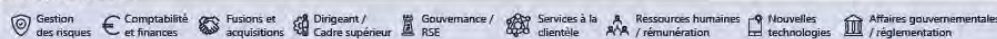
Mandat expiré	Société	Dates
Président	Comité de la Transalpine	2024
Président-directeur général	Getlink SE	2007-2020
Administrateur	Aéroports de Paris	2008-2025



YANN LERICHE

Directeur général et administrateur non indépendant de Getlink SE

Compétences :



Membre de 1 comité : comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité au conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité au comité de sécurité et de sûreté : 100 %

Français, 52 ans

- **Date de premier mandat :**
28 avril 2021
- **Ancienneté au conseil :**
4 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2025
- 40 250 actions ordinaires de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Yann Leriche, diplômé de l'École polytechnique (1997), puis de l'École des ponts et chaussées, du Collège des Ingénieurs et de l'ESCP-Europe, a débuté sa carrière dans le secteur public, en tant que directeur de projets d'infrastructures routières, puis de construction et d'exploitation de système de transport collectif. Après une expérience solide chez Bombardier Transport où il a pris la Direction des systèmes de transport Guided Light Transit, Yann Leriche a intégré le groupe Transdev en 2008, en qualité de Directeur général de Transamo, puis Président-directeur général de la filiale allemande Transdev SZ et directeur adjoint des activités de transit en Amérique du Nord en 2012. En 2014, il a été nommé directeur de la performance et membre du Comité exécutif. De 2017 à 2020, il a été Directeur général de Transdev Amérique du Nord, en charge des activités américaines et canadiennes du groupe (17 000 employés, un chiffre d'affaires de 1,4 Md\$, 100 villes et agglomérations desservies par sept moyens de transport différents). Il était également responsable du développement mondial des activités de véhicules autonomes du groupe Transdev. Yann Leriche a rejoint Getlink le 1^{er} juillet 2020 en qualité de Directeur général. Il a été élu membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 28 avril 2021. Au sein du Groupe, il a été désigné Président-directeur général de FM, Président d'Eurotunnel Holding, directeur de CTG ainsi que d'ESL et d'administrateur de la société Getlink Services UK à compter du 1^{er} septembre 2025.

Yann Leriche apporte notamment au conseil d'administration sa vision stratégique, ainsi que ses compétences et expériences en tant que dirigeant, mais aussi son expertise opérationnelle et fonctionnelle des activités de transport à l'international et sa connaissance fine des activités de l'entreprise, tout particulièrement en matière de sécurité et sûreté.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur	Air France KLM / Euronext Paris	2023 à ce jour

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

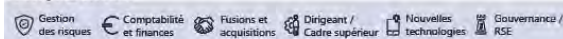
Mandat expiré	Société	Dates
Président	Get Finances	2023



ELISABETTA DE BERNARDI DI VALSERRA

Administratrice non indépendante de Getlink SE

Compétences :



Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité au conseil d'administration : 100 %

Taux d'assiduité au comité d'audit : 100 %

Italienne, 49 ans

- **Date de premier mandat :**
18 avril 2018
- **Ancienneté au conseil :**
7 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026
- **3 700 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Elisabetta De Bernardi di Valserra est diplômée *magna cum laude* en génie électronique à l'Université degli Studi de Pavie. Elle est membre du conseil d'administration d'Abertis, d'Aeroporti di Roma, Telepass et Aéroports de la Côte d'Azur. Elle a commencé sa carrière chez Morgan Stanley en 2000, dans la banque d'investissement, où elle a travaillé dans l'équipe de communication et médias à Londres, puis dans l'équipe corporate finance à Milan, où elle est restée jusqu'en 2013, en tant que directeur exécutif. Chez Morgan Stanley, Elisabetta est intervenue comme conseil sur plusieurs transactions, dont des fusions-acquisitions, des opérations sur capital ou de dette. Entre 2013 et 2015, elle a été associée de la société Space Holding, lançant et plaçant sur la Bourse italienne des entités dédiées aux acquisitions Space SpA et Space 2 SpA, qui ont terminé leur regroupement en fusionnant avec Fila Avio et Aquafil. Entre 2015 et 2020, elle a été directrice des Investissements d'Edizione Srl puis a rejoint Mundys où elle a occupé les fonctions de directrice des Investissements Aéroports & mobilité des services jusqu'en avril 2024. Elle occupe actuellement au sein de Mundys les fonctions de directrice de la gestion des actifs *Chief Asset Management officer*. Elle a été désignée membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale des actionnaires du 18 avril 2018. L'assemblée générale de Getlink SE du 27 avril 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur d'Elisabetta De Bernardi di Valserra jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

Elisabetta De Bernardi di Valserra apporte notamment au conseil d'administration son expérience d'administratrice de groupes industriels à dimension internationale, sa connaissance du secteur des infrastructures, ainsi que son expertise financière en fusion et acquisition et en gestion de participations.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administratrice	Aeroporti di Roma S.p.A.	2019 à ce jour
Administratrice	Telepass S.p.A.	2020 à ce jour
Membre du conseil de surveillance	Aéroports de la Côte d'Azur S.A.	2020 à ce jour
Administratrice	Abertis Infraestructuras S.A.	2024 à ce jour
Administratrice	Abertis Holdco S.A.	2024 à ce jour
Managing Board member	Yunes GmbH	2024 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
Administratrice	Autostrade per l'Italia S.p.A.	2019 à 2022
Gérante	Autostrade Concessioni e Costruzioni S.p.A.	2020 à 2021
Administratrice	Azzurra S.p.A.	2022 à 2025



 Italien, 62 ans

- **Date de premier mandat :**
24 juillet 2025
- **Ancienneté au conseil :**
0 an
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026
- **3 942 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

ANDREA MANGONI

Administrateur non indépendant de Getlink SE

Compétences :

 Gestion des risques
  Comptabilité et finances
  Fusions et acquisitions
  Dirigeant / Cadre supérieur
  Gouvernance / RSE
  Services à la clientèle
  Ressources humaines / rémunération
  Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Andrea Mangoni est Directeur général de la société d'infrastructures et de mobilité Mundys depuis mai 2023. Au cours de sa carrière, M. Mangoni a dirigé plusieurs sociétés dont Acea, producteur et distributeur d'électricité (jusqu'en 2009), Sorgenia, opérateur sur le marché de l'électricité (2013 à 2015). Il avait précédemment occupé des postes de direction chez Telecom Italia, Telecom Italia Sparkle et a été Directeur général de TIM Brazil (à partir de 2012). De 2016 à 2023, il était Directeur général de DoValue, l'une des principales sociétés de gestion d'actifs de portefeuilles de crédit en Europe du Sud.

Mundys poursuit sa croissance durable en ayant un impact réel et positif sur l'environnement, les communautés et l'économie des régions où elle opère, tout en restant concentrée sur la croissance et l'investissement. La feuille de route ESG à l'horizon 2030 témoigne d'un engagement solide en faveur du développement durable du secteur des infrastructures dans lequel Mundys opère à travers le monde.

Ces ambitions témoignent du fait que Andrea Mangoni intègre les principes ESG dans la stratégie et les opérations de Mundys.

Andrea Mangoni apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeant de groupes internationaux, son expertise en matière de stratégie et ses compétences métiers (construction et maintenance, énergie et concessions) et RSE en ce compris son engagement en faveur du développement durable du secteur des infrastructures en Italie et à l'international.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 0

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Mandat expiré	Société / Place de cotation	Dates
Directeur Général	Mundys S.p.A.	1 ^{er} mai 2023 à date
Président du Conseil d'administration	Telepass S.p.A.	28 avril 2023 à date
Administrateur	Abertis Holdco S.A.	11 décembre 2023 à date
Administrateur	Abertis Infraestructuras S.A.	30 janvier 2024 à date
Administrateur	3IP SGR	29 novembre 2017 à date

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
Directeur général	doValue S.p.A.	2016 jusqu'au 27 avril 2023
Administrateur	doValue Spain (ex Altamira)	28 juin 2019 jusqu'au 28 avril 2023



BENOÎT DE RUFFRAY

Administrateur non indépendant de Getlink SE

Compétences :

Gestion des risques Comptabilité et finances Fusions et acquisitions Dirigeant / Cadre supérieur Gouvernance / RSE Services à la clientèle Ressources humaines / rémunération Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

 Français, 59 ans

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2023
- **Ancienneté au conseil :**
2 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2027
- **6 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Benoît de Ruffray est un ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École des ponts ParisTech et titulaire d'un master de l'Imperial College à Londres. Il a débuté sa carrière en 1990 au sein du groupe Bouygues. Il dirige d'importants projets et occupe différents postes de direction à l'international, avant d'être nommé Directeur général délégué de Bouygues Bâtiment International en 2008. En 2015, il devient Directeur général de Soletanche Freyssinet (groupe Vinci). Il rejoint le groupe Eiffage en janvier 2016 en tant que Président-directeur général.

Benoît de Ruffray apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeant de groupes, son expertise en matière de stratégie et ses compétences métiers (construction et maintenance ferroviaire, énergie et concessions) et RSE en ce compris son expérience en faveur de la mutation bas carbone des activités d'Eiffage.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 2

Mandats sociaux	Société / Place de cotation	Dates
Président-directeur général	Eiffage / Euronext Paris	2016 à ce jour
Administrateur	Société Générale / Euronext Paris	2023 à ce jour

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Président (entités non cotées du groupe Eiffage)	Fondation d'Entreprise Eiffage	2016 à ce jour
Président du conseil d'administration	École nationale des ponts et chaussées	2018 à ce jour
Président du conseil d'administration	Fondact	2020 à ce jour
Administrateur	Financière Eiffarie	2015 à ce jour
Président	Financière Eiffarie	2018 à ce jour
Administrateur	Routasun	2024 à ce jour
Représentant de l'ENPC au conseil d'administration	IP Paris	2024 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat	Société	Dates
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Groupe Goyer	2019 à 2025
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Eiffage Énergie Systèmes Participations	2017-2024
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Eiffage Énergie Systèmes-Clemessy	2017-2023
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Eiffage Énergie Systèmes-Régions France	2017-2023
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Eiffage Énergie Système-Télécom	2017-2023
Président et administrateur	Eiffarie (SAS)	2015-2023
Censeur du conseil de surveillance	Aéroport de Toulouse-Blagnac	2020-2023
Administrateur (groupe Eiffage)	APRR et AREA	2018-2023
Président (entité non cotée du groupe Eiffage)	Eiffage infrastructures	2022



 Française, 54 ans

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2023
- **Ancienneté au conseil :**
2 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2027
- **2 155 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

MARIE LEMARIÉ

Administrateur non indépendante de Getlink SE

Compétences :

 Gestion des risques
  Comptabilité et finances
  Fusions et acquisitions
  Dirigeant / Cadre supérieur
  Gouvernance / RSE

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Marie Lemarié est une ancienne élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Boston University (Master in Economics). Après un début de carrière en tant qu'économiste (RexeCode) et dans la gestion d'actifs (State Street Banque), elle a rejoint Aviva (Groupe international d'assurance) en 2003. Elle a créé puis dirigé la direction des investissements chez Aviva France jusqu'en 2011. En 2012, elle rejoint le Groupe d'assurance français Groupama où elle dirigeait le pilotage des investissements, les fusions-acquisitions, le financement et la gestion de capital pour le compte du Groupe. Entre 2018 et 2024, elle a exercé le mandat de Directeur général de Scor Ireland dont elle demeure administratrice et devient en novembre 2024 conseillère stratégique du directeur financier (« CFO Strategic Advisor »). Elle a siégé en qualité d'administratrice au sein du conseil d'administration et du comité d'audit d'Eiffage entre 2012 et 2024 au sein desquels elle conserve des fonctions de censeur.

Marie Lemarié apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeante, son expertise en matière financière, de gestion des risques, de fusions et acquisitions et ses connaissances dans les domaines de la construction et de l'énergie.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Censeur du conseil et du comité d'audit	Eiffage / Euronext Paris	2024 à ce jour

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Administratrice	Scor Ireland	2018 à ce jour
Membre du conseil de surveillance et Présidente du comité d'audit	Agence France Locale	2022 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
Directeur général	Scor Ireland	2018 à 2024



Britannique, 57 ans

- **Date de premier mandat :**
28 avril 2021
- **Ancienneté au conseil :**
4 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026
- **3 394 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

MARK CORNWALL

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Compétences :

Gestion des risques / Gouvernance / RSE / Services à la clientèle / Ressources humaines / rémunération

Membre de 2 comités : comité de sécurité et de sûreté et comité éthique et RSE

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Mark Cornwall a participé pendant cinq ans à la construction du Tunnel, notamment à la construction du pont n° 1 (Norwest Holst) et à l'installation du système caténaire en tant que caténariste pour Balfour Beatty. À l'achèvement du système caténaire, il a ensuite rejoint Eurotunnel en 1993 en tant que technicien caténaire avant d'être nommé *group leader* caténaire en 2009. Pendant cette période, il a été nommé représentant du Company Council d'Eurotunnel, puis élu représentant principal du Company Council d'Eurotunnel en 2003. Il a également joué un rôle actif au sein de la Société Européenne Getlink SE, travaillant en étroite collaboration avec ses collègues français au cours des 18 dernières années. Mark Cornwall a été nommé administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de Getlink SE le 28 avril 2021, sur désignation du Comité de la Société Européenne de Getlink SE le 10 novembre 2020, confirmé dans son mandat pour une année supplémentaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de Getlink SE appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2025. En date du 26 janvier 2026, le Comité de la Société Européenne de Getlink SE a de nouveau renouvelé le mandat de Mark Cornwall pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2030.

Mark Cornwall apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant



STÉPHANE SAUVAGE

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés

Compétences :



Membre de 3 comités : comité des nominations et des rémunérations, comité de sécurité et de sûreté et comité éthique et RSE

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Français, 59 ans

- **Date de premier mandat :**
22 mai 2018
- **Ancienneté au conseil :**
7 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026
- **1 205 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Stéphane Sauvage intègre le Groupe en 1998, après avoir participé à compter de 1986 à la construction du tunnel sous la Manche chez TML (GIE Transmanche Construction) à différentes fonctions, dont celles de chef d'équipe coffreur/boiseur lors de la construction du cross-over, ou contrôleur qualité des équipements définitifs en Tunnel. Stéphane Sauvage a rejoint l'exploitation routière de la Concession, plus précisément le service fret en qualité de coordinateur. Il est désormais en charge de l'expérience clientèle fret. Il est également pompier volontaire de première intervention en milieu souterrain et titulaire du Brevet de réanimation et premier secours. Jusqu'au 29 mai 2018, il a assuré les fonctions de secrétaire du Comité social et économique Eurotunnel, délégué syndical Force Ouvrière, membre titulaire du Comité social et économique, représentant titulaire au Comité de Société Européenne et représentant Syndical au Comité de Groupe. Après un renouvellement en 2022 pour une durée de quatre ans, le Comité de Groupe a de nouveau renouvelé, en date du 27 janvier 2026, le mandat de Stéphane Sauvage pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2030.

Stéphane Sauvage apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant

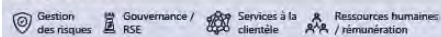
4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PHILIPPE VANDERBEC

Administrateur de Getlink SE représentant les salariés



Compétences :



Membre de 2 comités : comité des nominations et des rémunérations et comité de sécurité et de sûreté

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Français, 58 ans

- **Date de premier mandat** :
6 juin 2018

- **Ancienneté au conseil** :
7 ans

- **Date d'échéance du mandat en cours** :
2026

- **355 actions ordinaires**
de Getlink SE détenues
au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Philippe Vanderbec a rejoint Eurotunnel en 1993, comme conducteur chef de train. En 2000, il a été désigné secrétaire général de l'organisation syndicale Confédération Générale du Travail (CGT) Eurotunnel. En 2008, il a été élu Président général du conseil des Prud'hommes de Calais et en 2014, il est devenu formateur des conseillers Prud'hommes CGT pour le département du Pas-de-Calais et secrétaire du comité de Société Européenne Getlink SE. Le 6 juin 2018, le Comité de Société Européenne de Getlink SE a désigné à l'unanimité Philippe Vanderbec en qualité d'administrateur représentant les salariés au conseil d'administration de Getlink SE. Ce mandat a de nouveau été renouvelé en 2022 pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale du 27 mai 2026.

Philippe Vanderbec apporte notamment au conseil d'administration sa vision de salarié et sa connaissance approfondie du Groupe et de ses activités. En outre, il est titulaire depuis 2025 du certificat d'administrateur de sociétés SciencesPo-IFA 2025 (Promotion 74).

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger : Néant

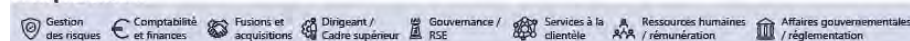
Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : Néant



CORINNE BACH

Administratrice indépendante et
Administratrice Référent environnement et climat de Getlink SE

Compétences :



Membre de 3 comités : comité d'audit, comité éthique et RSE (présidente) et comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

 Française, 52 ans

- **Date de premier mandat :**
20 décembre 2016

- **Ancienneté au conseil :**
9 ans

- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026

- **5 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Corinne Bach est une ancienne élève de l'École polytechnique, diplômée de l'Imperial College de Londres, de l'INSEAD, ainsi que de Télécom Paris. Elle a été Président-directeur général de CanalOlympia et Vice-présidente de Vivendi Village au sein du groupe Vivendi de 2015 à 2018. Elle a travaillé également chez SFR et NavLink, en France et aux États-Unis. Elle avait rejoint ensuite SFR où elle a occupé divers postes à responsabilités au sein de la direction de la stratégie et de la direction marketing grand public. En 2018, elle est nommée directrice du Développement et des Opérations à Studiocanal. En 2020, Corinne Bach fonde Carbometrix et en devient co-présidente, société qui accompagne les institutions financières et leurs sociétés en portefeuille dans leur stratégie climat. La cooptation de Corinne Bach, en qualité de membre du conseil d'administration de Getlink SE, a été ratifiée par l'assemblée générale du 27 avril 2017. L'assemblée générale de Getlink SE du 27 avril 2022 a renouvelé le mandat d'administrateur de Corinne Bach jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

Corinne Bach apporte notamment au conseil d'administration son expérience de dirigeante de groupes innovants de services technologiques, ainsi que son expertise en matière de stratégie, notamment environnementale tout particulièrement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'ère du digital.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Co-Présidente	Carbometrix	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
Présidente	Roselend Conseil	2020 à 2023
Administratrice	Magic Makers SAS	2016 à 2022
Administratrice	Smile & Pay	2019 à 2020
Administratrice	The Copyrights Group Limited	2017 à 2020
Administratrice	Marketreach Licensing Services Limited	2017 à 2020
Administratrice	L'Olympia SAS	2015 à 2020



 Français, 57 ans

- **Date de premier mandat :**
18 décembre 2017
- **Ancienneté au conseil :**
8 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2026
- **4 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

BERTRAND BADRÉ

Administrateur indépendant et Administrateur Référent de Getlink SE

Compétences :

 Gestion des risques
  Comptabilité et finances
  Fusions et acquisitions
  Dirigeant / Cadre supérieur
  Gouvernance / RSE
  Ressources humaines / rémunération
  Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Bertrand Badré, ancien élève de l'ENA, est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et des Hautes Études Commerciales de Paris. Affecté à l'Inspection générale des finances en 1995, il devient en 1999 directeur-adjoint de la banque Lazard à Londres, puis vice-président et directeur à New York (2000). En 2003, il rejoint le cabinet du président Jacques Chirac. Il devient Associé de la banque Lazard à Paris puis, en 2007, il devient directeur Financier du Crédit Agricole, puis de la Société Générale. En 2013, Bertrand Badré est nommé Directeur général finances de la Banque mondiale et dans ce cadre, va représenter l'organisation au sein du G7, du G20, et du Conseil de stabilité financière. Bertrand Badré a significativement contribué aux réflexions de la Banque mondiale sur le financement du développement. Bertrand Badré est connu pour son engagement à mettre en œuvre les objectifs du développement durable grâce à une plus grande implication du secteur privé. Il quitte le groupe de la Banque mondiale en 2016 et crée le fonds d'investissement Blue like an Orange Sustainable Capital, qui vise à orienter l'investissement sur des projets économiques novateurs dans les pays en développement. Bertrand Badré est senior advisor ESG Sustainability pour JAB Holdings et leurs fonds JCF. Bertrand Badré est gérant de Sipa-OuestFrance (société d'investissements et de participations), société civile française dans le domaine des médias. En 2023, il devient membre du comité de mission du cabinet d'audit KPMG devenu société à mission au sens de la loi Pacte 2019, administrateur de l'IDDRI et du CGDEV (Center for Global Development). Il est également global trustee de la IFRS Foundation, administrateur de Haulotte Group et Président de l'Advisory Board de Project Syndicate depuis le 1^{er} janvier 2024.

Bertrand Badré a été coopté par le conseil d'administration de Getlink SE le 18 décembre 2017. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale de Getlink SE du 18 avril 2018, laquelle a renouvelé son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2021. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'assemblée générale du 27 avril 2022 pour une nouvelle durée de quatre années.

Bertrand Badré apporte notamment au conseil d'administration son expérience et son expertise reconnues en finances internationales et sa connaissance des marchés, ainsi que sa vision sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Président du comité de mission	KPMG	2023 à ce jour
Administrateur	Haulotte Group	2023 à ce jour
Président	Blue like an Orange Capital France SAS	2021 à ce jour
Président	Blue Orange consultants	2016 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
Administrateur	Liquidnet	2018 à 2021
Administrateur, Président du comité d'audit	Wealthsimple	2017 à 2021



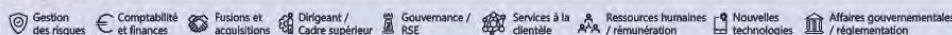
Britannique, 60 ans

- **Date de premier mandat :**
30 avril 2020
- **Ancienneté au conseil :**
5 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :** 2028
- **5 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

SHARON FLOOD

Administratrice indépendante de Getlink SE

Compétences :



Membre de 2 comités : comité de sécurité et de sûreté (présidente) et comité d'audit

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Sharon Flood, diplômée en mathématiques de l'université de Bath, est également membre du Chartered Institute of Management Accountants et titulaire d'un MBA de l'INSEAD. Sharon Flood a acquis une expérience reconnue en finances et stratégie dans différentes sociétés, notamment Castorama/Kingfisher et les grands magasins John Lewis, où elle a assumé la fonction de directrice Finances. Elle a également occupé la fonction de responsable des opérations financières du groupe Sun European Partners. Sa carrière riche comprend plus de six années en qualité de membre du conseil d'administration de Network Rail, le propriétaire de l'infrastructure ferroviaire britannique, où elle présidait les comités d'audit et des risques, de trésorerie et de durabilité environnementale, et quatre années en tant que présidente du Conseil de surveillance pour S T Dupont SA. Auparavant, elle a siégé dans plusieurs conseils d'administration de sociétés cotées en Bourse au Royaume-Uni, notamment en tant que présidente de Seraphine Group PLC et en tant que présidente des comités d'audit et des rémunérations de Pets at Home Plc, et Crest Nicholson PLC. Elle siège actuellement au conseil d'administration de Scottish Mortgage PLC, un fonds d'investissement du FTSE100, et préside le comité d'audit de Cityfibre. Elle est aussi Présidente du conseil de l'Université de Bath. Sharon Flood a été nommée administratrice indépendante de Getlink SE par l'assemblée générale du 30 avril 2020 puis renouvelée pour une nouvelle durée de quatre années par l'assemblée générale du 7 mai 2024.

Sharon Flood apporte au conseil d'administration son expertise reconnue en matière ferroviaire, comptable et financière, ainsi que ses compétences et son expérience en tant qu'administratrice indépendante de sociétés internationales.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administratrice	Scottish Mortgage Investment Trust PLC	2023 à ce jour

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Administratrice, présidente du comité d'audit	Connect Infrastructure Topco Limited	2020 à ce jour
Chair of Council/Trustee Board	University of Bath	2025 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
External Member of Council/Trustee	University of Cambridge	2019 à 2025
Administratrice	The Go-ahead Group Ltd	2024 à 2025
Administratrice	Govia Thameslink Railway Ltd (The Go-ahead Group)	2024 à 2025
Trustee and Chair of Finance	The Science Museum Group	2015 à 2023
Administratrice	Seraphine Group PLC / London (LSE)	2021 à 2023
Administratrice, présidente du comité des rémunérations et du comité d'audit	Pets at Home PLC / London (LSE)	2017 à 2023
Administratrice, présidente du comité d'audit	Crest Nicholson PLC / London (LSE)	2015 à 2021
Administratrice, présidente du comité d'audit, des risques, de la trésorerie et de la RSE	Network Rail	2014 à 2020



 Français, 72 ans

- **Date de premier mandat :**
30 avril 2020
- **Ancienneté au conseil :**
5 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2028
- **3 000 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

JEAN-MARC JANAILLAC

Administrateur indépendant de Getlink SE

Compétences :

 Gestion des risques  Comptabilité et finances  Fusions et acquisitions  Dirigeant / Cadre supérieur  Gouvernance / RSE  Services à la clientèle  Ressources humaines / rémunération  Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 3 comités : comité de sécurité et de sûreté, comité des nominations et des rémunérations et comité d'audit (président)

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité de sécurité et de sûreté** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité d'audit** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Jean-Marc Janaillac, diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC) et ancien élève de l'École nationale d'administration (ENA), après un début de carrière dans l'administration française (1980-1997), a successivement été Directeur-général délégué d'AOM (1997-2000), puis Président-directeur général de Groupe Maeva (2000-2002). Il a rejoint la RATP en 2004, en qualité de Directeur général du développement ; il est devenu Président-directeur général (2004-2010) puis Président du Directoire (2010-2012) de RATP Développement. En 2012, il devenait Président-directeur général de Transdev (2012-2016), groupe international spécialisé dans le domaine des transports terrestres, Jean-Marc Janaillac a également été administrateur d'Air France de 1989 à 1994 et Président-directeur général du groupe Air France-KLM et Président d'Air France (2016 -2018). Depuis 2018, il est Président de la Fnege (Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises). Il est également Président du Comité stratégique de la Commission de surveillance de la CDC. Il a été nommé membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 30 avril 2020 et renouvelée pour une nouvelle durée de quatre années par l'assemblée générale du 7 mai 2024.

Jean-Marc Janaillac apporte au conseil d'administration, fort de sa stature reconnue de Président et de Directeur général, une expérience riche en matière de gouvernance tout particulièrement dans le secteur des infrastructures régulées, une expertise forte en matière financière et de fusions-acquisitions, mais aussi une connaissance fine des transports internationaux et de leurs modèles économiques.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Administrateur et Président du comité RSE	FNAC Darty / Euronext	2019 à ce jour

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Commissaire surveillant	Caisse des dépôts et consignations	2020 à ce jour
Administrateur	Proxima	2024 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

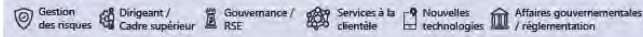
Mandat expiré	Société	Dates
Membre du conseil de surveillance	Navya / Euronext	2021 à 2022

BRUNE POIRSON

Administratrice indépendante de Getlink SE



Compétences :



Membre de 2 comités : comité éthique et RSE et comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 85,7 %

Taux d'assiduité au **comité éthique et RSE** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %



Française, 43 ans

Américaine

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2022

- **Ancienneté au conseil :**
3 ans

- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026

- **3 500 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Biographie, expertise et expérience :

Brune Poirson, administratrice de Getlink, est reconnue pour ses compétences en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Voici quelques points clés de son expertise :

En tant qu'ancienne secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire en France, elle a joué un rôle crucial dans la mise en œuvre de politiques environnementales et sociales. Elle a notamment initié et fait voter la Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi « AGECE ») qui vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de préserver les ressources, protéger la souveraineté et accélérer la réindustrialisation. Cette législation a inspiré et servi de socle à la législation européenne.

Brune Poirson a également été en charge des négociations européennes, et internationales, sur le climat, l'énergie et la biodiversité, ce qui lui a permis de travailler étroitement avec diverses parties prenantes internationales (gouvernements étrangers, ONG, ONU, et organisations financières internationales). Elle a ainsi une perspective globale sur les enjeux ESG. Par ailleurs, en tant que vice-présidente de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (« ANUE »), elle a participé à l'élaboration de l'agenda international sur l'environnement.

Aujourd'hui, c'est dans le secteur privé que Brune Poirson poursuit son engagement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. Elle a occupé pendant quatre ans le rôle de directrice du développement durable du groupe Accor (membre du comex), un des *leaders* mondiaux de l'hospitalité, pour lequel elle était en charge de transformer en profondeur les pratiques du secteur, dans 110 pays, et d'orchestrer le déploiement de la stratégie de décarbonation, de préservation de l'eau et de réduction des déchets, ainsi que sur des politiques sociales. Aujourd'hui elle est senior advisor et fondatrice d'Udaan, qui accompagne les entreprises désireuses de réduire la vulnérabilité de leurs chaînes de valeur, sécuriser l'accès aux matières premières critiques et protéger le pouvoir d'achat.

En tant qu'administratrice de Getlink SE, elle apporte son expertise, afin de veiller à ce que les pratiques de l'entreprise soient alignées avec les standards ESG.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Présidente	Brune Poirson Entreprise SAS	2022 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandat expiré	Société	Dates
Directrice du Développement Durable, membre du comité exécutif	Accor	2021 à 2025



Britannique, 73 ans

- **Date de premier mandat :**
27 avril 2022
- **Ancienneté au conseil :**
3 ans
- **Date d'échéance du mandat en cours :**
2026
- **2 500 actions ordinaires** de Getlink SE détenues au 25 février 2026

PETER RICKETTS

Administrateur indépendant de Getlink SE

Compétences :

Gestion des risques / Gouvernance / RSE / Ressources humaines / rémunération / Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations (président)

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %

Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Peter Ricketts, Baron Ricketts of Shortlands, diplômé de l'Université d'Oxford et Master of Arts du Pembroke College, Honorary DLC de l'Université du Kent et Honorary LLO de l'Université de Bath, a débuté sa carrière en 1974 au Foreign and Commonwealth Office (FCO). En poste auprès de la délégation du Royaume-Uni à l'OTAN à Bruxelles, il rejoint le FCO, où il exerce en 1983, les fonctions de directeur Adjoint du cabinet de Sir Geoffrey Howe (ministre des Affaires étrangères), de premier secrétaire d'Ambassade à Washington (États-Unis) en 1985, de Chef de division à Hong Kong en 1990, de Conseiller aux affaires européennes et économiques à l'Ambassade en France en 1995 et de directeur Politique adjoint en 1997. Il a été nommé en 2000 Président du Joint Intelligence Committee, puis en 2001 Directeur politique du FCO. De 2003 à 2006, il était représentant permanent du Royaume-Uni à l'OTAN. Il est devenu en 2006 Secrétaire Général du FCO, puis en 2010 Conseiller pour la sécurité nationale au Royaume-Uni. Enfin, de 2012 à janvier 2016, il a été Ambassadeur du Royaume-Uni en France et à Monaco. Président du Normandy Memorial Trust (association bénévole, Royaume-Uni) jusqu'en 2021, membre de la House of Lords (Londres) et depuis 2023 Président de la Commission aux Affaires Européennes, vice-président du Royal United Services Institute (Londres). Peter Ricketts a siégé en qualité de membre du conseil d'administration et membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance d'Engie entre 2016 et 2024. Il a été nommé membre du conseil d'administration de Getlink SE par l'assemblée générale du 27 avril 2022.

Peter Ricketts apporte, notamment, au conseil d'administration, sa connaissance et son expérience riche et reconnue dans le domaine des enjeux géostratégiques, des affaires publiques britanniques et son expérience de membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance en matière de ressources humaines.

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : Néant

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Vice-président	Royal United Services Institute	2021 à ce jour
Président	Franco-British Council	2020 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années : 1

Mandat expiré	Société	Dates
Administrateur indépendant, membre du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance	Engie / Euronext Paris	2016 à 2024

4.2.1.4 Présentation des membres du conseil d'administration dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2025



Compétences :

Gestion des risques Comptabilité et finances Fusions et acquisitions Dirigeant / Cadre supérieur Gouvernance / RSE Services à la clientèle Ressources humaines / rémunération Nouvelles technologies Affaires gouvernementales / réglementation

Membre de 1 comité : comité des nominations et des rémunérations

Taux d'assiduité au **conseil d'administration** : 100 %
Taux d'assiduité au **comité des nominations et des rémunérations** : 100 %

Biographie, expertise et expérience :

Jean Mouton, ancien élève de l'École Supérieure des Travaux Publics, est titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago. Après un début de carrière chez Vinci, il a occupé les fonctions de Senior Partner et de Managing Director pour le Boston Consulting Group, puis celles de Senior Advisor jusqu'en 2020. Président du conseil d'administration de Nexans depuis 2019, il est notamment membre du Conseil de Surveillance du Groupe Aéroports de la Côte d'Azur.

Jean Mouton apporte notamment au conseil d'administration son expérience des marchés internationaux et de secteurs industriels tels que l'énergie, les biens industriels et les infrastructures. Il a également des compétences dans l'accompagnement d'entreprises multinationales pour la redéfinition de leurs stratégies ainsi que de leurs organisations (fusions et acquisitions) mais aussi en termes de ressources humaines (communication, éducation) et RSE (développement durable, conformité).

Jean Mouton n'est plus administrateur de Getlink depuis le 23 juillet 2025. Il a été remplacé par Andrea Mangoni, coopté en qualité d'administrateur par le conseil d'administration du 24 juillet 2025. La ratification de cette cooptation sera proposée à l'assemblée générale du 27 mai 2026.

0 action ordinaire de Getlink SE détenues au 25 février 2026

Mandats en cours dans des sociétés cotées, en dehors du Groupe au 25 février 2026 : 1

Mandat social	Société / Place de cotation	Dates
Président et Administrateur indépendant	Nexans SA / Euronext Paris	2019 à ce jour

Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe en France et à l'étranger :

Autres fonctions	Société	Dates
Membre du Conseil de surveillance	Aéroports de la Côte d'Azur	2020 à ce jour
Administrateur	Egis SA	2022 à ce jour
Président	Stelmax SASU	2015 à ce jour

Mandats et fonctions expirés au cours des cinq dernières années :

Mandats	Société	Dates
Administrateur	Mundys**	2022-2023
Directeur Associé	Boston Consulting Group	2019-2020

** Anciennement Atlantia S.p.A.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.2.2 PRÉPARATION, ORGANISATION ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2.2.1 Déontologie du conseil d'administration (dispositions légales, statutaires et du Règlement intérieur du conseil d'administration)

Le conseil d'administration a adopté un Règlement intérieur, dont l'objet est de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, en particulier au regard des principes édictés par le Code Afep / Medef. Il a été modifié à plusieurs reprises, en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, des évolutions propres à Getlink et dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance. En 2024, le Règlement intérieur a fait l'objet de modifications, ayant notamment pour objet de préciser les missions du comité d'audit et du comité éthique et RSE et leur articulation avec la formalisation des réunions préparatoires transverses et ce, conformément aux obligations issues des textes de transposition de la Directive UE 2022/2464 dite CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Le Règlement intérieur couvre, en particulier, la composition du conseil d'administration et les critères d'indépendance des administrateurs, les missions et compétence du conseil d'administration, les règles en matière de conflit d'intérêts, de confidentialité, l'information des administrateurs et le Règlement intérieur de chacun des comités.

Les principales dispositions de ce Règlement intérieur sont décrites ci-après.

(a) Président du conseil d'administration

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président qui exerce ses fonctions pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, à moins que le conseil ne fixe une durée moindre. Le Président doit être une personne physique.

Le Président du conseil d'administration dirige et organise les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Getlink SE et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du conseil d'administration est fixée à 70 ans accomplis. Le comité a revu le plan de succession du Président du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2026 ; le comité ayant souhaité se réserver la flexibilité nécessaire pour organiser au mieux cette succession a proposé au conseil d'administration de porter la limite d'âge statutaire du Président du conseil d'administration à 75 ans. Suivant cette recommandation, une résolution ayant pour objet la modification de l'article 19 de statuts a été approuvée par l'assemblée générale du 14 mai 2025. Cette modification des statuts proposée permet de concilier les enjeux en lien avec la nécessaire stabilité et la visibilité de la gouvernance du Groupe dans une période de grande transformation du Groupe et de rétablir un échelonnement des mandats des membres du conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à la nomination du nouveau Président.

(b) Conseil d'administration

En application des statuts, Getlink SE est administré par un conseil d'administration composé de trois à treize membres au plus auquel s'ajoute le nombre d'administrateur(s) représentant des salariés, requis par la loi.

Administrateur(s) représentant les salariés

L'assemblée générale du 30 avril 2020, a voté la mise en harmonie des articles 15, 16 et 17 des statuts, relatifs aux membres du conseil d'administration, de façon à refléter la rédaction de l'article L. 225-45, issue de la loi n° 2019-486 en date du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi PACTE » et a complété ce dispositif de la possibilité de procéder à des nominations facultatives.

Getlink avait désigné trois administrateurs représentant les salariés dont les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2026. À l'effet de se mettre d'accord et déjà en conformité avec la directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes (la « Directive WoB ») transposée en droit français par l'ordonnance n°2024-934 du 15 octobre 2024 et le décret n°2025-744 du 30 juillet 2025, la réduction du nombre d'administrateurs représentant les salariés a été arrêtée par le conseil d'administration réuni le 24 octobre 2025. À l'issue des élections tenues les 26 et 27 janvier 2026, le comité de groupe et le comité de la société européenne ont désigné deux administrateurs représentants les salariés lesquels, conformément aux statuts de Getlink SE, exerceront un mandat d'une durée de quatre ans à compter de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2026.

Les administrateurs représentant les salariés ont le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs.

Administrateur Référent

Le Règlement intérieur du conseil d'administration a prévu la faculté de nomination d'un Administrateur Référent. L'Administrateur Référent doit être un administrateur indépendant au sens du Code Afep / Medef. Il est nommé pour la durée de son mandat d'administrateur. Nonobstant la dissociation des fonctions en place depuis 2020 et, dans un souci d'alignement avec les meilleures pratiques de gouvernance, cette fonction d'Administrateur Référent a été confiée à Bertrand Badré, administrateur indépendant, doté d'une large expérience en matière de gouvernance comme le montre sa fiche administrateur ; Bertrand Badré a, de par son ancienneté au sein du conseil d'administration, développé par ailleurs une fine connaissance de Getlink, de son secteur d'activité, de son financement et de ses grands enjeux.

L'Administrateur Référent a une fonction d'assistance du conseil d'administration. Afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance, il exerce les missions suivantes :

- surveiller et gérer les éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration ;
- proposer, selon le cas, au président des points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration ;
- veiller au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités ;
- diriger chaque année l'évaluation du conseil d'administration sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil et de ses comités.

Sa qualité d'Administrateur Référent peut l'amener à des missions supplémentaires, en lien avec le bon fonctionnement du conseil d'administration. Cela peut comprendre un accompagnement des opérations du conseil d'administration, l'évaluation annuelle du fonctionnement de celui-ci ou encore l'organisation de réunions dans le cadre de comité ad hoc ou d'*executive sessions* qu'il préside.

L'Administrateur Référent reçoit au titre de cette fonction une rémunération équivalente à celle d'un président de comité.

Administrateur Référent environnement et climat

Dans le souci d'accompagner le Groupe vers une économie plus sobre en carbone, le conseil d'administration de Getlink SE a institué la possibilité de désignation d'un Administrateur Référent environnement et climat. L'Administrateur Référent environnement et climat en fonction à la date du présent Document d'Enregistrement Universel est la présidente du comité éthique et RSE, Corinne Bach.

Le rôle de l'Administrateur Référent environnement et climat est de veiller à ce que le conseil d'administration puisse impulser en toute connaissance de cause une transition juste et encourage une démarche de transformation au long cours, permettant d'avancer sur les questions climatiques.

L'Administrateur Référent environnement et climat peut suivre de façon transparente la progression de l'entreprise par rapport au programme de transition arrêté par le conseil d'administration. À cet effet, l'Administrateur Référent environnement et climat peut, notamment :

- veiller à ce que le conseil d'administration soit pleinement informé de l'avancement des chantiers conformément à la trajectoire définie et vis-à-vis des jalons critiques, pour permettre à l'entreprise de se préparer sur différentes échelles de temps ;
- prévoir, en comité éthique et RSE, des mises à jour régulières et transversales, sur la science, l'innovation, les initiatives de pairs ou la réglementation ;
- inviter des experts, en comité éthique et RSE ou en réunion plénière du conseil d'administration, à débattre d'enjeux spécifiques, pour renforcer le savoir collectif ;
- envisager la création d'un panel indépendant de parties prenantes pour éclairer les décisions du conseil d'administration.

(c) Information et formation des administrateurs – communication via une plateforme digitale sécurisée

Le Président du conseil d'administration veille à ce que les administrateurs disposent des informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Ces informations leur sont transmises dans des délais leur permettant d'exercer leur mission dans les meilleures conditions. Un document d'actualité sur les grands domaines d'activité du Groupe, les tendances du marché et le contexte économique, financier et institutionnel est adressé mensuellement aux administrateurs. Le conseil d'administration est par ailleurs informé régulièrement de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels Getlink est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale. Les administrateurs, plus généralement, reçoivent toute information utile entre les séances du conseil d'administration, tout particulièrement lorsque l'importance ou l'urgence de l'information le requiert. Les administrateurs peuvent compléter ces éléments d'information par des rencontres avec les principaux dirigeants du Groupe.

À cette fin, en 2025, des présentations effectuées en amont ou durant les réunions du conseil d'administration et à l'occasion de la session stratégique annuelle ont notamment porté sur les dernières tendances technologiques (intelligence artificielle générative), les enjeux liés à l'environnement régulé du Groupe ou des sujets plus opérationnels portant sur le plan de renouvellement des actifs du Groupe dans le secteur ferroviaire, les offres du Groupe concernant la frontière intelligente et le développement durable, ainsi que sur les activités du Groupe en matière de transport d'électricité. En janvier 2026, les membres du conseil d'administration ont été invités à participer aux échanges sur la mise en œuvre de la stratégie climat du Groupe, dans le cadre des Rencontres du Climat, qui ont pour vocation de partager et enrichir avec les décideurs publics et privés les travaux de recherche menés par la Toulouse School of Economics et sa chaire InECCA – *Initiative for Effective Corporate Climate Action* – créée en mai 2022 en partenariat avec Getlink.

Getlink, membre de l'Institut français des administrateurs, offre à chaque administrateur la possibilité de bénéficier de formations et propose également des formations complémentaires sur les spécificités du Groupe, ses métiers et son secteur d'activité, ou des thèmes spécifiques entrant dans les compétences des comités au sein desquels ils siègent. L'un des administrateurs représentant les salariés a ainsi pu suivre une formation dispensée par l'Institut français des administrateurs (« IFA ») relative à la gouvernance et la compliance (développer une culture compliance, identifier et prioriser les risques de la gouvernance au regard de la compliance, mesurer les responsabilités des mandataires sociaux, organiser la gouvernance pour piloter les nouveaux enjeux de gouvernance en lien avec notamment la CSRD, la prévention de la corruption, l'embargo, etc., comprendre la portée des réglementations locales et lois extraterritoriales) ainsi que le programme de certification administrateurs de sociétés dispensé par Sciences Po ou des formations autres, notamment linguistiques.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Tout nouvel administrateur bénéficie, à l'initiative du Président du conseil d'administration, d'une formation lui permettant de mieux appréhender l'entreprise qu'il doit administrer, ainsi que ses activités. Getlink organise des formations sur les spécificités des métiers du Groupe afin de faciliter l'intégration des nouveaux administrateurs au travers notamment de visites de sites. Ces visites, qui permettent des échanges avec les équipes opérationnelles du Groupe, contribuent à une meilleure connaissance des métiers de Getlink.

Le conseil d'administration dispose d'une plateforme digitale, qui permet une mise à disposition fluide, rapide et sécurisée des dossiers du conseil d'administration et des comités. Le conseil d'administration utilise un outil de visioconférence sécurisé pour ses réunions lorsque celles-ci se tiennent à distance.

(d) Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et, au minimum, trois fois par an, sur convocation du Président ou de l'administrateur désigné le cas échéant pour suppléer le Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné par celui qui le convoque. Toutefois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil d'administration et / ou selon le cas le Directeur général, peuvent demander au Président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent en français avec une traduction libre en anglais. Les documents remis aux administrateurs pour les réunions du conseil, ainsi que les procès-verbaux sont établis en français avec une traduction libre en anglais.

L'assemblée générale du 14 mai 2025 a modifié l'article 20 des statuts (« Délibération du Conseil ») afin de les mettre en conformité avec la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France (la « loi Attractivité ») ; cette modification statutaire permet de simplifier les modalités de prises de décisions du conseil d'administration par consultation écrite, de préciser les modalités de cette consultation et de prévoir la possibilité pour tout administrateur de s'opposer au recours à la consultation écrite.

(e) Quorum

La présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Le Règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que sont réputés présents au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

En cas de consultation écrite des administrateurs, sont réputés « présents ou représentés », les administrateurs qui ont répondu par écrit dans le délai imparti.

(f) Règles de majorité

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité.

(g) Missions du conseil

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de Getlink SE et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de Getlink SE et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent dans l'intérêt de tous ses actionnaires.

Le conseil d'administration s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Le conseil examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. Le conseil d'administration s'assure, le cas échéant, de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes.

Dans les rapports avec les tiers, Getlink SE est engagé même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf preuve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations et documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les conditions, notamment de confidentialité, recommandées par le Code Afep / Medef et précisées au Règlement intérieur.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ainsi que, le cas échéant, la rémunération de leurs membres.

Le conseil d'administration décide ou autorise l'émission d'obligations dans les conditions de l'article L. 228-40 du Code de commerce, sauf si l'assemblée générale décide d'exercer cette faculté.

(h) Droits, information et déontologie des administrateurs (Charte Éthique, code de bonne conduite, Règlement intérieur)

Depuis son origine, le Groupe s'est construit autour de valeurs fortes qui assurent la cohésion, garantissent son avenir et son développement. Le conseil d'administration s'attache à promouvoir ces valeurs dans le Groupe, tout comme les meilleures pratiques de gouvernance et d'éthique.

Gouvernance

Le conseil d'administration veille à la diffusion, au sein de l'entreprise, de la culture éthique et des principes déontologiques applicables à ses dirigeants, ainsi qu'à l'ensemble de ses collaborateurs. Comme indiqué en section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, la direction générale porte la politique éthique et *compliance*, avec notamment, un message fort de « tolérance zéro » concernant la lutte contre la corruption.

Charte Éthique Groupe

Comme indiqué en section 3.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, le Groupe a mis en place une Charte Éthique Groupe laquelle, en application du Pacte mondial des Nations unies (Global Compact), décrit les principes d'actions qui doivent inspirer le comportement de chaque collaborateur en toutes circonstances et ce, en référence aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. La Charte Éthique a été mise à jour en 2022 afin de la mettre en harmonie avec la nouvelle politique « lanceurs d'alerte » modifiée suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 et de son décret d'application n° 2022-1284 du 3 octobre 2022. La version révisée de la Charte Éthique Groupe a été déployée en 2023 à l'issue de la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel concernées et publiée sur le site internet Getlink : « charte-fr-web_compressed.pdf (getlinkgroup.com) ».

Charte de l'administrateur

La charte de l'administrateur précise les droits ou devoirs de chaque administrateur, notamment en matière de conflits d'intérêts. Au titre de cette charte, chaque administrateur s'engage à exercer ses fonctions avec indépendance, intégrité, loyauté et professionnalisme. Les membres du conseil d'administration s'engagent à respecter les règles directrices contenues dans cette charte et reprises ci-dessous.

- **Assiduité** : chaque administrateur s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire. Il s'assure que le nombre et la charge de ses mandats d'administrateur lui laissent une disponibilité suffisante, particulièrement s'il exerce par ailleurs des fonctions exécutives. Il participe aux réunions du conseil d'administration et aux comités spécialisés dont il est membre avec assiduité et diligence. Il assiste aux assemblées générales d'actionnaires de Getlink SE.
- **Éthique, loyauté et bonne foi** : l'administrateur ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'entreprise et agit de bonne foi en toutes circonstances. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions qui sont prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit ou pour le profit de quiconque les informations confidentielles ou privilégiées auxquelles il a accès. En particulier, lorsqu'il détient sur l'entreprise des informations non rendues publiques, il s'interdit de les utiliser pour effectuer ou faire effectuer par un tiers des opérations sur les titres de celle-ci.
- **Conflit d'intérêts** : comme indiqué ci-après, le Président du conseil d'administration et / ou l'Administrateur Référent veille au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités et, en outre, est en charge de la gestion des éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration : « *L'Administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers. En particulier, l'Administrateur s'interdit tout cumul de fonctions avec des entreprises directement ou indirectement concurrentes de l'Entreprise, un tel cumul étant susceptible d'affecter l'intérêt social ou la moralité de la gouvernance de l'Entreprise. [...] L'Administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de l'Entreprise ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.* »

La gestion des conflits d'intérêts au sein du conseil d'administration est organisée de la façon suivante :

- tout membre du conseil d'administration a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui (ou toute personne physique ou morale avec laquelle il est en relation d'affaires) et Getlink SE ou l'une des sociétés dans lesquelles Getlink SE détient une participation ou l'une des sociétés avec lesquelles Getlink SE envisage de conclure un accord de quelque nature que ce soit ;
- dans l'hypothèse où un membre du conseil d'administration aurait un doute quant à l'existence d'un conflit d'intérêts, même potentiel, il devrait en informer immédiatement le Président du conseil d'administration qui devrait décider, sous sa responsabilité, s'il y a lieu ou non d'en informer le conseil d'administration et dès lors, de respecter la procédure de gestion de conflits d'intérêts ;
- dans l'hypothèse où le membre du conseil d'administration visé dans l'alinéa précédent serait le Président du conseil d'administration lui-même, celui-ci devrait en informer l'Administrateur Référent du conseil d'administration ou, à défaut, le conseil d'administration ;
- le membre concerné du conseil d'administration doit s'abstenir de participer au vote des délibérations du conseil d'administration relatives à la conclusion de l'accord en question ainsi qu'à la discussion précédant ce vote ;
- en outre, le Président du conseil d'administration, les membres du conseil d'administration, le Directeur général et, le cas échéant, le(s) Directeur(s) général(aux) délégué(s) ne seront pas tenus de transmettre au(x) membre(s) du conseil d'administration dont ils ont des motifs sérieux de penser qu'il(s) est(sont) en situation de conflits d'intérêts, des informations ou documents afférents à l'accord ou à l'opération à l'origine du conflit d'intérêts et informeront le conseil d'administration de cette absence de transmission.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Charte de déontologie boursière

Le conseil d'administration a établi un code de bonne conduite sur les opérations sur titres afin d'assurer la prévention des délits d'initiés. Ce code a été actualisé pour la dernière fois en janvier 2023. La Charte de déontologie boursière reprend les principes déontologiques essentiels et les mesures préventives applicables, avec des mesures de prévention spécifiques pour les opérations financières. Le code comprend une description des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'une information sur les sanctions encourues. Ce code fixe les périodes d'interdiction d'opérations sur titres et de levée des options. La mise en œuvre de cette recommandation couvre toutes les levées d'options, y compris les opérations de levée simple, c'est-à-dire les levées d'options qui ne sont pas suivies d'une vente. Le code instaure des fenêtres négatives de :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels ;
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle.

Chaque administrateur s'engage à respecter la Charte de déontologie et notamment les obligations suivantes :

- obligation générale d'abstention en cas de détention d'information privilégiée sur tout émetteur ;
- respect du calendrier des fenêtres négatives publiées par Getlink SE chaque année ;
- obligations déclaratives.

Lorsqu'un administrateur effectue une transaction sur des titres Getlink SE, il a l'obligation de déclarer cette transaction à Getlink SE et au régulateur concerné dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Cette obligation de déclaration est également applicable aux transactions sur les titres Getlink SE qui seraient réalisées par les personnes qui leur sont étroitement liées telles que définies au sens de la réglementation européenne relative aux abus de marché.

La charte de déontologie boursière organise les demandes d'autorisation relatives à la réalisation, par les personnes concernées, d'une transaction sur les titres de Getlink et les demandes d'avis consultatifs pendant les fenêtres négatives.

La Charte de déontologie boursière s'inscrit dans le cadre de la réglementation mise en place par le règlement (UE) N° 596/2014 sur les abus de marché en matière de publication d'informations privilégiées (le « Règlement MAR »).

(i) Honorabilité des administrateurs (déclarations à la date du présent Document d'Enregistrement Universel)

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Getlink figure à la section 4.2.1 ci-dessus.

- **Déclaration de non-condamnation** : à la connaissance de Getlink SE, aucun des membres du conseil d'administration ou de la direction générale, n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années au moins, d'une condamnation pour fraude, d'une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire, d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur.
- **Conflits d'intérêts** : à la connaissance de Getlink SE, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Getlink SE, de l'une des personnes visées aux sections 4.1.1, 4.1.2 et 4.2.1 ci-dessus et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs.
- État récapitulatif des opérations déclarées à l'AMF sur l'action Getlink par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et les personnes qui leur sont étroitement liées.

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres de Getlink ci-dessous, ont été déclarées à l'AMF par le Président du conseil, le Directeur général, les autres administrateurs de Getlink SE ou des personnes qui leur sont liées au cours des exercices 2025 et début 2026 :

Administrateur	Instrument financier	Nature de l'opération	Date de l'opération	Lieu de l'opération	Prix unitaire*	Nombre	Montant de l'opération*
Andrea Mangoni	Actions	Acquisition	10/12/2025	Euronext Paris	15,25	3 942	60 115
Elisabetta de Bernardi	Actions	Acquisition	10/12/2025	Hors plateforme	15,18	700	10 626
P. Vanderbec	Actions	Attribution	15/5/2025	Hors plateforme	16,96	130	2 205
P. Vanderbec	Actions	Cession	16/05/2025	Euronext Paris	17,42	100	1 742
B. de Ruffray	Actions	Achat	12/03/2025	Euronext Paris	15,40	2 000	30 800
Y. Leriche	Actions	Attribution	15/05/2025	Hors plateforme	16,96	21 500	364 640
S. Sauvage	Actions	Attribution	15/05/2025	Hors plateforme	16,96	130	2 205
B. Poirson	Action	Achat	01/04/2025	Euronext Paris	16,14	2 500	40 350
S. Flood	Actions	Achat	11/03/2025	Hors plateforme	15,50	1 711	26 520
J. Gounon	Actions	Levée de nantissement	10/10/2025	Hors plateforme	–	235 294	–

* Montants en euros, sauf indication contraire.

Comme indiqué en section 4.2.1 du présent Document d'Enregistrement Universel, les statuts fixent une quantité minimum d'actions que les administrateurs doivent détenir pendant la durée de leurs fonctions. Le Président du conseil d'administration et le Directeur général sont liés par cette obligation statutaire de détention d'actions.

Par ailleurs, les dirigeants mandataires sociaux sont tenus à une obligation de détention d'actions étant précisé que s'agissant du dirigeant mandataire social exécutif, une part significative de sa rémunération dépend et / ou est indexée à la performance de l'action Getlink. La politique de rémunération des mandataires dirigeants sociaux, présentée au chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel précise, en section 5.1.1, les règles spécifiques de détention et de conservation des instruments de rémunération de long terme propres aux mandataires dirigeants sociaux :

- attributions individuellement limitées ;
- règles restrictives de détention et de conservation des actions ;
- interdiction des transactions à effet de levier sur les titres Getlink ou à caractère spéculatif sur l'ensemble des actions de performance ;
- attribution définitive (en cas de départ du dirigeant) au plus proratisé en fonction de la présence effective du dirigeant au sein du Groupe pendant la période d'appréciation des conditions de performance.

Les transactions effectuées par les mandataires sociaux sur les instruments financiers de Getlink SE sont régies par la Charte de déontologie boursière décrite à la section 4.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Contrats de service entre les membres des organes d'administration et de direction et Getlink SE

Il est précisé qu'aucun administrateur de Getlink SE n'est lié par un contrat de travail et / ou un contrat de prestations de services avec la société.

(j) Conventions courantes

Getlink a mis en place une procédure de contrôle interne des conventions courantes et des conventions réglementées conformément à la réglementation en vigueur telle qu'elle résulte de la loi n° 2019-486 pour la croissance et la transformation des entreprises du 22 mai 2019 (dite « loi PACTE »).

Les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, dites « conventions réglementées », sont soumises à une procédure spécifique et doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par le conseil d'administration ainsi que d'un rapport spécial des commissaires aux comptes en vue de leur soumission à l'approbation de l'assemblée générale.

Sont, en principe, exclues de cette procédure de contrôle les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ainsi que les conventions intra-groupe entre deux sociétés dont l'une détient directement ou indirectement 100 % du capital de l'autre.

La procédure interne décrit ainsi :

- les parties concernées, ainsi que les critères devant être considérés afin de qualifier une opération courante et une opération conclue à des conditions normales ;
- la procédure d'identification des conventions, qui repose sur une évaluation conduite par la direction financière, la direction juridique Getlink avec le soutien des équipes concernées et une revue au moins annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- les procédures spécifiques à appliquer selon que la convention est une convention courante conclue à des conditions normales, faisant l'objet d'une revue annuelle du conseil d'administration, ou une convention réglementée, devant faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration et d'une approbation par l'assemblée générale ainsi que d'une revue annuelle.

Extraits du Règlement intérieur du conseil d'administration

Rôle du conseil d'administration (article 1)

En charge de l'administration de Getlink SE, qu'il assure, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité et dans le cadre de ses obligations légales et statutaires, le conseil d'administration :

- se prononce sur la désignation ou la révocation des dirigeants mandataires sociaux, choisit le mode d'organisation de sa gouvernance (unicité ou dissociation des fonctions de Président et de Directeur général) ;
- détermine les orientations stratégiques de Getlink, notamment ses plans stratégiques à moyen terme en ce compris les orientations en matière de responsabilité sociale et environnementale, ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel, de non-discrimination et de diversité notamment en matière d'égalité salariale et de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et procède annuellement à l'appréciation des performances de la direction générale de l'entreprise ;
- délibère sur les opérations stratégiques majeures par voie d'acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération en matière de recherche, de développement, d'industrie et de commerce, les litiges et transactions d'importance significative et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe ; toute opération significative se situant hors du budget annuel doit faire l'objet d'une approbation préalable par le conseil ; cette règle vise les opérations externes d'acquisition ou de cession, mais aussi les investissements importants de croissance organique ou les opérations significatives de restructuration interne, notamment celles visées à l'article 3 du Règlement intérieur ;
- arrête les comptes annuels, approuve les rapports de gestion et de gouvernement d'entreprise, arrête les comptes semestriels et les comptes prévisionnels visés à l'article L. 232-2 du Code de commerce ;
- autorise le Directeur général de Getlink SE, avec faculté de subdélégation, à accorder des cautionnements, avals et garanties, en fixant, pour chaque exercice un plafond global, et le cas échéant un montant maximum par opération ;

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- approuve les budgets annuels et en suit régulièrement l'exécution ;
- est tenu informé par son Président et par ses comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de Getlink SE et du Groupe, ainsi que des engagements de la société ; il est informé en temps utile de la situation de liquidité de la société afin de prendre, le cas échéant, les décisions relatives à son financement et à son endettement ;
- arrête les objectifs annuels de performance des dirigeants mandataires sociaux ; le conseil d'administration détermine la rémunération des mandataires dirigeants sociaux exécutifs, selon les principes fixés par le Code Afep / Medef modifié et soumet ces éléments au vote de l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi et les recommandations du Code Afep / Medef ;
- prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la direction générale. En particulier, le conseil vérifie auprès de la direction générale que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par la société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe ;
- prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs anti-corruption retenus et mis en œuvre par la direction générale ;
- veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par la société soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion de la société ;
- approuve la politique de gouvernance de Groupe, c'est-à-dire les directives données par Getlink SE en matière de gouvernance aux entités qu'elle consolide et la nomination de leurs mandataires sociaux ; un administrateur peut être nommé membre du conseil d'administration d'une filiale du Groupe ;
- veille à la bonne information des actionnaires et du public, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par l'entreprise ; à ce titre il définit la politique de communication de Getlink SE en particulier, il approuve le texte des communiqués de presse d'annonce des résultats financiers annuels et semestriels, ainsi que de tout événement significatif vis-à-vis des marchés financiers ;
- approuve les conventions réglementées, dans la mesure requise par les lois et règlements en vigueur au moment considéré.

Le Règlement intérieur prévoit une consultation des actionnaires lorsque est envisagée la cession d'actifs représentant au moins la moitié des actifs de la société sur les deux derniers exercices. Ce seuil est réputé atteint dès lors que deux ratios, atteignent ou dépassent la moitié du montant consolidé (calculé pour la société cédante sur les deux exercices précédents), de montants tels que :

- le chiffre d'affaires réalisé par le ou les actifs ou activités cédés rapporté au chiffre d'affaires consolidé ;
- le prix de cession du ou des actifs rapporté à la capitalisation boursière du Groupe ;
- la valeur nette du ou des actifs cédés rapportée au total de bilan consolidé ;
- le résultat courant avant impôts généré par les actifs ou activités cédés rapporté au résultat courant consolidé avant impôt ;
- les effectifs salariés de l'activité cédée rapportés aux effectifs totaux du Groupe.

Membres du conseil d'administration (article 2)

- Quelle que soit sa qualité ou sa compétence particulière, chaque administrateur doit agir dans l'intérêt social de l'entreprise.
- Chaque administrateur doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat et participer aux réunions du conseil d'administration et du ou des comités dont il est membre.
- Le conseil d'administration doit être composé d'administrateurs choisis pour leur compétence et leur expérience au regard de l'activité du Groupe.
- Les membres du conseil d'administration peuvent assister à des formations sur les spécificités de l'entreprise, son ou ses métiers et son secteur d'activité, que Getlink SE organise spontanément ou à la demande du conseil d'administration.
- Tout administrateur est tenu de communiquer à l'AMF et à Getlink SE les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'instruments financiers émis par Getlink SE ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés dans les conditions prévues par la réglementation applicable.
- Les obligations des administrateurs sont celles décrites au Code Afep / Medef. Notamment, avant d'accepter ses fonctions, chaque administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge. Il doit notamment prendre connaissance de la loi applicable, des statuts de Getlink SE et du Règlement intérieur du conseil d'administration qui s'impose à lui, dans toutes ses stipulations.
- Tout administrateur a l'obligation de faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre lui et Getlink SE ou le Groupe et doit, lorsqu'il ne s'agit pas d'une délibération sur une convention courante conclue à des conditions normales, s'abstenir de participer aux discussions et au vote des délibérations du conseil d'administration correspondantes. Sur l'activité d'Eleclink, le Règlement intérieur prévoit des restrictions pour les membres qui représenteraient ou disposeraient d'une activité professionnelle dans une société de production ou de fourniture d'électricité.
- Le nombre de mandats supplémentaires détenus par les membres du conseil d'administration dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe est limité pour les dirigeants mandataires sociaux à deux mandats supplémentaires détenus dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe et pour les administrateurs à quatre mandats supplémentaires détenus dans des sociétés cotées, à l'extérieur du Groupe. Les mandats détenus dans des sociétés

cotées étrangères sont pris en compte. L'administrateur doit informer le conseil de tout nouveau mandat. Le plafond est apprécié au moment de la nomination de l'administrateur ou du renouvellement du mandat. Conformément à la recommandation 20.2 du Code Afep / Medef, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis préalable du conseil d'administration, avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée.

- Tout administrateur doit participer à la détermination des orientations de l'activité du Groupe et veiller à leur mise en œuvre. Il doit exercer une surveillance appropriée de la gestion du Groupe.
- L'intégralité des dossiers des séances du conseil d'administration et des informations recueillies pendant ou en dehors des séances du conseil d'administration sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles ; l'administrateur doit se considérer comme astreint à un véritable secret qui excède la simple obligation de discrétion.
- Outre cette obligation de confidentialité, les administrateurs s'engagent à ne pas s'exprimer publiquement, en qualité d'administrateur, sur un quelconque sujet concernant le Groupe, lié ou non aux délibérations du conseil d'administration, sauf accord préalable du Président.
- Tout administrateur s'oblige à respecter toutes les règles boursières destinées à prévenir tout abus de marché préjudiciable aux intérêts ou à l'image du Groupe.

Administrateurs indépendants (article 2.2.2)

Parmi les administrateurs, au moins la moitié doit avoir la qualité d'administrateur indépendant, au sens et selon les critères ci-dessous, prévus à la recommandation 10.5 du Code Afep / Medef.

Un administrateur dispose de la qualité d'administrateur indépendant s'il satisfait aux critères suivants :

- *ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :*
 - *salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de Getlink SE ;*
 - *salarié ou dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que Getlink SE consolide ;*
 - *salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de sa société mère ou d'une société consolidée par cette société mère ;*
- *ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle Getlink SE détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;*
- *ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, conseil :*
 - *significatif de Getlink SE ou du Groupe ;*
 - *ou pour lequel Getlink SE ou le Groupe représente une part significative de l'activité.*

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec Getlink SE ou le Groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le conseil d'administration apprécie le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la société. Ce caractère significatif n'est pas uniquement apprécié à l'aune de critères quantitatifs. Le conseil d'administration se prononce également à partir d'une analyse qualitative, reposant sur divers paramètres, permettant de considérer qu'une telle relation est non significative et exempte de conflit d'intérêts majeur.

 - *ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;*
 - *ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;*
 - *ne pas être administrateur de Getlink SE depuis plus de 12 ans.*

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société, ils peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations et des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Les administrateurs nommés en qualité d'administrateurs indépendants et ayant plus de 12 années de mandat dans Getlink SE ne sont plus considérés comme indépendants et se démettent de leur mandat d'administrateur de Getlink SE, au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 12 ans de mandat.

Les administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans se démettent de leur mandat d'administrateur au plus tard dans les 12 mois suivant la date anniversaire des 80 ans.

Président du conseil d'administration (article 2bis)

Conformément à la loi et aux statuts, il revient au conseil d'administration de choisir si la direction générale de la société est ou non confiée au Président du conseil, lors de la nomination de celui-ci.

Missions principales

Dans l'un et l'autre cas, le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration, veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission dans le respect des principes de bonne gouvernance.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Président organise et dirige les travaux du conseil et fait en sorte que le conseil et les comités du conseil fonctionnent de manière efficace, conformément aux principes de bonne gouvernance. Dans ce cadre, le Président veille à :

- promouvoir les normes les plus élevées d'intégrité, de probité et de gouvernance au sein du Groupe, en particulier au niveau du conseil, assurant ainsi l'efficacité de ce dernier ;
- gérer les relations entre les administrateurs / les présidents de comités du conseil et, à cet égard :
 - promouvoir des relations efficaces et une communication ouverte, et créer un environnement qui permet des débats et des échanges constructifs, pendant et en dehors de toute séance, entre les administrateurs ;
 - assurer le *leadership* et la gouvernance du conseil d'administration, de manière à créer, tant pour le conseil que pour chacun des administrateurs, des conditions d'efficacité globale, et veiller à ce que toutes les questions clés et appropriées soient bien préparées et discutées par le conseil et les différents comités en temps opportun ;
 - fixer, en consultation avec le Directeur général et le secrétaire du conseil, le calendrier des réunions du conseil et l'ordre du jour afin de tenir pleinement compte des enjeux importants pour le Groupe et de ceux qui pourraient être soulevés par les administrateurs et veiller à ce qu'un temps suffisant soit consacré à une discussion approfondie des sujets significatifs et stratégiques, il s'assure que le conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe, et tout particulièrement sa stratégie ;
 - traiter tout conflit d'intérêts, mener, avec les comités concernés, le processus d'évaluation du conseil, la recherche de nouveaux membres du conseil et leur programme d'induction ;
 - organiser, avec le Directeur général et les présidents des différents comités, la préparation des assemblées générales d'actionnaires et en assurer la présidence, superviser les relations avec les actionnaires et assurer une communication efficace avec ces derniers ;
- gérer la relation avec le Directeur général :
 - agir en qualité de conseil avisé du Directeur général s'agissant de toute question concernant les intérêts et la gestion de la société ;
 - la mise en œuvre efficace par le Directeur général des stratégies et politiques arrêtées par le conseil ; le Président est, sans préjudice des prérogatives du conseil d'administration et de ses comités, régulièrement informé par le Directeur général de tout événement significatif relatif à la stratégie de la société dans le cadre des orientations fixées par le conseil ainsi que des grands projets de croissance externe, des opérations financières importantes, des actions sociétales ou encore de la nomination des responsables des *business units* et des fonctions clés de l'entreprise. Il reçoit de la part de celui-ci toute information utile pour l'animation des travaux du conseil et des comités.
- Il conduit la gestion des conflits d'intérêts dans les conditions prévues par la Charte de l'Administrateur.

Information

Le Président veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée et, lorsqu'il n'assume pas la direction générale, il veille à ce que le Directeur général communique aux administrateurs les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur fonction. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et des situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le conseil et ses comités. Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du conseil. Le Président du conseil est tenu informé par le Directeur général des événements et situations significatifs, notamment ceux urgents relatifs à la vie du Groupe de manière que le Président puisse en faire part au conseil. Il peut demander au Directeur général toute information de nature à éclairer le conseil.

Le Président du conseil veille, notamment, à ce que le conseil soit informé de toute question relative au respect des principes de responsabilité sociétale et environnementale, de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux (le cas échéant réglementaires), et que le Directeur général communique en temps utile toute information qu'il juge pertinente à ce titre ; le Président du conseil veille au respect des droits des actionnaires dans le cadre de l'organisation des assemblées générales.

Directeur général (article 3)

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des limitations résultant de l'obligation de soumettre à l'approbation préalable du conseil les décisions relatives aux opérations significatives visées à l'article 1^{er} du présent Règlement.

Sont considérées comme opérations significatives, de façon non limitative, les opérations suivantes :

- toute acquisition et cession d'actifs ou de participations, investissement ou désinvestissement, création, acquisition ou cession de toute filiale ou participation, ou restructuration interne, dès lors que l'investissement global est d'un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- dans la mesure compatible avec les contrats et engagements en cours au moment considéré, tout emprunt d'un montant supérieur à 10 millions d'euros ainsi que tout refinancement ou remboursement anticipé volontaire de tout endettement ;
- toute opération ayant un impact sur les capitaux propres, dès lors que les montants en jeu dépassent 10 millions d'euros ;
- en cas de litige, la conclusion de tous traités ou transactions, ou l'acceptation de tous compromis, dès lors que les montants en jeu dépassent 10 millions d'euros ;
- l'octroi de toute sûreté portant sur les biens sociaux.

Lorsque de tel(le)s opérations, décisions ou engagements doivent donner lieu à des paiements successifs au(x) tiers cocontractant(s) liés à l'atteinte de résultats ou d'objectifs, les limites s'apprécient en cumulant ces différents paiements.

La procédure d'approbation préalable n'est pas applicable aux opérations et décisions intra-Groupe qui donneront lieu à la conclusion de conventions impliquant exclusivement des filiales et la société elle-même.

La responsabilité de la nomination des dirigeants exécutifs lui revient ; toutefois, il informera le conseil de l'identité, de la compétence et de l'expérience des candidats retenus avant de procéder à la nomination des principaux responsables opérationnels et fonctionnels.

Fonctionnement, moyens de visioconférence ou de télécommunication (article 4)

Le Règlement intérieur du conseil d'administration indique que les administrateurs peuvent participer aux réunions par tous les moyens autorisés par la loi ou par les statuts, y compris par des moyens de visioconférence ou de télécommunication à condition que ces moyens de visioconférence ou de télécommunication (i) transmettent au moins la voix des participants et (ii) remplissent des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Le conseil d'administration a également la faculté de prendre des décisions écrites dans les conditions prévues au troisième alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ainsi, à l'initiative du Président, le conseil d'administration peut adopter par voie de consultation écrite, certaines décisions, dès lors qu'elles font partie de la liste prévue par la loi.

Information des administrateurs (article 5)

Le Président ou le Directeur général communique à chaque administrateur les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, dans les conditions de confidentialité décrites au Règlement intérieur.

Comités (article 6)

Le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés temporaires ou permanents, qui sont composés d'administrateurs qu'il nomme, et dont il désigne le président.

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit, un comité des nominations et des rémunérations, un comité de sécurité et sûreté et un comité éthique et RSE.

Administrateur Référent (article 7)

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un Administrateur Référent. Cet administrateur doit être un administrateur indépendant au sens de l'article 2.2.2 du Règlement intérieur ci-dessus.

L'Administrateur Référent a une fonction d'assistance du conseil d'administration. Afin d'assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance, il exerce les missions suivantes :

- surveiller et gérer les éventuelles situations de conflits d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des autres membres du conseil d'administration ;
- proposer, selon le cas, au président des points à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration ;
- veiller au respect de la gouvernance au sein du conseil d'administration et des comités ;
- diriger chaque année l'évaluation du conseil d'administration sur la base d'un questionnaire anonyme détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil et de ses comités.

Administrateur Référent environnement et climat (article 8)

Le conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un Administrateur Référent environnement et climat. Le rôle de l'Administrateur Référent environnement et climat est de veiller à ce que le conseil d'administration puisse impulser en toute connaissance de cause, une transition juste et encourage une démarche de transformation au long cours, permettant d'avancer sur les questions climatiques.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.2.2.2 Activité du conseil d'administration

En 2025, le conseil d'administration a tenu sept réunions dont une sous la forme d'une réunion stratégique. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a, par séance, atteint plus de 98 % démontrant l'implication et la disponibilité des administrateurs tout au long de l'exercice écoulé.

Assiduité aux séances du conseil d'administration en 2025

Séances du conseil	Nombre de séances	Présence en séance
Jacques Gounon	7	7 100%
Corinne Bach	7	7 100%
Bertrand Badré	7	7 100%
Elisabetta De Bernardi di Valserra	7	7 100%
Mark Cornwall	7	7 100%
Sharon Flood	7	7 100%
Jean-Marc Janaillac	7	7 100%
Marie Lemarié	7	7 100%
Yann Leriche	7	7 100%
Jean Mouton	3	3 100%
Andrea Mangoni	4	4 100%
Brune Poirson	7	6 85,7%
Benoît de Ruffray	7	7 100%
Peter Ricketts	7	7 100%
Stéphane Sauvage	7	7 100%
Philippe Vanderbec	7	7 100%

Il convient de relever la participation forte des membres du conseil, tout au long de l'exercice. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif permettant d'offrir l'assurance que, cette année encore, le conseil d'administration s'est mis en position de remplir pleinement son rôle.

Le Règlement intérieur prévoit que, dans certains domaines, ses délibérations soient préparées par les comités spécialisés, ce qui permet au conseil d'administration d'exercer sa mission dans les meilleures conditions. Le taux de présence aux réunions des différents comités spécialisés est de 100 % pour l'année 2025. Les informations concernant ces comités spécialisés figurent en section 4.2.2.3 ci-dessous.

Sujets récurrents

En 2025, outre les autorisations financières et juridiques, les activités du conseil d'administration se sont réparties principalement entre les sujets suivants : stratégie, comptes et communication financière, risques, gouvernement d'entreprise et *corporate*. À chacune de ses réunions, le conseil d'administration a débattu de la marche des affaires, pris connaissance de l'activité du titre, ainsi que de la performance relative de l'action.

Résultats de la société

- Compte rendu des travaux du comité d'audit, tels qu'exposés en section 4.2.2.3 ci-dessous.
- Examen et arrêté des comptes consolidés et sociaux au 31 décembre 2024 et des rapports y afférents.
- Examen des états financiers consolidés résumés et du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2025.
- Revue et approbation des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels consolidés.
- Proposition d'affectation de résultat et distribution de dividendes.
- Établissement des documents de gestion prévisionnelle pour 2025.
- Approbation du budget.

Stratégie

Tenue d'une séance dédiée du conseil d'administration au cours de laquelle ont notamment été revus la stratégie globale et le développement des activités en cohérence avec le modèle d'affaires en ce compris les projets de croissance externes, l'allocation du capital, l'étude de la perception des investisseurs, l'analyse de vision Equity Research sur le Groupe, la politique de rémunération des actionnaires, les investissements concernant les infrastructures et le matériel roulant.

Gouvernance d'entreprise

- Examen et arrêté des projets de résolutions soumis à l'assemblée générale annuelle 2025.
- Examen et approbation du rapport de gestion portant sur l'exercice 2024, du rapport de gouvernement d'entreprise.
- Information du conseil d'administration sur le dialogue de Getlink avec ses actionnaires et les agences de conseil en vote, notamment en lien avec la préparation de l'assemblée générale annuelle.
- Examen de l'information relative à la durabilité et du rapport des commissaires en charge.
- Revue de la composition du conseil d'administration et de l'échelonnement des mandats dans le cadre de la préparation de l'assemblée générale 2025 et examen du plan de succession des administrateurs comme indiqué en section 4.1.1 ci-dessus.

- Modification des statuts dont la version révisée a été approuvée par l'assemblée générale 2025 comme indiqué en section 4.1.1 ci-dessus.
- Examen et suivi de la procédure d'appel d'offres relative à la rotation du collège des commissaires aux comptes et approbation du nouveau collège sur proposition du comité d'audit en charge de la supervision de l'appel d'offre, comme indiqué en section 8.5.
- Mise à jour du Règlement intérieur du conseil d'administration ayant notamment pour objet de préciser les missions du comité d'audit et du comité éthique et RSE et leur articulation avec la formalisation des réunions préparatoires transverses et ce, conformément aux obligations issues des textes de transposition de la Directive UE 2022/2464 dite CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).
- Les comptes rendus des travaux des différents comités, tels qu'exposés en section 4.2.2.3 ci-dessous.
- Examen du plan de succession du Président du conseil en anticipation de l'échéance de son mandat à l'issue de l'assemblée générale 2026 et proposition de modification de l'article 19 des statuts, relative à la limite d'âge applicable au Président du conseil soumise à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2025. L'assemblée générale du 14 mai 2025 a entériné cette décision et la modification corrélative des statuts.
- Examen de la qualification des administrateurs indépendants.
- Examen des objectifs en matière de diversité dans la composition du conseil d'administration.
- Examen de l'auto-évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des comités spécialisés réalisée par l'Administrateur Référent, Le conseil d'administration a délibéré sur les résultats de cette auto-évaluation conformément à la méthodologie retenue par le conseil d'administration pour procéder à ces évaluations établies dans le respect du Code Afep / Medef en vigueur (cf. section 4.2.3 ci-dessous).
- Revue annuelle des conventions courantes et des conventions réglementées.
- Suivi de la mixité des instances dirigeantes.

Rémunérations

- Compte rendu des travaux du comité des nominations et des rémunérations, tels qu'exposés en section 4.2.2.3 ci-dessous.
- Rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
 - Examen de la rémunération au titre de l'exercice 2025 (rémunération « ex post »).
 - Détermination des principes de rémunération au titre de l'exercice 2026 (politique « ex-ante »).
- Attribution gratuite d'actions au titre du plan collectif à destination de l'ensemble des salariés du Groupe et au titre du plan d'attribution d'actions de performance à des salariés clefs et dirigeants sociaux.

Gestion financière de la société

- Compte rendu des travaux du comité d'audit, tels qu'exposés en section 4.2.2.3 ci-dessous.
- Information du conseil d'administration de la situation financière et de la trésorerie, notamment lors des présentations des comptes : la présentation de la direction financière a intégré également les risques et les engagements significatifs hors bilan et souligné les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.
- Examen de l'utilisation des délégations au profit du conseil d'administration proposées à l'assemblée générale annuelle 2025 incluant notamment le renouvellement du programme de rachat d'actions auto-détenues et leur affectation.
- Examen des délégations au profit du conseil d'administration proposées à l'assemblée générale annuelle 2026 incluant notamment le renouvellement du programme de rachat d'actions auto-détenues et leur affectation.
- Renouvellement annuel des pouvoirs du Directeur général en matière de cautions, avals et garanties.
- Suivi de la gestion de la dette et des opportunités de refinancement.
- Examen de l'évolution du cours de Bourse et des commentaires des investisseurs et analystes.
- Suivi des principaux indicateurs macroéconomiques, notamment l'inflation et son impact notamment sur la structure de financement.

Gestion des risques

- Comptes rendus des travaux du comité d'audit, du comité éthique et RSE et du comité sécurité et de sûreté tels qu'exposés en section 4.2.2.3 ci-dessous.
- Revue de la cartographie des risques du Groupe.
- Examen et suivi du plan d'audit interne.

Enjeux RSE et climat

- Compte rendu des travaux du comité éthique et RSE, tels qu'exposés en section 4.2.2.3 ci-dessous.
- Suivi du plan RSE, ses résultats et objectifs.
- Examen des actions concrètes déployées en application des politiques de Getlink en matière de contribution environnementale (et notamment climatique), sociale, sociétale et de renforcement de la durabilité de sa chaîne de valeur.
- Revue de l'état de durabilité ainsi que de la matrice de double matérialité, tels qu'exposés au chapitre 6 du présent Document d'Enregistrement Universel, au regard de l'état de durabilité rédigé par les auditeurs de durabilité et d'une comparaison avec les états de pairs, incluant la taxonomie climatique de l'UE.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Sujets non-récurrents

Gouvernement d'entreprise	Enjeux RSE et climat	Stratégie
- Cooptation de Andrea Mangoni en remplacement de Jean Mouton. - Revue de la succession des administrateurs et propositions soumises à l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2026. - Examen des travaux du comité des nominations et des rémunérations relatifs à l'organisation de la succession du Président du conseil en anticipation de l'échéance de son mandat à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2026.	- Stratégie énergie (approvisionnement et décarbonation). - Confirmation de la nouvelle trajectoire de durabilité à 2030 avec la validation d'une feuille de route à 2030 et la formalisation d'une politique RSE simplifiée et accessible sur le site internet. - Poursuite du renforcement du dispositif de prévention de la corruption. - Présentation au comité d'audit et au comité éthique et RSE de l'organisation de la fonction conformité dans le Groupe.	- Examen du plan stratégique long terme, des moteurs de croissance et des ambitions stratégiques. - Suivi du plan d'investissement et d'<i>asset management</i>. - Plan Data et Intelligence Artificielle orientée vers l'amélioration de la qualité de service et l'excellence opérationnelle. - Examen de projets de croissance externe.
Finances / Financement - Examen du projet de refinancement des Green Bonds 2025 (opération réalisée en avril 2025) - Suivi de la gestion de la dette	Sécurité / Sûreté - Suivi du dysfonctionnement de l'interconnexion électrique entre la France et la Grande-Bretagne qui a conduit à une suspension de l'activité Eleclink. - Examen du plan Get Safer 2024-2026.	

Executive session

Deux *executive session* ont été organisées au titre de l'exercice 2025 hors la présence des administrateurs exécutifs (dirigeants mandataires sociaux exécutifs et administrateurs représentants les salariés). À cette occasion, l'Administrateur Réfèrent a présenté les résultats de l'auto-évaluation du conseil d'administration au titre de l'année 2025 et les administrateurs ont notamment évoqué divers sujets de gouvernance dont le rôle des administrateurs indépendants.

Séminaire stratégique annuel

Les administrateurs se réunissent une fois par an pour débattre de la stratégie de Getlink dans le cadre d'une séance ad hoc. Au cours de cette réunion, les membres du conseil d'administration analysent la situation du Groupe d'un point de vue financier, stratégique, social et réglementaire, ainsi que des résultats des actions entreprises et des plans d'action à venir et débattent de la pertinence des plans d'action mis en œuvre. Lors de la séance dédiée du conseil d'administration, les administrateurs ont notamment revu la stratégie globale et le développement des activités en cohérence avec le modèle d'affaires et en ce compris les projets de croissance externes, les investissements concernant les infrastructures et le matériel roulant ainsi que sa politique d'allocation du capital.

Entre le début de l'année et le 25 février 2026, date d'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le conseil d'administration a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a été de 100%.

Ces réunions ont porté sur la revue des risques stratégiques, financiers, opérationnels et extra-financiers et leur hiérarchisation, les travaux d'arrêté des états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2025, du rapport de gestion, de l'état de durabilité et du rapport de gouvernance établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, les rapports du conseil d'administration à l'assemblée générale, la détermination de la part variable annuelle de la rémunération du Directeur général, au titre de l'exercice 2025 et la détermination de la politique de rémunération et des critères de la rémunération des mandataires sociaux pour 2026.

Le conseil d'administration a pris acte des travaux du comité des nominations et des rémunérations en lien avec l'organisation de la succession du Président du conseil, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée en 2026 à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025. C'est à cette occasion que Yann Leriche a été nommé vice-président du conseil, sans pouvoir spécifique associé.

Le conseil d'administration a pris acte de la désignation par le Comité de Groupe et par le Comité de la société européenne de Stéphane Sauvage et Mark Cornwall en qualité d'administrateurs représentant les salariés et dont les mandats arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 27 mai 2026, comme indiqué à la section 4.2.1 ci-dessus et plus spécifiquement les fiches administrateurs. Le conseil d'administration a par ailleurs pris acte des travaux du comité éthique et RSE.

Le conseil d'administration a procédé à la revue annuelle des conventions courantes, des travaux de l'audit interne 2025 et du planning 2026 des audits internes, ainsi que du dispositif de contrôle interne et de traitement de l'information comptable et financière. Le conseil d'administration a arrêté l'ordre du jour de l'assemblée générale du 27 mai 2026 et arrêté les projets de résolutions soumises à ladite assemblée générale. Le conseil d'administration a considéré l'information communiquée aux actionnaires dans le présent Document d'Enregistrement Universel, pour permettre aux actionnaires d'évaluer la direction de la société, son conseil et sa stratégie.

Synthèse des activités de l'Administrateur Référent et de l'Administrateur Référent environnement et climat

- En 2025, Bertrand Badré, Administrateur Référent, a piloté l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités au titre de 2025, avec la revue des questionnaires d'auto-évaluation, le suivi de réponses de chacun des administrateurs et la préparation de la restitution aux administrateurs. Ce dernier a également pris part activement aux réunions des administrateurs indépendants tenues au cours de l'exercice.
- Corinne Bach, Administrateur Référent environnement et climat, a participé à la coordination des travaux entre d'une part, le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations dont elle est membre et d'autre part, le comité éthique et RSE, dont elle assure la présidence, afin de s'assurer d'une bonne coordination en vue de la rédaction de l'état de durabilité publié en section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.2.2.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation. Quatre comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au conseil d'administration leurs opinions et recommandations : le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations, le comité de sécurité et sûreté et le comité éthique et RSE, dont les modalités de fonctionnement sont régies par le Règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités.

Composition des comités du conseil d'administration (au 25 février 2026)

Comités	Audit	Nominations et rémunérations	Éthique et RSE	Sécurité et sûreté
Jacques Gounon			Δ	Δ
Yann Leriche				Δ
Corinne Bach	Δ	Δ	●	
Bertrand Badré	Δ			
Mark Cornwall			Δ	Δ
Elisabetta De Bernardi di Valserra	Δ			
Sharon Flood	Δ			●
Jean-Marc Janaillac	●	Δ		Δ
Marie Lemarié	Δ			
Andrea Mangoni ²⁷		Δ		
Brune Poirson		Δ	Δ	
Benoît de Ruffray		Δ		
Peter Ricketts		●		
Stéphane Sauvage		Δ	Δ	Δ
Philippe Vanderbec		Δ		Δ

Δ Membre du comité ● Président(e) du comité

Comité d'audit

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité d'audit est composé de trois membres au moins, choisis parmi les administrateurs autres que le Directeur général ou le Président du conseil d'administration, dont deux au moins parmi les administrateurs indépendants. Le conseil d'administration désigne, parmi les membres du comité d'audit, un administrateur qui assure les fonctions de président du comité d'audit. L'un des membres au moins du comité d'audit doit présenter « des compétences particulières en matière financière ou comptable » et être « indépendant » et les membres du comité d'audit, autres que l'expert, doivent disposer de compétences en matière financière et comptable à défaut d'expertise en la matière.

Le comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, sur convocation de son président.

Le comité d'audit a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière et de l'information en matière de durabilité. À cette fin :

- Le comité d'audit examine, avant leur présentation au conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions ; le comité d'audit revoit l'information comptable et financière et en particulier les comptes en s'interrogeant sur la traduction comptable des événements importants ou des opérations significatives.

Le comité d'audit est informé de l'architecture d'ensemble des systèmes permettant d'élaborer l'information comptable et financière ; lorsque l'information financière est issue d'un processus comptable, elle doit être cohérente avec l'information comptable produite ; si elle n'est pas issue d'un processus comptable, le comité d'audit doit s'assurer que l'information provient d'un processus suffisamment structuré et organisé pour permettre de juger de la qualité et de la fiabilité de cette information.

Le comité d'audit suit le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, y compris le processus d'analyse de double matérialité mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes applicables en matière de reporting de durabilité. Le cas échéant, il formule des recommandations pour garantir l'intégrité de ces processus. Il coordonne ses travaux avec ceux du comité éthique et RSE en lien avec l'Administrateur Référent environnement et climat.

²⁷ Andrea Mangoni a remplacé Jean Mouton à compter du 23 juillet 2025, date de sa cooptation.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- D'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : le comité d'audit veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Cela vise les risques ayant fait l'objet d'une traduction comptable et ceux identifiés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et pouvant avoir une incidence sur les comptes. À cet effet, le comité :
 - entend les responsables de l'audit interne et du contrôle des risques et donne son avis sur l'organisation de leurs services ;
 - est informé du programme d'audit interne et est destinataire des rapports d'audit interne ou d'une synthèse périodique de ces rapports ; le comité examine la programmation annuelle des audits internes et externes établie en concertation avec le comité de sécurité et de sûreté et le comité éthique et RSE pour toutes les questions qui relèvent de leurs compétences respectives. Le comité d'audit a un accès direct au directeur de l'audit interne ;
 - examine les engagements hors bilan significatifs ;
 - examine les principaux risques y compris en matière extra-financière, selon le cas, en coordination avec le comité éthique et RSE et le comité de sécurité et de sûreté ;
 - est informé des dysfonctionnements et faiblesses dont il apprécie l'importance avant de les porter à la connaissance du conseil, le cas échéant.
- En ce qui concerne les commissaires aux comptes et les auditeurs de durabilité :
 - propose au conseil d'administration, après le cas échéant une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de commissaires aux comptes et en coordination avec le comité éthique et RSE, il émet une recommandation sur le(s) auditeur(s) de durabilité ; il examine les honoraires proposés, est informé de la totalité des honoraires perçus avec indication des honoraires perçus pour des missions hors du contrôle légal ;
 - suit la réalisation des missions de certification des comptes et des informations en matière de durabilité ;
 - entend régulièrement les commissaires aux comptes et les auditeurs de durabilité afin d'être informé de l'exécution de leurs missions de certification des comptes et des informations en matière de durabilité, des conclusions de leurs travaux, des principales zones de risques ou d'incertitudes sur les comptes et sur les informations en matière de durabilité identifiées par eux, de leur approche d'audit et des éventuelles difficultés rencontrées lors de l'exécution de leurs missions ; et
 - s'assure du respect des conditions d'indépendance des commissaires aux comptes et des auditeurs de durabilité et approuve la fourniture de services non audit par leurs cabinets ou par leur réseau.
- De proposer au conseil d'administration une politique de communication financière et d'en assurer le suivi.
- De préparer les délibérations du conseil d'administration relatives au budget annuel et au suivi de son exécution.
- D'examiner les impacts comptables et financiers de toute opération :
 - significative relevant de la compétence du conseil telle que définie à l'article 3 du Règlement intérieur,
 - de toute opération se situant hors de la stratégie annoncée de la société ou du Groupe,
 - de refinancement significative ou susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société ou du Groupe.
- D'examiner plus généralement toute question comptable ou financière sur demande du conseil d'administration, notamment à l'occasion d'opérations affectant le périmètre ou l'activité de l'entreprise.

Le comité d'audit a la possibilité de solliciter des études techniques externes.

Composition, missions et travaux en 2025

Au 25 février 2026, le comité d'audit est composé de six membres : Jean-Marc Janaillac (président), Corinne Bach, Bertrand Badré, Elisabetta De Bernardi di Valserra, Sharon Flood et Marie Lemarié. Quatre membres du comité sur six, dont le président, sont des administrateurs indépendants, soit un taux d'indépendance de 67 %, en conformité avec le Code Afep / Medef (article 17.1) qui recommande que deux tiers des administrateurs membres du comité soient indépendants.

Les six membres du comité disposent de compétences particulières en matière financière, comptable et des risques au regard de leur formation académique, de leur expérience et leurs connaissances spécifiques utiles aux travaux du comité :

- Le président du comité, Jean-Marc Janaillac, apporte au comité sa large expertise financière inhérente à son expérience de dirigeant de groupes de premier plan : Directeur général délégué d'AOM, puis Président-directeur général du Groupe Maeva il a rejoint le Comité exécutif de la RATP en 2004 pour devenir Président-directeur général puis Président du Directoire de sa filiale RATP Dev. En 2012, il a pris les fonctions de Président-directeur général de Transdev jusqu'en 2016 avant de devenir Président-directeur général d'Air France KLM et Président d'Air-France (2016-2018). Il est administrateur de FNAC Darty depuis 2019.
- Corinne Bach : ex-directrice du développement et des opérations de Studiocanal, ex-vice-présidente de Vivendi Village, ex-administrateur de l'Olympia SAS et depuis 2020, co-présidente fondatrice de Carbometrix et ex-Présidente de Roselend Conseil.
- Bertrand Badré : ex-Directeur général finances de la Banque mondiale et directeur financier du Crédit Agricole et de la Société Générale, ainsi qu'ancien membre du cabinet du président Jacques Chirac, Bertrand Badré est aujourd'hui le Président-directeur général et fondateur du fonds d'investissement Blue like an Orange Sustainable Capital.



- Elisabetta De Bernardi di Valserra a commencé sa carrière chez Morgan Stanley en 2000, dans l'équipe corporate finance de la banque d'investissement, où elle a travaillé jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2015, elle a été associée de la société Space Holding, en charge d'introductions en bourse d'entités dédiées aux acquisitions. Entre 2015 et 2020, elle a été directrice des Investissements d'Edizione Srl et rejoint en 2020, Mundys (anciennement dénommée Atlantia S.p.A. jusqu'au 15 mars 2023) où elle a occupé les fonctions de directrice des Investissements Aéroports & mobilité des services jusqu'en avril 2024. Elle occupe actuellement au sein de Mundys les fonctions de directrice de la gestion des actifs Chief Asset Management officer.
- Sharon Flood : diplômée du Chartered Institute of Management Accountants et après un diplôme universitaire en mathématiques de l'Université de Bath, Sharon Flood a passé une Maîtrise en administration des Affaires de l'INSEAD. Elle a acquis une expérience reconnue en finances et stratégie dans différentes sociétés, notamment Castorama / Kingfisher et les grands magasins John Lewis, où elle a assumé la fonction de directrice Finances. Elle a également occupé la fonction de chef des opérations financières du groupe Sun European Partners. Sa carrière riche comprend l'exercice d'un certain nombre de mandats d'administratrices dans des sociétés dans lesquelles Sharon Flood assurait la présidence de comités d'audit.
- Marie Lemarié : est une ancienne élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Boston University (Master in Economics). Après un début de carrière en tant qu'économiste (RexeCode) et dans la gestion d'actifs (State Street Banque), elle a rejoint Aviva (Groupe international d'assurance) en 2003. Elle a créé puis dirigé la direction des investissements chez Aviva France jusqu'en 2011. En 2012, elle a rejoint le groupe d'assurance français Groupama où elle a dirigé le pilotage des investissements, les fusions-acquisitions, le financement et la gestion de capital. Entre 2018 et 2024, elle exerce le mandat de Directrice général de Scor Ireland dont elle demeure administratrice et devient en novembre 2024 conseillère stratégique du directeur financier (« CFO Strategic Advisor ») Elle a siégé en qualité d'administratrice au sein du conseil d'administration et du comité d'audit d'Eiffage entre 2012 et 2024 au sein desquels elle exerce des fonctions de censeur.

Leur formation et leur expérience professionnelle, permettent de couvrir un large et riche spectre de domaines, comme le confirme leur parcours professionnel figurant en section 4.2.1 ci-dessus. Dans le cadre de sa mission, le comité d'audit a la possibilité d'avoir recours à des études techniques extérieures suivant les thématiques examinées.

Le comité d'audit a tenu six réunions (dont une réunion conjointe avec le comité éthique et RSE et le comité sécurité et sûreté) en 2025; le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité d'audit en 2025

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance
Jean-Marc Janailiac (président)	6	6 100%
Corinne Bach	6	6 100%
Bertrand Badré	6	6 100%
Elisabetta De Bernardi di Valserra	6	6 100%
Sharon Flood	6	6 100%
Marie Lemarié	6	6 100%

Lors des travaux préparatoires à l'arrêté des comptes, le comité d'audit entend les commissaires aux comptes et la présentation des comptes faite par la direction financière. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres ou intervenants externes sur certains sujets, notamment le contrôle interne et la gestion des risques.

Au cours de l'année 2025, le comité d'audit a examiné, avant leur présentation au conseil d'administration, les projets d'états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2024, les projets de comptes semestriels 2025 et a présenté au conseil d'administration son avis sur ces projets de comptes. Dans ce cadre, le comité d'audit a examiné le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice, les méthodes comptables, le périmètre de consolidation et les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes. Le comité a examiné les engagements significatifs hors bilan. Il a entendu le directeur de l'audit interne. Dans le cadre de la préparation des résolutions soumises à l'assemblée générale du 14 mai 2025, le comité a examiné le dimensionnement des autorisations financières soumises à renouvellement.

Il a considéré le plan d'audit interne pour 2025. Le directeur de l'audit interne a également rendu compte au comité d'audit de l'activité du département d'audit interne pour 2025. Le comité a par ailleurs suivi le budget 2025. Les développements relatifs au projet de plan stratégique 2024-2027 de l'audit interne visant à transformer la fonction d'audit interne, moderniser son approche et répondre aux attentes des parties prenantes en lien avec la refonte des normes internationales de la profession dont l'entrée en vigueur est intervenue en 2025 et ayant été présentés au comité d'audit, lequel a par ailleurs rencontré le nouveau directeur de l'audit interne qui a pris ses fonctions à la fin de l'année 2025.

Le comité a suivi la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et s'est assuré du respect de leur indépendance.

Le comité a examiné le suivi de la gestion de la dette et des opportunités de refinancement. Le comité a également revu la gestion de la trésorerie et examiné différentes opportunités de croissance externes.

Le comité d'audit a, en 2025, passé en revue les procédures d'identification, de suivi et de gestion des risques et du contrôle interne, procédé à la revue des risques et analysé la cartographie des risques et examiné les risques financiers et opérationnels et RSE significatifs dans le cadre d'une réunion conjointe avec deux autres comités (le comité sécurité et sûreté et le comité éthique et RSE). Il a rendu compte au conseil d'administration de ses travaux.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Entre le début de l'année et le 25 février 2026, le comité d'audit a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %. Ces réunions ont notamment porté sur l'examen du projet des états financiers consolidés et sociaux au 31 décembre 2025, le traitement comptable des opérations significatives de l'exercice et les méthodes comptables. Le comité d'audit a procédé à la revue des conventions réglementées, de la liste de l'ensemble des conventions courantes conclues à des conditions normales et des critères de l'évaluation réalisée de ces conventions. La stratégie du collège des commissaires aux comptes et leur approche pour l'audit des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 a fait l'objet d'une présentation au comité d'audit. Le comité d'audit a également entendu les commissaires aux comptes présenter leur revue du contrôle interne dans le cadre de l'audit des comptes de l'exercice 2025. Dans le cadre de la clôture du 31 décembre 2025, le comité a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les informations relatives à la taxonomie, et informations chiffre d'affaires, Capex et Opex au titre des activités éligibles et alignées. Le comité d'audit a examiné l'évolution des risques dans le prolongement de la revue préliminaire réalisée en décembre 2025 lors de la réunion conjointe du comité d'audit, du comité sécurité et sûreté et du comité éthique et RSE. Le comité a par ailleurs examiné le bilan du plan d'audit interne du second semestre 2025 et le plan d'action de l'audit interne pour 2026 ; le comité a analysé le traitement comptable de la provision de partage des profits concernant Eleclink.

La réunion d'examen des comptes par le comité d'audit avant l'examen par le conseil d'administration a eu lieu le 17 février 2025, soit huit jours avant la réunion du conseil d'administration. Le comité d'audit a également lors de ces réunions revu la stratégie d'optimisation du financement du Groupe et les activités de trésorerie en 2025, le rapport des commissaires aux comptes en charge de vérifier les informations en matière de durabilité portant sur le premier rapport de durabilité publié en section 6.1 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Une réunion a été organisée le 28 janvier 2026 pour permettre aux membres du comité d'audit de rencontrer les commissaires aux comptes sans la présence des représentants exécutifs de la société.

Comité des nominations et des rémunérations

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'au moins trois membres choisis parmi les administrateurs autres que le Président ou le Directeur général, dont deux au moins parmi les administrateurs indépendants. Le conseil désigne, parmi les membres du comité des nominations et des rémunérations, un administrateur qui assure les fonctions de président. Cet administrateur doit être un membre indépendant au sens de l'article 2.2.2 ci-dessus.

Le Président-directeur général ou le Directeur général ne sont pas membres de ce comité ; lorsque leur présence est requise, ils peuvent être associés aux travaux du comité des nominations et des rémunérations, conformément aux recommandations 18.2 et 18.3 du Code Afep / Medef.

Les membres du comité des nominations et des rémunérations :

- ne doivent pas avoir d'intérêts financiers personnels dans les décisions du comité des nominations et des rémunérations, autres que ceux d'un administrateur et d'un membre du comité des nominations et des rémunérations ;
- ne doivent pas avoir de relations croisées avec un administrateur dirigeant de Getlink SE.

Le comité, sur les questions des nominations, a pour mission principale :

- d'examiner la composition du conseil d'administration. À ce titre, le comité :
 - formule au conseil d'administration toute proposition de renouvellement des mandats des membres du conseil et des comités, ainsi que toute nomination nouvelle en veillant à maintenir une diversité ;
 - examine la qualification d'indépendance des administrateurs, en particulier selon les critères proposés par le Code Afep / Medef ;
 - examine l'organisation du processus d'auto-évaluation du conseil d'administration et de ses comités (applicable, selon le cas, à défaut ou en lien avec l'Administrateur Référent) ;
 - examine les plans de successions des mandataires sociaux.
- de préparer l'examen par le conseil d'administration (i) de la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines et (ii) la nomination des principaux dirigeants exécutifs.

Sur les questions de rémunérations, le comité a pour mission principale :

- de préparer pour le conseil, les rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux (politique de rémunération, rémunérations individuelles, évaluation de la performance s'agissant de la part variable annuelle ou pluriannuelle, les plans incitatifs à long terme), la politique d'actionnariat salarié, l'enveloppe de rémunération des administrateurs et les modalités de répartition ;
- de préparer les objectifs annuels de performance du Président-directeur général et des directeurs généraux ;
- s'informer des politiques de rémunération appliquées aux cadres dirigeants ainsi que les traitements salariaux et les plans d'intéressement de ces derniers.

Le comité des nominations et des rémunérations a la possibilité de solliciter des études techniques externes.

Composition, missions et travaux en 2025

Au 25 février 2026, le comité des nominations et des rémunérations est composé de huit membres : Peter Ricketts (président), Corinne Bach, Jean-Marc Janaillac, Andréa Mangoni, Brune Poirson, Benoît de Ruffray, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec. Deux administrateurs représentant les salariés sont membres du comité des nominations et des rémunérations. Quatre membres, dont le président, sur six (hors les deux représentants des salariés), sont des administrateurs indépendants, soit un taux d'indépendance de 67 %, en conformité avec les dispositions du Code Afep / Medef (articles 18.1 et 19.1) qui requiert que le comité soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants en ce compris le Président.

Le comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à quatre reprises en 2025. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité des nominations et des rémunérations en 2025

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance	
Peter Ricketts (président)	4	4	100%
Corinne Bach	4	4	100%
Jean-Marc Janaillac	4	4	100%
Jean Mouton	1	1	100%
Andréa Mangoni	3	3	100%
Brune Poirson	4	4	100%
Benoît de Ruffray	4	4	100%
Stéphane Sauvage (représentant des salariés)	4	4	100%
Philippe Vanderbec (représentant des salariés)	4	4	100%



En 2025, les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :

- Des évolutions en lien avec l'organisation managériale.
- Examen des résultats de l'auto-évaluation et de ses recommandations présentées dans le paragraphe « Auto-évaluation du conseil d'administration » (ci-après section 4.2.3). L'Administrateur Référent, a conduit la démarche d'évaluation du fonctionnement conseil, a assuré un suivi de ses travaux puis à l'analyse des résultats qui couvre les différents leviers de performances du conseil et notamment l'engagement de ses membres, la contribution de chacun des membres du conseil d'administration, la pertinence des travaux, l'adéquation de sa composition avec les enjeux et la résilience aux crises et l'agilité du conseil à saisir les opportunités.
- Examen de la performance de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et des actions prévues dans le Groupe, en lien avec la charte relative à l'égalité professionnelle. Le comité a entendu le directeur des ressources humaines Groupe sur la politique des ressources humaines du Groupe.
- Politique de rémunération des dirigeants des mandataires sociaux soumise à l'assemblée générale du 14 mai 2025. Dans ce cadre, le comité, après revue de la politique des rémunérations des salariés, a notamment examiné les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux dirigeants mandataires sociaux, la détermination du montant de la rémunération variable du Directeur général au titre de 2024, la fixation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, les critères de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux. Le comité s'est penché sur la poursuite du dispositif d'association des salariés et des dirigeants aux performances de l'entreprise, comprenant notamment un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ordinaires à tous les salariés de Getlink SE et de l'ensemble des filiales du Groupe (à l'exception des dirigeants) et une attribution aux dirigeants et cadres d'actions de performance.
- Examen de la composition du conseil, en tenant compte à la fois de l'expertise des administrateurs, de la nécessité de conserver l'indépendance et l'internationalisation et la féminisation du conseil et des caractéristiques structurantes du conseil d'administration telles que définies dans la politique de diversité du conseil.
- Examen de la matrice de compétences reprenant les principales compétences et expériences jugées nécessaires par l'entreprise pour décider des propositions de renouveler les mandats de Jacques Gounon, Elisabetta de Bernardi di Valserra, André Mangoni, Brune Poirson et Peter Ricketts pour une durée de quatre ans et ceux de Corinne Bach et Bertrand Badré respectivement pour deux et trois ans.
- Les propositions à présenter au conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, au regard des critères d'indépendance du Code Afep / Medef.
- Les éléments du plan de succession et des processus décisionnels associés, des mandats en cours des mandataires sociaux. Le comité des nominations et des rémunérations privilégie une collaboration étroite avec le Président et la direction générale afin de veiller à la cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés (voir section 4.1.1 ci-dessus).
- La proposition de mise en conformité de Getlink SE à la directive (UE) 2022/2381 du Parlement européen et du Conseil du 23 novembre 2022 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes (la « Directive WoB ») désormais transposée en droit français, en recommandant de réduire le nombre d'administrateurs représentant les salariés à deux.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- Actualisation du processus de succession du Président du conseil dont le mandat de Président du conseil d'administration aligné sur son mandat d'administrateur arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2025 (voir section 4.1.1 ci-dessus).
- **Entre le début de l'année et le 25 février 2026**, le comité des nominations et des rémunérations a tenu deux réunions. Le taux d'assiduité de ses membres a été de 100 %. Les travaux du comité ont porté sur les sujets suivants :
 - La politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux soumise à l'assemblée générale du 27 mai 2026. Dans ce cadre, le comité, après revue de la politique des rémunérations des salariés, a notamment examiné les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature, accordés aux dirigeants mandataires sociaux, la détermination du montant de la rémunération fixe annuelle du Président et du Directeur général, la détermination du montant de la rémunération variable du Directeur général au titre de 2025, ainsi que la fixation de la politique de rémunération des mandataires sociaux, des critères de détermination de la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux et de l'ensemble des éléments de leur rémunération au titre de 2026. Le comité a réfléchi au dispositif 2026 d'association des salariés et des dirigeants aux performances de l'entreprise, comprenant un plan collectif d'attribution gratuite d'actions ordinaires à tous les salariés de Getlink SE et de l'ensemble des filiales du Groupe (à l'exception des dirigeants) et une attribution d'actions de performance aux dirigeants et cadres. Le comité a considéré la politique de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, et considéré les actions prévues dans le Groupe, dans le prolongement du projet de charte relative à l'égalité professionnelle.
 - Le comité a revu le plan de succession du Président du conseil d'administration dont le mandat arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2026.
 - Le comité a revu l'échéance des mandats des administrateurs et a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale du 27 mai 2026 le renouvellement des mandats d'administrateur dans les conditions visées dans la section 4.2.1.1.
 - Le comité a considéré les propositions à présenter au conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, au regard des critères d'indépendance du Code Afep / Medef.
 - Le comité a arrêté le rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté du présent chapitre en ce compris les informations relatives à la rémunération des dirigeants telles que décrites dans le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel.
 - Le comité des nominations et des rémunérations a sollicité des études externes en 2025.

Comité de sécurité et sûreté

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité de sécurité et sûreté examine toutes les questions qui concernent la sécurité et la sûreté au sein de la société ou du Groupe et en rend compte au conseil.

Le comité de sécurité et sûreté a pour mission :

- d'apprécier les performances en matière de sécurité (ferroviaire, des salariés, des clients). À cet effet, il prend connaissance des principaux incidents et accidents, des résultats des audits, du bilan annuel des performances comprenant notamment le suivi des indicateurs et des programmes d'actions. Le comité peut soumettre au conseil d'administration toute initiative entrant dans le champ de ses compétences, visant à améliorer les niveaux de performance de l'entreprise, notamment à travers l'actualisation des stratégies de prévention et de gestion des risques ;
- d'assurer un suivi des sujets relatifs à la sûreté, tels que la prévention des tentatives clandestines de traversées de la Manche, les intrusions illégales, la coordination avec les autorités des États en faveur du renforcement des contrôles et plus généralement la revue des tous projets structurants, etc. ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes mis en place en termes de sécurité, de l'organisation, des politiques et des procédures en vigueur. Le comité reçoit notamment les rapports concernant les conséquences sur la sécurité de toutes modifications majeures des procédures ou de la conception du système de transport, et donne des avis si nécessaire dans le cadre des soumissions au comité de sécurité de la commission intergouvernementale ;
- de veiller à ce que toutes mesures appropriées identifiées à l'issue d'incidents ou accidents soient mises en œuvre et plus généralement que toutes faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices ;
- d'assurer le suivi des principaux risques en lien avec ses prérogatives en coordination, selon le cas, avec le comité d'audit et le comité éthique et RSE.

Le comité présente régulièrement un rapport au conseil d'administration.

Composition

Le comité de sécurité et sûreté est composé d'administrateurs nommés par le conseil, dont le Directeur général s'il est membre du conseil d'administration. À défaut, le Directeur général assiste à toutes les réunions du comité en qualité d'invité. D'autres dirigeants et responsables peuvent être invités à participer au comité de sécurité et sûreté selon l'ordre du jour.

Réunions

Le comité de sécurité et sûreté se réunit, sur convocation de son président, en fonction des nécessités et au moins deux fois par an.

Composition, missions et travaux en 2025

Au 25 février 2026, le comité de sécurité et sûreté est composé de sept membres : Sharon Flood (présidente), Jacques Gounon, Jean-Marc Janailac, Yann Leriche et trois administrateurs représentant les salariés, Marc Cornwall, Stéphane Sauvage et Philippe Vanderbec. Ce comité a vocation à suivre les questions de sécurité et de sûreté dans chacun des secteurs d'activité du Groupe. Les principaux responsables opérationnels assistent à chacune des réunions du comité concernant leur activité.

Le comité de sécurité et sûreté s'est réuni à cinq reprises en 2025, dont la réunion conjointe avec le comité éthique et RSE et le comité d'audit. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs a été de 100 %.

Assiduité aux séances du comité de sécurité et sûreté en 2025

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance
Sharon Flood (présidente)	5	5 100%
Marc Cornwall (représentant des salariés)	5	5 100%
Jacques Gounon	5	5 100%
Jean-Marc Janailac	5	5 100%
Yann Leriche	5	5 100%
Stéphane Sauvage (représentant des salariés)	5	5 100%
Philippe Vanderbec (représentant des salariés)	5	5 100%



En 2025, le comité de sécurité et sûreté a assuré, sous la responsabilité du conseil d'administration, le suivi :

- des politiques et objectifs en matière de sécurité ;
- de l'efficacité des systèmes de sécurité et de gestion des risques ;
- des contrôles des risques.

Le comité a pris connaissance de la nouvelle organisation HSQE (Hygiène, Sécurité, Qualité et Environnement) chez Eurotunnel ainsi que le renforcement de la stratégie santé et bien-être au travail du personnel. Le comité exerce une surveillance active des domaines qui relèvent de sa compétence, ce qui lui permet d'intervenir à tout moment jugé nécessaire ou opportun. Dans ce cadre, le comité a assuré le suivi des indicateurs de sécurité ferroviaire et celui des programmes d'action correspondants. Le comité a assuré également le suivi des indicateurs relatifs aux accidents du travail des salariés du Groupe et des sous-traitants présents sur le site ainsi que les démarches d'amélioration des résultats dans ce domaine, en particulier celles visant à développer la culture de la sécurité dans l'entreprise. Le comité a examiné le plan Get Safer qui constitue la nouvelle feuille de route pour l'amélioration constante de l'hygiène et de la sécurité et dont la mise en œuvre est planifiée sur la période 2024-2026.

Le comité a examiné les travaux menés par les équipes pour harmoniser, à l'intérieur du Groupe, le référentiel des indicateurs de sécurité.

Le comité a suivi le dossier de renouvellement de l'agrément de sécurité d'Eurotunnel en tant que gestionnaire d'infrastructure et le plan d'actions associé.

Le comité a revu lors de ces réunions la protection relative à la cybersécurité, particulièrement les améliorations apportées en termes de sécurité des systèmes d'information, les résultats des campagnes de phishing, ainsi que les plans d'actions, en ce compris la gestion de crise et le plan de continuité d'activité. Le comité a plus spécifiquement suivi le processus d'homologation de cybersécurité du système d'entrée et sortie des voyageurs mis en place dans la perspective de l'entrée en vigueur d'EES.

Le comité a examiné le bilan des audits 2024 2023, le plan d'audit sécurité 2025 2024 et le plan d'action y afférent.

Le comité a également été informé du suivi des réparations techniques de l'interconnexion du câble Eleclink à la suite de l'interruption temporaire de service survenu le 25 septembre 2024.

Le comité a pris connaissance de la création de l'Autorité technique ferroviaire mise en place à compter de février 2025 dont la mission consiste à mobiliser, animer et coordonner de manière optimale et transversale les expertises nécessaires aux prises de décisions tout au long du déploiement des projets et sujets ferroviaires. Sur ce même sujet, le comité a rencontré deux « Professional Heads », experts techniques internes dans leur discipline.

Il a également été porté à sa connaissance les informations relatives au futur accord binational sur la sécurité et l'interopérabilité (remplacement d'un nouveau traité international entre la France et la Grande-Bretagne).

Le comité a examiné, s'agissant de la cybersécurité, les résultats de campagnes de phishing mensuelles, les investissements réalisés en 2024, les perspectives pour 2025. Le comité a examiné le bilan des audits 2024 et le plan d'audit sécurité 2025.

Le comité a été informé de l'avancement de l'interface voie / véhicule mise en place, particulièrement sur les actions efficaces et les mesures de contrôle ainsi que le sujet du transport de véhicules à carburant alternatif pour les camions au GNL / e-camions et le *gap analysis* de la tenue au feu des véhicules dans les Navettes Passagers.

Le comité a examiné la mise en œuvre de la stratégie de l'asset management (gestion des actifs) ainsi que le procédé de déploiement progressif de la certification ISO 45001 (système de management de la santé et de la sécurité au travail).

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis le début de l'année 2026, le comité de sécurité et de sûreté a tenu une réunion au cours de laquelle il a examiné le bilan sécurité 2025 et les objectifs pour l'année 2026; le comité a par ailleurs fait un point d'avancement sur le rapport Get Safer à la suite des recommandations formulées par le cabinet d'un consultant (évaluateur) indépendant.

Comité éthique et RSE

Composition et missions dans le Règlement intérieur

Le comité éthique et RSE de Getlink a pour mission générale d'assister le conseil d'administration dans le suivi des questions de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE) et éthique, afin que Getlink anticipe au mieux les opportunités, enjeux et risques qui y sont associés. Le comité éthique et RSE rend compte au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et émet des recommandations sur la politique et les réalisations de Getlink en matière de RSE et d'éthique.

Le Comité éthique et RSE a pour mission d'aider le conseil d'administration à veiller à ce que le Groupe anticipe au mieux les enjeux, opportunités et risques extra-financiers associés à son activité, afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme responsable et harmonieuse. Le comité émettra des recommandations sur la politique et les réalisations du Groupe en la matière. Le comité porte une attention particulière aux principes d'actions, aux politiques et aux pratiques mises en œuvre par Getlink dans les domaines suivants : social (vis-à-vis des salariés de Getlink et de ses filiales) ; environnemental (relatifs aux activités directes de Getlink, aux activités de ses filiales) ; sociétal et éthique.

La mission du comité consiste plus particulièrement à :

- s'assurer de la prise en compte des sujets RSE dans la définition de la stratégie de Getlink, de l'examen des opportunités et risques en matière de RSE en lien avec les activités de Getlink ;
- l'examen des politiques dans ces domaines, ainsi que des objectifs fixés et des résultats obtenus, plus spécifiquement en matière d'investissement, de veiller à ce que les processus de fusions-acquisitions intègrent la réalisation des *due diligences* RSE ;
- l'examen des risques en matière de durabilité en lien avec le comité d'audit et des comptes ;
- assurer le suivi des enjeux matériels de durabilité du Groupe et des Incidences, Risques et Opportunités de durabilité (IRO) qui leur sont associés ;
- examiner les informations annuelles consolidées du Groupe en matière de durabilité publiées par la société. Le comité est en outre informé des principaux aspects du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité ainsi que de la mission de certification des informations par les auditeurs en matière de durabilité suivis par le comité d'audit ;
- procéder à un examen annuel d'une synthèse des notations extra-financières publiées par Getlink dans son rapport annuel, examiner et suivre les notations obtenues de la part des agences de notation extra-financières, revoir le suivi et la mise en œuvre de la réglementation applicable dans ces domaines.

Dans sa dimension environnementale, le comité a pour mission d'examiner régulièrement les performances de la société et du Groupe en matière d'environnement, s'assurer des actions du Groupe pour l'environnement et le climat, et orientations stratégiques destinées à promouvoir la gestion environnementale, préserver les ressources naturelles et limiter les impacts de l'activité de la société et du Groupe sur l'environnement.

Dans sa dimension éthique, le comité s'assure du pilotage du dispositif éthique. Ses missions consistent principalement à :

- veiller à la mise en place d'un cadre du dispositif éthique et les procédures associées ;
- veiller à la mise en place d'actions visant à promouvoir la présentation, la compréhension et la mise en œuvre du dispositif éthique du Groupe, notamment dans le domaine de la lutte contre la corruption ;
- veiller à la mise en place du réseau de déontologues au sein du Groupe ;
- s'assurer de la conduite d'actions de formation et de sensibilisation par les entités opérationnelles.

Composition, missions et travaux en 2025

Au 25 février 2026, le comité éthique et RSE est composé de cinq membres : Corinne Bach (présidente et Administratrice Référente environnement et climat), Mark Cornwall, Jacques Gounon, Brune Poirson, et Stéphane Sauvage.

Le comité comprend deux administrateurs représentant les salariés.

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2025 dont la réunion conjointe avec le comité d'audit et le comité sécurité et sûreté. Le taux d'assiduité moyen des administrateurs par séance a été de 100 %.

Comité éthique et RSE



Assiduité aux séances du comité éthique et RSE en 2025

Séances du comité	Nombre de séances	Présence en séance
Corinne Bach (présidente)	3	3 100%
Mark Cornwall	3	3 100%
Jacques Gounon	3	3 100%
Brune Poirson	3	3 100%
Stéphane Sauvage	3	3 100%

En 2025, les travaux du comité ont notamment porté sur :

- L'avancement du Plan Environnement 2025 publié en 2021 et complété par le volet RSE en 2023 et en particulier un point d'avancement sur la trajectoire climatique (scopes 1, 2 et 3). Le comité a notamment examiné l'impact de la décarbonation de l'électricité et la contribution du programme solaire.
- L'actualisation du taux d'alignement à la taxonomie européenne 2025 qui se stabilise autour de 90 % sur la base d'un périmètre plus large intégrant les récentes acquisitions de ChannelPorts, Renofer et Giravert.
- La performance 2025 de l'entreprise au regard de sa trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.
- La validation d'un document de synthèse formalisant la politique RSE du Groupe.
- Le comité a examiné et approuvé la nouvelle feuille de route en matière de durabilité à 2030 sur quatre piliers (contribution environnementale, sociale, coopération pour une chaîne de valeur robuste et culture et gouvernance de la durabilité).
- Dans le cadre de la mise à jour de l'état de durabilité (au sens de la directive CSRD applicable en 2025 – i.e. sa version initiale), le comité a revu le périmètre de reporting retenu pour le premier état de durabilité et le calendrier d'intégration des récentes acquisitions, les évolutions marginales de l'analyse de double matérialité et la déclinaison des enjeux matériels en points de données applicables.
- En matière d'éthique et de conformité, le comité a assuré le suivi du déploiement en 2025 de la formation introduite sur la plate-forme de e-learning du Groupe, en matière de prévention de la corruption auprès des salariés les plus exposés.

Entre le début de l'année et le 25 février 2026, le comité a tenu une réunion. Lors de cette réunion, le comité a examiné l'atterrissage de la trajectoire du Groupe sur les piliers de sa feuille de route RSE (environnement, social, chaîne de valeur clients et fournisseurs, communauté et développement local et enfin gouvernance) définie à travers le Plan Environnement 2019-2025 renforcé par des engagements sociaux et sociétaux en 2023. Dans ce cadre, il a examiné notamment (i) la performance 2025 de l'entreprise au regard de sa trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, (ii) le budget environnemental sur la période 2021-2025, (iii) l'actualisation du taux d'alignement 2025 s'agissant de la Taxonomie Européenne, (iv) l'actualisation de la marge décarbonée. Le comité a examiné l'avancement des quatre autres piliers précités et leurs résultats faisant notamment apparaître un certain nombre de sujets de satisfaction : l'atteinte des objectifs climatiques et l'augmentation du taux de femmes dans l'effectif Groupe passé de 23 % en 2022 à 25.1 % en 2025. Le comité a par ailleurs pris connaissance de l'amélioration des notations RSE / ESG 2025 et a revu le contenu du deuxième état de durabilité. Le comité a pris connaissance des travaux déployés dans l'entreprise pour améliorer ce deuxième état, et plus particulièrement la mise à jour de l'analyse de double matérialité. Il a également analysé les principales évolutions entre les indicateurs de performance et de suivi.



Corinne Bach, Administratrice Référent environnement et climat, assure la présidence de ce comité depuis le 27 avril 2022.

4.2.3 AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Code Afep / Medef auquel Getlink se réfère, recommande une évaluation formalisée tous les trois ans au moins, qui peut être mise en œuvre avec l'aide d'un consultant extérieur. Une fois par an, le conseil d'administration de Getlink procède à une évaluation interne formalisée, sur la base d'un questionnaire détaillé portant sur les rôles et compétences du conseil d'administration, le fonctionnement d'ensemble et les domaines d'activité du conseil d'administration et de ses comités. La dernière évaluation externe menée par un conseil indépendant, sous le pilotage alors du comité des nominations et des rémunérations a été présentée au conseil d'administration, lors de la réunion du 6 février 2025 (la précédente avait été présentée au conseil lors de la réunion du 27 janvier 2022).

Processus d'évaluation formalisée

Pour l'exercice 2025, le processus d'évaluation formalisée du conseil d'administration dans le cadre du Code Afep / Medef, et des recommandations de place comme celles de l'AMF a été le suivant :

- Objectifs principaux :
 - vérifier l'engagement des membres du Conseil et de ses comités,
 - examiner la mise en œuvre de la dissociation des fonctions,
 - examiner la contribution de chacun des membres du conseil d'administration et de ses comités,
 - la pertinence des travaux du conseil d'administration et de ses comités,
 - l'adéquation de sa composition avec les enjeux et la résilience aux crises et l'agilité du Conseil à saisir les opportunités,
 - formuler des suggestions d'améliorations,
 - émettre des propositions sur les sujets stratégiques à approfondir en 2026.

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Pour l'exercice 2025, l'Administrateur Référent et le comité des nominations et des rémunérations ont fixé le processus de l'exercice d'auto-évaluation. Le comité des nominations et des rémunérations et l'Administrateur Référent a demandé à chaque membre du conseil d'administration de compléter, entre le mois de novembre et le mois de décembre 2025, des questionnaires sur le fonctionnement du conseil d'administration et du comité auquel il ou elle appartient pour recueillir ses commentaires. Les réponses aux questionnaires ont été analysées par l'Administrateur Référent, les questions étant notées sur une échelle de 1 à 7 et les réponses ont été présentées sur une base 100.

- très satisfaisant, tout score supérieur à 85 % ;
- satisfaisant, tout score entre 70 % et 84 % ;
- améliorable, tout score entre 50 % et 69 % ;
- posant problème, en dessous de 49 %.

Résultats 2025

L'Administrateur Référent a rendu compte des résultats de l'évaluation, lors du conseil d'administration du 16 décembre 2025, cette restitution ayant été suivie d'un débat entre administrateurs.

Les points forts de la gouvernance, dont ceux ci-après, ont été relevés :

Le résultat de ce questionnaire est positif et reflète l'engagement, l'attachement et la volonté de progrès de l'ensemble des administrateurs.

Un conseil qui s'est voulu « exemplaire » au regard des critères du code Afep / Medef avec notamment, un taux de féminisation, un taux d'indépendance et une dimension internationale conformes aux recommandations et, pour certains aspects, parfois mieux placée que les pratiques de marché observées. Le conseil a pu observer que la dissociation s'est déroulée sans difficultés particulières, avec une forte complémentarité des fonctions de son Président devenu non exécutif et de son Directeur général, tous deux administrateurs. Il ressort de ce travail que la Présidence du conseil d'administration anime efficacement le conseil, en permettant à toutes les opinions de s'exprimer dans un climat de respect et d'écoute. En outre, il apparaît que les ordres du jour sont complets et adaptés aux enjeux, la composition du conseil diversifiée avec des profils correspondant aux enjeux et montrant un fort attachement à la société et une capacité croissante à challenger. Le rapport de l'Administrateur Référent au conseil d'administration relève à la fois la transparence et l'écoute du management à l'égard du conseil d'administration, le tout supporté par une information de qualité. Enfin, le fonctionnement du conseil d'administration avec ses comités est fluide et les débats sont jugés utiles par une grande majorité des administrateurs.

Le conseil d'administration s'est entretenu des domaines d'amélioration potentielle de la gouvernance. Les échanges des membres du conseil d'administration, ont fait ressortir les axes d'amélioration suivants pour 2026 :

- les échanges relatifs à la réflexion stratégique à long terme peuvent être renforcés et le calibrage (temps laissé aux débats et sujets complexes) des réunions est perfectible. Il peut s'avérer en effet utile de travailler à concentrer le temps de présentations, en réponse au souhait exprimé d'avoir des présentations en conseil plus synthétiques afin de libérer du temps pour le débat et donner plus de flexibilité dans la gestion de l'agenda ;
- l'échelonnement des mandats qui doit être amélioré ;
- l'accès au management qui doit être renforcé ;
- une réflexion plus générale doit être menée sur la composition et notamment la taille du conseil et certains de ses comités ;
- l'approfondissement de certains sujets, selon le cas avec des intervenants extérieurs, ou des sessions de partages d'expérience approfondis en particulier lors des séminaires stratégiques peut s'avérer très utile ;
- un renforcement de la participation des principaux dirigeants du Groupe à certaines séances du conseil d'administration en exposant plus les porteurs de dossiers est une demande renouvelée cette année.

4.2.4 PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les principes et règles de détermination de la rémunération et des avantages de toute nature, accordés aux mandataires sociaux sont déterminés par le conseil d'administration sur recommandations du comité des nominations et des rémunérations conformément aux dispositions du Règlement intérieur. Ils sont exposés dans le chapitre 5 du présent Document d'Enregistrement Universel.

4.2.5 RÉFÉRENTIEL EN MATIÈRE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Getlink SE se réfère au Code Afep / Medef de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (version de décembre 2022), en complément des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Getlink s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de sa gouvernance et veille régulièrement à se mettre en conformité avec les dispositions du Code Afep / Medef.

Le Code Afep / Medef requiert de faire état de manière précise de l'application de ses recommandations et d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles une société n'aurait pas mis en œuvre certaines d'entre elles. Actuellement, les écarts de Getlink SE par rapport aux recommandations de ce code sont les suivants :

Paragraphe du Code Afep/Medef	Déviations au Code Afep/Medef
-------------------------------	-------------------------------

Néant	
-------	--

Le Code Afep / Medef est disponible sur le site www.getlinkgroup.com.

4.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société Getlink SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord Inter-Créanciers

Nature, objet et modalités :

Pour les besoins de l'émission obligataire qui a eu lieu lors de l'exercice 2020, Getlink SE (la « Société ») a été amené à conclure, notamment, un « Intercreditor Agreement » entre, notamment, la Société en qualité de débiteur (« Debtor »), Eurotunnel Holding SAS, France-Manche SA et The Channel Tunnel Group Ltd en qualité de prêteurs intragroupe, BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited en qualité d'agent des sûretés (« Security Trustee ») et BNP Paribas en qualité d'agent des prêteurs au titre du crédit renouvelable (« Revolving Agent ») (l'« Accord Inter-Créanciers »).

L'Accord Inter-Créanciers permet de décrire les droits et obligations respectifs du trustee pour le compte des titulaires d'Obligations, de l'agent des prêteurs au titre du crédit renouvelable, des prêteurs au titre du crédit renouvelable et de BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited en qualité de fiduciaire à l'encontre de la Société et de ses actifs faisant l'objet des Contrats de Sûreté et notamment les rangs de priorité. L'Accord Inter-Créanciers ne prévoit aucune autre condition financière pour la Société.

Personnes concernées :

M. Gounon, Président du Conseil d'administration de la Société, administrateur de France-Manche SA et administrateur de The Channel Tunnel Group Limited ;

M. Leriche, Directeur général et administrateur de la Société, Président-Directeur général de France-Manche SA et administrateur de The Channel Tunnel Group Limited.

Fait à Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Eddy Bertelli

Olivier Broissand

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.4 COMMUNICATION ACTIONNAIRES ET RELATIONS INVESTISSEURS

Getlink s'attache à apporter à ses actionnaires une information régulière, rigoureuse et de qualité. Le centre relations actionnaires de Getlink, avec le gestionnaire des comptes titres nominatifs Société Générale Securities Services, a pour mission d'informer et de fidéliser l'actionnariat individuel du Groupe. L'équipe est mobilisée toute l'année pour répondre aux interrogations et accompagner dans leurs démarches les actionnaires individuels du Groupe.

La direction des relations investisseurs informe toute l'année les investisseurs institutionnels et les analystes financiers.

4.4.1 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Toutes demandes de renseignements peuvent être obtenus par les actionnaires et les investisseurs auprès de :

Analystes et investisseurs

Responsable : Virginie Rousseau

Téléphone : + 33 (0) 1 40 98 04 81

Email : virginie.rousseau@getlinkgroup.com

Actionnaires individuels

Téléphone (France) : 0 809 100 627 Service gratuit + prix appel

Téléphone (Royaume-Uni) : 0845 600 6634

Email : info.actionnaires@getlinkgroup.com ou shareholder.info@getlinkgroup.com

Société Générale Securities Services (« SGSS »)

SGSS/SBO/CIS/ISS

32 rue du Champ-de-Tir – CS 30812

44 308 Nantes Cedex 3

France

Les actionnaires au nominatif peuvent se connecter à la plateforme sharinbox.societegenerale.com grâce aux identifiants reçus de Société Générale Securities Services. Le Centre de Relations Clients Nomilia offre un accueil téléphonique dédié (numéro non surtaxé : +33 (0)2 51 85 67 89).

4.4.2 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DÉLÉGATIONS EN COURS

Les modalités de participation sont décrites aux articles 11, 27, 28 et 29 des statuts de Getlink SE, tels que résumés au chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions ordinaires qu'il détient, personnellement, par mandataire, ou par correspondance sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres, dans les conditions légales et réglementaires.

L'assemblée générale est par excellence pour l'actionnaire le lieu de l'exercice de ses droits dans l'entreprise. Getlink a pris toutes les mesures pour faciliter le vote à distance afin que les actionnaires puissent également voter sans participer physiquement à l'assemblée générale par des moyens de vote à distance (vote par correspondance ou procuration), et par Internet sur la plateforme de vote électronique sécurisée à distance (Votaccess). L'ensemble des documents et informations relatifs à l'assemblée générale sont rendus accessibles aux actionnaires dans les plus brefs délais. Getlink communique sur le site internet *corporate* les informations pratiques concernant la participation à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est retransmise en direct et en différé sur le site internet de Getlink.

Lors de l'assemblée générale, les dirigeants présentent la stratégie de l'entreprise, y compris climatique et le plan de transition ou leurs évolutions. Les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière délégations financières et l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé sont présentées en section 7.1.4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Comme indiqué en section 4.4.4 du présent Document d'Enregistrement Universel, Getlink organise des échanges avec ses actionnaires en cours d'année et répond favorablement aux demandes de dialogue de la part de ces actionnaires, que ce soit avant ou après la publication des documents liés à l'assemblée générale.

4.4.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la société, et de façon plus générale l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du règlement général de l'AMF, sont disponibles sur le site d'informations financières de la société (www.getlinkgroup.com/actionnaires-investisseurs/) et peuvent également être consultés, sur support papier, aux heures ouvrables, sur rendez-vous, au siège social de la société. Sur ce site internet sont mises à la disposition des actionnaires et des investisseurs les informations concernant la direction du Groupe et les organes sociaux, ainsi que les documents de référence, documents d'enregistrement universels et communiqués financiers disponibles en français et en anglais.

Getlink utilise une plate-forme de communication mise en place par un prestataire pour distribuer son contenu de manière sécurisée et conforme, laquelle permet l'authentification de l'information grâce à la technologie *blockchain* et ce pour se prémunir contre l'essor des *fake news corporate* et financières. Pour toute question ou information d'ordre général, le contact de la société via le courriel est le suivant :

Email : communicationInternet@getlinkgroup.com.

4.4.4 DIALOGUE AVEC LES ACTIONNAIRES ET LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La direction des relations investisseurs de Getlink informe tout au long de l'année les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, ses activités, ses développements significatifs et ses perspectives.

En 2025, en marge des présentations de résultats et de l'assemblée générale, la direction des relations investisseurs de Getlink a participé à une dizaine de conférences et a assuré des contacts réguliers avec des interlocuteurs de la communauté financière à travers des appels téléphoniques, *roadshows*, visites de site et réunions non seulement financières (*equity* et crédit) mais aussi sur les thématiques de gouvernance ou de stratégie RSE du Groupe. En 2025, près de 200 institutions financières originaires des principales places financières mondiales ont ainsi été rencontrées.

Dédié à ses actionnaires individuels qui témoignent d'un intérêt pour la vie du Groupe, le centre de relations actionnaires individuels permet aux actionnaires individuels de mieux connaître le Groupe et ses métiers, notamment par des lettres d'information digitales envoyées au moment des résultats et de l'assemblée générale. Les actionnaires individuels du Groupe ont la possibilité de contacter le Groupe à une adresse email et un numéro de téléphone dédié. Par ailleurs, toutes les publications du Groupe sont disponibles dans un espace dédié sur son site internet www.getlinkgroup.com et ses applications mobiles Getlink Actionnaires (calendrier financier, cours de l'action, présentations, communiqués de presse, Document d'Enregistrement Universel, information financière, contacts, etc.).

4.4.5 INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES

L'ensemble des documents constituant une information réglementée au sens de l'AMF est disponible sur le site internet : www.getlinkgroup.com/actionnaires-et-investisseurs/informations-reglementees/.

GETLINK

GETLINK SE

**Société Européenne au
capital de 220 000 000 €
483 385 142 R.C.S. Paris
LEI : 9695007ZEQ7M0OE74G82**

**37-39, rue de la Bienfaisance
75008 Paris - France
www.getlinkgroup.com**